

DIXIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 17 et 18 septembre 1963)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des discours en français et les traductions de ceux qui ont été prononcés dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces discours figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du mardi 17 septembre 1963

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Allocution de M. le Président</i>	8
3. <i>Ordre des travaux</i>	11
4. <i>Activité du Parlement européen</i>	12
<i>M. Furler, suppléant du rapporteur</i>	12
<i>M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom</i>	23
<i>M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.</i>	36
<i>M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E.</i>	45
<i>M. Struye, président de la commission politique de l'Assemblée consultative</i>	62
<i>M. Heckscher</i>	74
<i>M. Dillon</i>	82
<i>M. Radoux</i>	87

<i>M. Gustafson</i>	95
<i>M. Toncic</i>	99
<i>M. Duft</i>	104

Séance du mercredi 18 septembre 1963

1. <i>Activité du Parlement européen (suite)</i>	111
<i>M. Ridley</i>	111
<i>M. Gredler</i>	119
<i>M. Federspiel</i>	122
<i>M. Matteotti</i>	128
<i>M. Moyersoen</i>	132
<i>M. Rey, membre de la Commission de la C.E.E.</i>	136
<i>M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.</i>	146
<i>M. Furler, rapporteur du Parlement européen</i>	149
<i>M. le Président</i>	156
2. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	166

PREMIÈRE SÉANCE
MARDI 17 SEPTEMBRE 1963

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE PFLIMLIN

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 11 h 30.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la dixième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Mes chers collègues, cette séance devait être présidée par M. Gaetano Martino, président du Parlement européen. Malheureusement, il a été rappelé en Italie par un deuil familial. C'est

avec beaucoup de regret que nous avons appris cette nouvelle et nous exprimons au président Martino toute notre sympathie.

2. Allocution de M. le Président

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, notre réunion jointe se situe à un moment où nous sommes conduits à évoquer le passé de nos institutions et aussi à tourner nos regards vers l'avenir.

Le passé d'abord.

Ce matin, dans un temple de la foi où il puisait souvent ses inspirations, nous avons rendu hommage au président Robert Schuman et nous avons été conduits à évoquer son œuvre, la création des Communautés qui tiennent une si grande place dans la vie de l'Europe. Demain nous fêterons, ici même, le dixième anniversaire de la signature de la convention européenne des droits de l'homme, après avoir posé la première pierre du futur palais des droits de l'homme, et nous serons ainsi conduits à nous souvenir que les premières initiatives prises pour unir l'Europe n'avaient pas pour objet de défendre en commun des intérêts économiques, mais de nous réunir autour d'un certain nombre de principes, de nous mettre au service des valeurs qui sont à nos yeux la justification et la noblesse de notre commune civilisation. Et, partant de ces souvenirs, nous évoquons le chemin parcouru, les progrès réalisés, les résultats obtenus.

Mais, bien vite, nous sommes ramenés au cœur des difficultés du temps présent. A l'intérieur de la Communauté, il est évident que les progrès deviennent de plus en plus difficiles au fur et à mesure qu'il s'agit de s'attaquer à des problèmes de caractère plus fondamental. La marche vers l'unité totale de l'Europe libre a été entravée et ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous voyons se perpétuer des divisions qui, si elles ne portent pas atteinte à notre unité d'esprit, sont tout de même de nature à compromettre les chances de l'avenir et peut-être même les résul-

tats acquis. Au moment où le sort de l'unification européenne est aussi pour nous cause de préoccupation et d'anxiété, nous sommes obligés de jeter les regards au delà même des limites de l'Europe libre et de les porter sur un monde où s'accélère le mouvement de l'histoire.

Nous sommes en présence de l'offre de *partnership* formulée par le président Kennedy. D'ores et déjà, cette grande idée d'avenir est concrétisée par les négociations tarifaires qui ont été amorcées et qui vont se poursuivre. Ainsi, l'Europe, avant même d'avoir parachevé son unité, voit se présenter sous un éclairage nouveau le problème de ses rapports avec d'autres pays du monde libre et, particulièrement, avec l'Amérique du Nord. Elle est ainsi sommée de se déterminer, d'avoir une volonté commune, sans quoi aucun de ces problèmes nouveaux ne pourrait être résolu.

Dans le même temps, si nous portons nos regards vers l'Est, nous voyons, sous l'éclairage nouveau que donne l'accord de Moscou, d'ailleurs diversement apprécié, surgir de nouvelles perspectives de détente et nous avons le sentiment que les fissures qui apparaissent dans le camp communiste modifient certaines données du problème. Nous devons, en tant qu'Européens, nous interroger, nous demander si notre comportement doit être dans une certaine mesure infléchi par ces événements. Nous pouvons nous demander si un ressort essentiel de l'unification européenne, je veux dire la conscience d'un péril commun, ne risque pas d'être affecté par l'évolution qui se dessine.

En tout cas, nous ne pouvons ignorer cette évolution, nous sommes obligés de la considérer et de procéder à l'élaboration d'un nouveau bilan prospectif, j'allais dire à un nouvel examen de conscience.

Il nous faut penser aussi au tiers monde, auquel le Parlement européen a consacré hier son attention en se prononçant en faveur de l'accord conclu entre la Communauté économique et un certain nombre d'États africains et l'État malgache, solution qui n'est encore que partielle, mais qui apporte une contribution

précieuse à l'œuvre de coopération entre l'Europe et le tiers monde.

Ainsi, notre réunion jointe se situe vraiment à un moment crucial où, entre le passé et l'avenir, nous devons, une fois de plus, faire le point. Nous savons bien que de nos délibérations ne sortiront pas des décisions ni des solutions toutes prêtes. Mais nos débats auront néanmoins, je le crois, une grande valeur. Ils se dérouleront dans un cadre qui est devenu classique.

Nous entendrons un rapport sur les activités du Parlement européen, qui est particulièrement destiné aux membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Le président de cette Assemblée en est très reconnaissant au Parlement européen et particulièrement à son éminent rapporteur M. Biesheuvel qui a établi un document d'une très grande valeur. Entre temps, M. Biesheuvel a accédé à des fonctions gouvernementales, de quoi nous le félicitons très cordialement, tout en regrettant son départ. C'est M. le président Furler qui a bien voulu se charger de présenter à sa place son rapport sur les activités du Parlement européen.

Nous entendrons les porte-parole des Exécutifs européens. Pour les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, c'est un grand privilège que d'entendre de tels rapports.

M. le président Struye introduira le débat qui suivra ces exposés. Il semble que ce débat, tout en portant sur l'ensemble des problèmes traités dans les rapports, puisse avec fruit être centré sur un thème fondamental. Nous avons pensé au thème du *partnership* atlantique.

Mes chers collègues, je souhaite que nous sortions de cette réunion jointe mieux informés, mieux éclairés sur les problèmes que nous avons à aborder, mais surtout fortifiés dans notre résolution commune de franchir les obstacles qui se dressent encore sur notre route et de poursuivre notre effort, sans nous décourager, jusqu'à ce que notre objectif soit atteint.

Nous allons engager un dialogue entre deux Europes institutionnelles : l'Europe la plus large, celle du Conseil de l'Europe; l'Europe la plus organisée, celle des Communautés. Cette dualité est inévitable; elle est même, dans les circonstances actuelles, souhaitable. Mais nous ne serons satisfaits, nous n'aurons conscience d'avoir accompli vraiment notre tâche que lorsque les deux Europes se seront rejointes et lorsque, aux yeux de tous les peuples de notre continent et du monde, la volonté d'unité se sera traduite par l'unité des institutions. (*Applaudissements.*)

3. *Ordre des travaux*

M. le Président. — Je rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées le 29 juin 1953.

En accord entre les bureaux des deux assemblées, la présente réunion se déroulera comme suit :

Ce matin :

— Présentation du rapport de M. Biesheuvel sur l'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1962 au 30 avril 1963 (document 49).

Je rappelle qu'après avoir rédigé son rapport M. Biesheuvel a été nommé membre du gouvernement néerlandais. Son rapport sera présenté par M. Furler.

— Exposé du président de la Commission de l'Euratom, qui sera suppléé par M. Sassen, membre de la Commission;

— Exposé du président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

A 15 heures :

— Exposé du président de la Commission de la C.E.E.;

— Ouverture du débat par M. Struye, président et rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative.

Demain, mercredi, à 10 heures:

- Suite du débat;
- Réponses éventuelles des porte-parole des Exécutifs;
- Réponse du rapporteur du Parlement européen.

Je pris MM. les orateurs qui désirent participer au débat de bien vouloir s'inscrire, pièce A 68, cet après-midi, avant 17 heures.

4. *Activité du Parlement européen*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation du rapport de M. Biesheuvel sur l'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1962 au 30 avril 1963.

La parole est à M. Furler qui, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, a bien voulu suppléer M. Biesheuvel.

M. Furler (Allemagne). — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à la base de cette discussion, dont M. Pflimlin vient d'esquisser le thème, se trouve toujours un rapport que le Parlement européen présente sur ses activités de l'année écoulée. Ce rapport d'activité est destiné à vous montrer de quelle manière, sous quelle forme et dans quel but le Parlement européen a accompli sa tâche, a traité les affaires européennes et, dans la mesure où cela est en son pouvoir, a fait progresser la politique européenne.

Vous avez sous les yeux le rapport de M. Biesheuvel. Il comprend plus de 120 pages de format normal. Mon propos n'est point de vous l'exposer dans le détail. Je jetterai simplement les bases d'une discussion. Nous sommes convenus de prendre pour thème central de cette discussion notre attitude à l'égard du futur *partnership* atlantique. Je dois naturellement aborder aussi quelques autres problèmes pour la simple raison que nous ne pouvons les passer tout à fait sous silence. Puisque je dois vous rendre compte des travaux du Parlement européen, il est indispensable que j'évoque certaines questions d'ordre technique qui

conditionnent les activités de notre Parlement. Les questions techniques incitent souvent les problèmes politiques les plus délicats. Nous ne pouvons pas remplir notre tâche en ne formulant que des déclarations d'ordre général. Nous sommes bien davantage appelés à influencer sur la politique des Communautés, à la contrôler et, surtout, à lui imprimer des impulsions qui en modifient le cours. Il s'agit là certes de détails, mais il convient de les mentionner, ne serait-ce que brièvement, pour vous permettre d'apprécier l'importance de la tâche accomplie par le Parlement européen en ce qui concerne le développement de l'Europe.

C'est surtout par l'intermédiaire de la Haute Autorité et des deux Commissions que le Parlement européen contrôle les trois Communautés. Il lui incombe également d'influencer leur politique, en commissions et en séances plénières, par ses critiques et par les avis qu'il formule sur les rapports d'ensemble que chacune d'elles lui soumet chaque année.

C'est ainsi que les choses se passent en fait. Comme vous pouvez le constater en détail dans le rapport qui vous est soumis, nous avons formulé de nombreux avis, et toujours d'un point de vue politique élevé, sur les activités de la Communauté, tant au niveau des commissions qu'à celui du Conseil de ministres et à celui du Parlement européen. Mais les présidents des Exécutifs des Communautés vous feront eux-mêmes rapport sur leurs activités. Il n'est donc pas nécessaire que j'entre ici dans le détail.

Nos activités dans le cadre de ce que l'on appelle l'Union économique, que notre Communauté s'attache à développer, c'est-à-dire dans le cadre des relations économiques et sociales toujours plus étroites à l'intérieur du Marché commun, revêtent une importance particulière. Nous nous sommes occupés notamment de la politique de concurrence, tâche difficile, et avons été consultés pour divers règlements déjà publiés.

La réglementation de la concurrence obtenue à partir de la politique des ententes constitue naturellement une base fondamentale du Marché commun et attire donc tout particulièrement notre attention.

Nous avons constamment — et ceci était extrêmement important l'année dernière — exprimé notre avis sur des questions de politique agricole et nous avons coopéré à leur solution. Vous savez que notre Communauté poursuit une politique agricole commune. Certains points fondamentaux en sont fixés. Grâce à un dialogue permanent entre le Conseil de ministres, les Exécutifs et notre Parlement, une évolution progressive se fait.

Il peut sembler, parfois, que nous consacrons trop de temps aux détails techniques. Lorsque le Parlement discute des questions relatives à la politique des prix du riz, de la viande de bœuf, du lait et des produits laitiers, il semble s'agir de questions de second ordre. Et pourtant, j'insiste : il s'agit là de décisions fondamentales. Notre Parlement joue son rôle et le travail qu'il accomplit dans ce domaine est particulièrement important.

Vous savez combien il est difficile non seulement de définir les bases d'une politique agricole commune de la Communauté économique européenne, mais surtout d'en mettre au point les détails. L'organisation des marchés, la question des prix nationaux, celle de structure d'ensemble de la politique agricole, autant de problèmes dont notre Parlement a eu à connaître. Les problèmes des prix se situent nettement, vous le savez, au premier plan de considérations politiques et pratiques. Il n'est pas besoin que je m'étende sur ce point ; les détails vous en sont exposés dans le document. Je tenais simplement à vous rappeler que notre tâche revêt souvent un caractère très concret.

Nous avons eu à connaître de la politique des transports, de la politique énergétique et de la politique économique. Nous avons également traité d'une question très importante, la politique monétaire, qui intéresse aussi les autres États européens et concerne naturellement les fondements même de notre Communauté. Certes, le Parlement a conscience qu'une politique monétaire commune n'est pas pour l'avenir immédiat, mais il attache une très grande importance aux efforts qui permettront de s'en rapprocher, à la coordination, à l'élaboration de certains principes de base qui permettront, dans le domaine de la politique monétaire, d'éviter de suivre des voies divergentes et qui mèneront vers une politique commune.

L'activité de notre Parlement a donc été intense. En un an, nous avons formulé trente-sept avis. Ceux-ci concernaient des questions de diverse importance. En commission et en séance plénière, nous avons mis au point notre position à l'égard des projets de règlement et des questions qui nous ont été soumis et nous l'avons exprimée. Vous pouvez constater l'importance du travail qui nous attendait. Saisi de soixante-treize rapports de commission, le Parlement s'est prononcé dans soixante-douze résolutions.

Il est évident qu'il existe un danger, je le dis franchement. L'exercice de nos fonctions pourrait devenir quelque peu difficile si l'on nous demandait trop. Personnellement, je ne pense pas que cela se produise. Il nous incombe d'organiser notre travail de manière à simplifier, peut-être, toute la procédure de consultation et à créer quelques centres de gravité. Mais nous ne pouvons nous soustraire à ces consultations, elles constituent un élément essentiel du travail du Parlement européen.

Nous exerçons des fonctions de contrôle, nous avons une véritable compétence parlementaire pour contrôler, stimuler, orienter la politique de la Communauté par l'intermédiaire des Commissions européennes et de la Haute Autorité. Nous savons ce que c'est que la consultation et nous savons qu'il s'agit d'une procédure très délicate.

Le fond du problème est que le Parlement européen — je parle en termes très généraux — devrait avoir le droit de légiférer dans la Communauté; car les Parlements nationaux ont transféré à la Communauté leurs droits de légiférer dans d'importants domaines. Cependant, le droit de légiférer n'est pas exercé par le Parlement mais par le Conseil de ministres qui décide seul en ces matières.

Notre rôle est orienté vers la consultation. Notre avis, lorsque nous sommes consultés, n'a cependant pas force obligatoire pour le législateur; nous nous efforçons toutefois d'influencer la législation en pesant de notre poids politique et en procédant à l'examen approfondi du problème. Notre tendance est de

renforcer constamment notre droit à être consultés, car pour nous c'est la seule manière d'exercer une influence sur la législation communautaire qui devient toujours plus intense, au nom de nos six États ou de ceux qui pourront se joindre à eux.

C'est un fait que l'on doit reconnaître et je voudrais bien faire sentir à nos collègues de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de la Communauté des Six que, dans cette Communauté économique européenne, et aussi, naturellement, dans la Communauté du charbon et de l'acier et l'Euratom, mais tout particulièrement dans la Communauté économique, il se forme un droit qui n'est pas l'œuvre des Parlements nationaux, mais de la Communauté, un droit qui touche directement la vie du citoyen de tous les États membres. Pensez aux règlements relatifs à l'agriculture, pensez à la réglementation des ententes, au droit de la concurrence et au prochain droit de la circulation. C'est là une législation qui concerne directement la vie du citoyen. L'objectif du combat mené par le Parlement européen est de se voir reconnaître des compétences déterminées, non pas seulement pour formuler des avis, mais pour exercer une influence toujours plus grande. De telles compétences nous sont nécessaires, car nous sommes persuadés qu'une coopération parlementaire efficace est indispensable pour assurer une bonne législation européenne.

Voilà pour le travail plus technique qui est celui du Parlement européen et pour les intentions qui l'animent.

J'en viens maintenant aux divers grands problèmes politiques que nous avons dû étudier au Parlement européen; car l'année qui va du 1^{er} mai 1962 au 1^{er} mai 1963 a été riche en développements, mouvementée, dramatique. Vous en avez tous fait l'expérience. A tous les stades, notre Parlement s'est efforcé d'influencer l'évolution européenne, de la faire progresser.

Le premier grand problème dont nous ayons eu à connaître toute l'année — d'abord dans un esprit très positif, puis avec beaucoup de résignation — a été l'élargissement de la Communauté économique européenne ou, pour nous exprimer concrète-

ment, la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. C'est précisément en 1962 que nous avons mené les négociations les plus intenses et notre Parlement a toujours adopté l'attitude la plus positive à l'égard de l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Il ne s'agissait pas seulement du problème de l'adhésion — plus particulièrement de celle de la Grande-Bretagne — mais aussi du problème de l'association. A ce propos, le Parlement et les Communautés souhaitaient une association des États qui ne pouvaient adhérer — des neutres : la Suisse, l'Autriche, la Suède et d'autres États.

Le Parlement européen a élaboré une série de principes afin de faciliter ces associations dans toute la mesure du possible, mais aussi pour empêcher que ces associations n'aboutissent, d'une manière ou d'une autre, à bloquer ou, dirons-nous, à diluer l'évolution générale de la Communauté. J'estime que notre attitude était très positive. Nous avons approuvé l'association d'États qui considéreraient ne pouvoir adhérer pour des raisons de neutralité. Nous avons fait ce qui était en notre pouvoir. Mais tout cela est retombé à l'arrière-plan après la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne. Et vous pouvez imaginer que le Parlement européen a été déçu de voir brusquement interrompue, au mois de janvier, l'évolution vers un élargissement de la Communauté, et nous constatons avec tristesse qu'il devra s'écouler quelque temps avant que l'on puisse de nouveau faire œuvre positive.

Je puis dire que le choc qui s'est produit alors, et qui s'est répercuté jusqu'au sein de la C.E.E., a également été fortement ressenti par le Parlement européen. Je rappellerai la première session que nous avons tenue en février 1963 aussitôt après la rupture des négociations. Je rappellerai que nous avons alors réaffirmé notre foi dans une évolution européenne et fait en sorte que la C.E.E. n'ait pas trop à souffrir de ces développements politiques négatifs.

Je me souviens encore fort bien de la déclaration que nous

fit alors le président de la Commission de la C.E.E., M. Hallstein, ainsi que de la session ultérieure, au cours de laquelle il nous présenta un rapport détaillé sur les négociations, leur rupture et leurs chances.

Notre attitude et nos efforts ont aidé à surmonter la crise — je crois pouvoir employer le mot *crise* — intervenue dans la marche vers l'intégration européenne.

Selon le rapport qui vous est soumis, il est invraisemblable que les négociations eussent échoué si, au lieu d'être menées par les ministres des divers États membres, elles avaient été conduites par une institution commune, la Commission. Cette opinion peut se défendre, mais elle n'est pas tout à fait exacte quand elle s'exprime sous une forme aussi sévère. Car nous ne devons pas oublier que, si les négociations relatives à l'adhésion à la Communauté concernent certes les institutions de la Communauté, la décision finale en cette matière relève, selon le libellé sans équivoque du traité de la C.E.E., des gouvernements nationaux, et que, dans la situation juridique actuelle, un veto ne peut — je dis : malheureusement — être enfreint même par les institutions de la Communauté. Il serait bien sûr excellent que la Communauté jouât un rôle déterminant. C'est ce que nous voulons aussi au Parlement européen. Mais, que dans la situation donnée les négociations eussent pu aboutir à un succès avec une autre méthode de négociation, je me permets personnellement d'en douter — je ne dis cela que par souci d'objectivité et d'équité.

Naturellement, le Parlement européen se propose toujours d'étendre à d'autres États européens, à l'ensemble de l'Europe, l'intégration économique et sociale, cette évolution concertée vers un Marché commun. Pour le moment, notre rôle, à nous membres de la Communauté économique européenne, est de maintenir les contacts avec la Grande-Bretagne et avec les autres États qui se sont groupés au sein de l'A.E.L.E., qui ne constitue sans doute pas une Communauté mais néanmoins une zone de libre-échange, afin que notre Europe ne se trouve pas économiquement coupée en deux, car elle n'est pas encore politiquement unie. Nous sommes en droit d'espérer, me semble-t-il, que cette division ne

se produira pas, surtout lorsque nous pensons à ce sujet dont nous devons maintenant longuement parler, la création du *partnership* atlantique.

Le Parlement européen a été d'avis que, dans le cadre de la C.E.E. et des autres Communautés européennes, nous devons maintenant poursuivre nos efforts avec constance, que nous ne pouvions pas les laisser se ralentir, que l'activité déployée jusqu'ici devait être maintenue. Car c'est seulement le succès de cette Communauté économique, son activité, l'extraordinaire puissance économique qui s'est développée, qui ont suscité les négociations relatives à l'adhésion d'autres pays. Il ne fait aucun doute que nous affaiblirions notre Europe en construction, et que nous compromettrions la possibilité de l'élargir si nous laissions fléchir l'énergie que les Six ont manifestée.

C'est pourquoi le Parlement européen — comme vous le voyez dans le rapport — a toujours attaché la plus grande importance à ce que se développe la structure interne de la Communauté économique, à ce que se poursuive l'intégration, et d'abord à ce que, ainsi que je l'ai déjà mentionné, soit constamment développée l'union économique qui implique une politique agricole communautaire. Cela est important.

On doit cependant souligner que la Communauté économique européenne, si les négociations avec la Grande-Bretagne sont dans l'impasse, a remporté des succès extérieurs. Hier, nous avons approuvé ici une Convention d'association entièrement nouvelle avec dix-huit États africains et malgache. La conclusion de cette Convention d'association est un succès pour la Communauté européenne. Nous avons établi avec une grande partie de l'Afrique des relations étroites, d'une nature tout à fait nouvelle, des relations qui se fondent sur l'égalité, sur la reconnaissance de la souveraineté des États africains, sur une collaboration amicale, sans attache politique, mais d'une grande importance politique. Si le Parlement européen est entré en conflit à ce sujet avec le Conseil de ministres, c'est parce qu'il n'a été entendu et consulté qu'après conclusion de la Convention, nous continuons de considérer que nous avons raison en l'occurrence et que le Conseil de ministres modifiera son attitude avec le temps.

Quoi qu'il en soit, nous avons la satisfaction de savoir que le Parlement européen, par ses propres initiatives, et surtout ici à Strasbourg, a jeté les bases de cette nouvelle association. C'est un succès du Parlement, un succès nouveau et important, qui n'a pas manqué de renforcer sa position.

Il est bien entendu que ce que nous souhaitons — le rapport est particulièrement net sur ce point — c'est de voir l'unité européenne s'étendre au delà du domaine de l'économique et du social, à celui de la politique étrangère, de la défense et de la culture. Des négociations se sont engagées dans ce sens. Il s'est révélé que, pour des raisons les plus diverses que je n'exposerai pas en détail, les positions n'ont pu se concilier. Comme vous le savez, les négociations pour la constitution d'une union politique ont échoué.

Le Parlement européen n'en reste pas moins d'avis que, sans porter atteinte à l'indépendance et aux Communautés européennes existantes, il convient, sur le plan politique, de prendre des initiatives en vue d'éviter que les six États, qui sont étroitement liés économiquement et, par conséquent, politiquement, ne suivent des chemins divergents dans des domaines tels que la politique étrangère et la défense. Il est évident qu'une telle éventualité ne serait pas favorable aux efforts tendant à assurer l'unité de l'Europe.

L'union politique a donc été le thème de nos débats. Nous souhaitons que les négociations à ce sujet puissent être reprises afin que soit élargie l'intégration réalisée jusqu'ici.

Deux problèmes interdépendants présentent une importance particulière pour la politique future, la politique de notre Communauté en matière de commerce extérieur et le *partnership* atlantique entre l'Europe et l'Amérique. En ce qui concerne le commerce extérieur, nous avons toujours dit, que ce soit le Parlement, les Exécutifs ou tous ceux qui s'occupent de la Communauté : nous sommes ouverts vers l'extérieur, nous ne vivons pas en autarcie, nous refusons toute politique commerciale repliée

sur elle-même, nous ne voulons pas nous couper du reste du monde.

Je crois que les faits l'ont également montré. Les négociations Dillon par exemple. L'attitude de l'Exécutif l'a prouvé. Nous refusons de nous replier sur nous-mêmes, nous voulons une politique libérale qui, du reste, constitue, selon les traités, l'objectif explicite et une obligation de la Communauté. J'insisterai sur le fait que les termes des traités sont, à cet égard, tout à fait clairs.

Cette attitude en matière de commerce extérieur prend un relief particulier lorsque l'on considère les relations avec les États-Unis d'Amérique. La puissance de la Communauté économique européenne, son existence, son dynamisme, le fait qu'elle a accédé au rang de grande puissance économique, ce facteur politique majeur a amené les États-Unis à repenser leurs relations et notamment leurs relations économiques avec l'Europe et à proposer la création d'un *partnership* atlantique.

Le Parlement européen s'est toujours félicité de cette évolution. Il s'est félicité, pour parler d'un sujet d'actualité, des négociations qui doivent être menées dans ce que l'on appelle le « *Kennedy round* » et au sein du G.A.T.T. en vue de la création de ce *partnership*, et il a soutenu toute l'évolution dans ce sens. La proposition de *partnership* est venue à un moment où il semblait — les possibilités en étaient objectivement données — que la Communauté économique européenne était sur le point d'englober la Grande-Bretagne et pratiquement toute l'Europe. Il s'est révélé que l'échec de cette tentative n'avait pas barré la voie qui mène au *partnership* atlantique et que l'on pouvait aussi à ce stade, en s'appuyant sur la C.E.E. et avec la coopération des autres partenaires, réaliser cette coopération politique. Il n'est pas nécessaire que j'entre ici dans le détail. Ce sera la tâche de M. Struye. M. Struye a présenté un rapport écrit. C'est surtout sur ce thème que parlera aussi M. le président Hallstein.

Je voudrais simplement insister sur un point. On prétend souvent que la Communauté économique européenne court le risque — c'est donc une grande responsabilité pour le Parlement européen — de se trouver en quelque sorte diluée dans une

Communauté atlantique plus large certes, mais imprécise. Mesdames, Messieurs, cela n'est pas le cas. Le *partnership* atlantique n'est pas une organisation nouvelle comme le Marché commun, mais une coopération politique et économique qui ne s'inscrit pas dans un cadre formel. Elle suppose cependant au moins deux partenaires capables de coopérer, un partenaire d'un côté de l'Atlantique — les États-Unis et le Canada — et un autre partenaire, l'Europe, une Europe d'abord fondée et édifée dans le cadre de la Communauté économique européenne et élargie à toute l'Europe.

Ce *partnership* ne desserrera pas les liens que nous avons créés et qui ont été fructueux, mais il les renforcera. Il n'est concevable que s'il existe une puissance économique au-dessus des États nationaux, une union économique comme celle que représente la C.E.E.

Le Parlement européen s'est toujours félicité de fixer de tels objectifs. Il s'en réjouit aujourd'hui d'autant plus que le *partnership* atlantique contribuera à écarter le danger d'une division de l'Europe elle-même, d'une scission entre la C.E.E. et les autres organisations. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours adopté une attitude très positive à l'égard de cette évolution.

C'est aussi une attitude positive que nous avons adoptée à l'égard des négociations du G.A.T.T., devenues indispensables dans la perspective du Trade Expansion Act et de la nouvelle politique douanière des États-Unis. Je ne m'étendrai pas sur cette politique; il est évident qu'elle a aussi des répercussions directes sur notre politique du commerce extérieur et sur notre politique agricole car tout est lié dans ce domaine. Il est inutile que j'insiste sur les exemples très simples et consternants des querelles autour des produits agricoles — notamment des poulets — pour montrer à quel point ces questions se tiennent, combien il importe de voir la situation clairement et quelle attitude rigide il faut attendre tant du côté européen que de celui des divers États. Il convient en tout cas de considérer la question sous l'angle de la coopération et non d'un conflit; car, ici aussi, nous voulons unir et non diviser.

J'espère vous avoir montré — et ceci peut servir de base à la discussion — que le Parlement européen a non seulement rempli ses fonctions de contrôle et de consultation de parlement proprement dit, mais que, tout au long de la période dont traite le rapport et aussi par la suite, il est intervenu en faveur d'une Europe toujours plus unie, toujours plus grande, toujours plus heureuse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Sassen.

M. Sassen, *membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me sens particulièrement honoré de pouvoir, au nom de la Commission d'Euratom, vous rendre compte de ses activités au début de cette importante session et de vous faire part de quelques réflexions sur la situation actuelle de la Communauté européenne. M. Chatenet, président de la Commission, se trouve, à son grand regret, retenu à Bruxelles par d'autres obligations importantes et il m'a prié d'excuser auprès de vous son absence.

Si les représentants des Exécutifs des trois Communautés européennes sont amenés cette année à prendre la parole devant vos deux assemblées pour la cinquième fois afin de vous présenter un aperçu de leurs activités et de procéder avec vous à un échange de vues en ce domaine, ce n'est pas seulement dans le but de se conformer à une tradition louable, ni de rendre compte, par courtoisie, aux représentants élus de dix-sept nations européennes de l'évolution accomplie par notre Communauté et de ses relations avec le reste du monde, mais c'est aussi un acte politique dont on ne saurait sous-estimer l'importance. En effet, cette réunion jointe nous offre l'occasion de poursuivre les contacts entre les Communautés européennes et une Europe plus large. Ce qui me semble surtout remarquable dans la présente session, à la lumière des événements de l'année passée, c'est précisément le fait que de tels contacts soient automatiquement possibles, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de difficiles négociations entre les représentants des gouvernements sur leurs raisons et leurs modalités.

Cette réunion jointe confirme également l'expérience que j'ai pu acquérir lors de l'édification de nos Communautés européennes : elle m'a appris que la solution de la plupart des problèmes devient plus simple lorsque la volonté commune des peuples a trouvé un cadre institutionnel.

Et c'est pourquoi je me permets d'en revenir aux observations formulées par le rapporteur, M. le ministre Biesheuvel, dans son remarquable exposé, dont l'analyse politique m'a frappé par sa clarté. Il est impossible de placer un secteur de la vie publique dans une perspective plus vaste, sans que les autres secteurs n'en soient affectés. Après le marché commun du charbon et de l'acier, il a fallu, ensuite, réaliser celui d'autres produits et élaborer une politique commune dans tous les domaines d'activité de la puissance publique qui s'y rattachent. Cinq ans après l'entrée en vigueur des traités de Rome, nous en sommes parvenus au point où la Communauté, qui englobe désormais le charbon, l'acier, l'énergie nucléaire, les autres secteurs industriels, l'agriculture et les échanges extérieurs, l'aide au développement et la politique sociale, doit être complétée par l'union politique des États qui en font partie. Mais cette union politique n'émane pas automatiquement des Communautés existantes, dont les objectifs sont de caractère économique : il faut pour cela une décision de nature proprement politique. Elle suppose l'harmonisation des politiques étrangères et de défense des États membres et elle ne pourra être efficace que si elle présente des caractéristiques réellement communautaires.

Toute attitude nationale, qui tend à n'admettre d'actions européennes communautaires que dans les domaines où celles-ci procurent des avantages concrets et à court terme, aboutit en fin de compte à affaiblir le mouvement d'unification européenne. En effet, ce qui est le plus nécessaire aujourd'hui — plus encore qu'hier — après les changements survenus dans la situation politique du monde, c'est la mise en œuvre d'une conception globale de l'Europe tournée vers l'avenir et capable de donner à ce continent le rôle qui lui revient. Si l'on en juge par l'expérience que nous avons recueillie, nous autres Européens, tout au long de notre histoire et récemment encore, cette conception n'a des

chances de se réaliser que si elle aboutit à la création d'un ordre européen tel que :

1. Les divers États européens soient réunis dans un ensemble qui les dépasse et soit largement ouvert sur le reste du monde;
2. Un équilibre interne y soit garanti, permettant de sauvegarder la personnalité propre de chaque État et excluant *a priori* toute hégémonie nationale, et
3. Une coopération efficace y soit assurée sur le fondement d'une confiance réciproque et durable, trouvant son expression dans un cadre institutionnel communautaire, et destinée à promouvoir et à garantir les intérêts communs créés par une fusion progressive de certains intérêts nationaux.

Après ces considérations d'ordre général, Monsieur le Président, j'en viens maintenant aux activités de la Communauté européenne de l'énergie atomique, laquelle d'ailleurs — je ne crois pas me pouvoir dispenser de le souligner — constitue précisément, dans son domaine propre, un bon exemple d'ensemble transcendant les unités nationales et judicieusement équilibré, tel que nous souhaiterions voir l'Europe le devenir. Vous ne vous attendez certes point à ce que je vous présente un résumé du compte rendu de nos activités figurant au Sixième rapport général de la Commission. Vous êtes tous en possession de ce rapport et vous connaissez les divers secteurs dans lesquels se sont exercées nos activités, qu'il s'agisse de la recherche nucléaire, de la formation de spécialistes, de la diffusion des connaissances relevant de la technique nucléaire, des prévisions en matière de politique énergétique, des mesures destinées à favoriser la construction de réacteurs de puissance, de l'emploi des radio-isotopes, de l'activité de l'Agence d'approvisionnement, de la protection sanitaire ou du contrôle de sécurité. C'est pourquoi je crois pouvoir me borner à souligner certains aspects nouveaux et certains résultats essentiels de notre activité, ainsi qu'à vous rendre compte de l'état actuel de nos relations extérieures.

Dans l'exposé que j'avais eu l'honneur de vous présenter

l'année dernière, j'avais traité en détail de notre deuxième plan quinquennal, du rôle d'Euratom comme catalyseur de la recherche nucléaire dans les divers États membres, des ressources dont dispose la Commission pour mettre en œuvre son programme de recherche et de l'incidence de celui-ci sur l'évolution de l'industrie nucléaire. La réalisation de ce programme a été commencée dès le début de cette année, et il peut y avoir quelque intérêt à esquisser rapidement les étapes de sa mise en œuvre.

Au premier plan figure bien entendu la poursuite des travaux entrepris dans le cadre du premier programme quinquennal, et en premier lieu de l'aménagement des quatre établissements du Centre commun de recherche nucléaire, notamment des deux établissements de Karlsruhe et de Petten dont la construction n'a pu être amorcée qu'à la fin du premier programme quinquennal. Dans les deux établissements fonctionnant déjà, ceux d'Ispra et de Geel, les travaux entrepris se sont poursuivis et l'on peut dire maintenant qu'ils en sont au stade de la consolidation.

Outre l'activité du Centre commun de recherche, la passation de contrats de recherche constitue le moyen d'action le plus important dont dispose la Commission en matière de recherche. Dans le second programme quinquennal, la recherche sous contrat a d'ailleurs conquis une place considérable. En effet, plus de 50 % des quelque 450 millions d'unités de compte prévus au titre de ce programme doivent lui être consacrés. Non seulement les contrats de recherche deviennent ainsi un puissant moyen d'assurer la coordination des efforts au sein de la Communauté, mais on peut même dire qu'ils aboutissent à en multiplier la portée. C'est ainsi, pour citer un exemple, que le deuxième programme quinquennal, affectant 71 millions d'unités de compte au secteur des réacteurs rapides, entraînera des recherches dans ce domaine portant au total sur quelque 200 millions d'unités de compte dans la Communauté. Les bulletins « Euratom-Information », qui paraissent depuis le début de l'année, publient régulièrement des listes des contrats de recherche conclus, ainsi que des résumés des résultats de recherches obtenus par la Communauté. Cette publication fournit également des renseignements sur les brevets Euratom, dont le nombre est

actuellement de 253 dépôts initiaux et 538 demandes de dépôts correspondants. En outre, depuis le 1^{er} décembre 1962, la Commission, lorsqu'elle envisage de procéder par voie de contrat à des recherches déterminées, publie au Journal officiel des Communautés européennes des avis invitant toutes personnes ou entreprises intéressées à lui soumettre des projets de recherche. Cette mesure s'applique à la quasi-totalité des secteurs couverts par le deuxième programme quinquennal; elle a d'ailleurs trouvé un écho favorable.

Les nouvelles tâches imparties à la Communauté par le deuxième programme quinquennal ont été rapidement abordées. Elles comportent, au premier chef, la conclusion des importants contrats d'association avec le Commissariat français à l'Énergie atomique, le Centre nucléaire allemand de Karlsruhe et le « Comitato Nazionale per l'Energia Nucleare » de Rome, en vue du développement des réacteurs surrégénérateurs rapides qui constituent l'une des principales actions inscrites au deuxième programme. D'autres contrats ont été conclus ou sont sur le point de l'être, en particulier dans le domaine du développement des réacteurs.

Les ressources nécessaires à l'exécution du deuxième programme quinquennal ayant été calculées au plus juste, en raison des limitations budgétaires de certains États membres, il n'a pas été possible de ménager des réserves en vue de nouvelles actions ou du renforcement de projets en cours. Il n'est donc pas étonnant que, dès la première année d'exécution du programme, on ait manifesté le souhait qu'il soit élargi, d'autant plus que les choses vont vite en matière de technique nucléaire. C'est ainsi qu'au début de l'année la Commission a communiqué aux représentants des États membres un projet tendant à la création à Ispra d'un département de physique qui se consacrerait par priorité à la physique des solides et à celle des basses énergies.

Bien que ce projet n'ait pas recueilli — surtout pour des raisons financières — l'agrément de tous les États membres au premier stade de la procédure, la Commission fait néanmoins son possible pour y donner suite.

Un autre projet visant à élargir la portée du second programme quinquennal est constitué par la proposition, soumise en février de cette année par le gouvernement français, et tendant à instituer à Saclay un institut européen d'études postuniversitaires en matière de science et de technique nucléaires. Ce projet s'inspire de l'article 9, alinéa 1, du traité d'Euratom autorisant la création, dans le cadre du Centre commun de recherche nucléaire, d'écoles pour la formation de spécialistes. Son intérêt tient notamment au fait qu'en matière d'enseignement l'Euratom n'avait pas jusqu'ici créé d'écoles qui lui soient propres, et qu'en outre la création de cet institut aura pour effet d'installer en France un établissement du Centre commun de recherche.

A ce propos, je tiens à vous signaler que de nouveaux progrès ont été accompli en ce qui concerne la réalisation du projet de la création de l'Université européenne, à laquelle se réfère l'alinéa 2 de l'article 9 du traité instituant l'Euratom. La semaine dernière, le gouvernement italien a arrêté un projet de loi prévoyant la création, à Florence, d'une Université européenne en application de la déclaration faite à Bonn en juillet 1961 par les chefs d'État et de gouvernement. Il a été également décidé de réunir en octobre prochain une conférence intergouvernementale au cours de laquelle sera négocié un accord relatif à la participation d'autres États européens, sur le plan intellectuel et financier, à l'organisation et au fonctionnement de l'Université. La Commission se félicite de l'initiative du gouvernement italien et redit tout l'intérêt qu'elle porte à la mise en œuvre de ce projet.

La naissance soudaine de la recherche spatiale européenne, qui a entraîné la fondation de deux nouvelles organisations internationales, la « European Space Research Organization » (ESRO) et la « European Launcher Development Organization » (ELDO), nous a incités à nous demander si et dans quelle mesure, et dans quels domaines, l'Euratom pourra participer à l'utilisation de l'énergie nucléaire en vue de l'exploration spatiale.

Dans plusieurs domaines, le programme actuel d'Euratom s'en trouvera immédiatement affecté, tandis que dans d'autres domaines le potentiel de diverses installations déjà existantes de la Communauté pourrait faire l'objet d'une exploitation rapide

et efficace. C'est pourquoi la Commission serait heureuse que l'occasion lui fût offerte de prendre part à l'élaboration, et ultérieurement à la mise en œuvre des programmes des travaux de l'ESRO et de l'ELDO, dans la mesure où ceux-ci ont un rapport avec l'énergie nucléaire. Les relations qui pourraient en résulter entre les organisations précitées et la Communauté européenne ne se justifieraient pas seulement par le souci d'une division rationnelle du travail, mais elles permettraient également de multiplier les contacts entre la Communauté et divers autres États européens intéressés à ce problème.

Monsieur le Président, la majeure partie des travaux de recherche entrepris par l'Euratom ont trait, conformément d'ailleurs aux missions imparties par le traité, à l'utilisation de l'énergie nucléaire en vue de la production de courant électrique. Sur le plan économique, ces recherches sont liées aux problèmes de la rentabilité du courant électrique d'origine nucléaire dans le cadre de l'ensemble de l'économie énergétique et du volume de la demande de courant électrique susceptible d'être couverte par l'énergie nucléaire. Il s'agit là d'un problème complexe, comme le montre la question soulevée par M. Ridley, rapporteur de l'Assemblée consultative, au paragraphe 7 du projet de résolution dont il est l'auteur. Sa suggestion d'envisager la rentabilité des centrales nucléaires en fonction de l'ensemble des centrales énergétiques d'une région donnée me paraît intéressante. De fait, la Commission organisera à la fin d'octobre un colloque sur les problèmes relatifs à la rentabilité des centrales nucléaires, au cours duquel elle se propose de mettre en discussion toutes les informations dont elle dispose, en ce qui concerne notamment les réacteurs à l'exploitation desquels elle participe.

Dans le domaine de l'économie énergétique également, l'année écoulée a été marquée par des faits nouveaux : les estimations effectuées dès 1960 par la Commission ont été confirmées par les chiffres avancés par des experts renommés, tant européens qu'américains, ainsi que par les expériences les plus récentes. Entre 1965 et 1967, les centrales nucléaires fonctionnant environ 6 000 heures par an dans certaines régions situées quelque peu à l'écart des sources conventionnelles d'énergie seront en mesure

de produire du courant électrique dans des conditions économiques et, vers 1968 à 1970, il en sera de même dans toute la Communauté. Si l'on tient compte de l'accroissement de la demande de courant électrique dans les pays de la Communauté, l'intervention de l'énergie nucléaire est absolument nécessaire pour assurer la couverture de ces besoins. Contrairement à certaines appréhensions bien compréhensibles, qui se sont fait ou se feront jour dans les milieux des producteurs d'énergie classique, ce recours se présentera plutôt comme un complément indispensable aux productions et aux importations traditionnelles que comme une source de modifications structurelles de ces activités.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, mon collègue, M. le professeur De Groote a, le 27 juin de cette année, déclaré devant le Parlement européen que dans vingt ans les besoins en charbon, en fuel et en gaz, dans leur ensemble, quadrupleront au titre de la production d'électricité précisément, compte tenu de la réalisation de toutes nos prévisions sur le plan nucléaire.

L'harmonisation de la politique envisagée à l'égard des diverses sources d'énergie incombera, comme vous le savez, au groupe interexécutifs « Énergie », dont l'étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne, présentée en décembre 1962, a été soumise au Conseil de ministres de la C.E.C.A. Elle servira, avec le mémorandum de juin 1962, de fondement aux décisions à intervenir en matière de politique énergétique commune.

Vous voyez donc, et je me permets de me référer à ce sujet au point 6 du projet de résolution de M. Ridley, que la Commission d'Euratom, depuis un certain temps déjà, s'est entendue avec la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Commission de la C.E.E. et que, par la création en 1960 du groupe interexécutifs « Énergie », elle a jeté, dans la mesure de ses pouvoirs, les bases institutionnelles d'une politique énergétique commune, encore que le pouvoir de décision en matière de politique énergétique commune appartienne au Conseil de ministres de la C.E.C.A. Qu'il me soit permis de rappeler à ce propos que les délégués gouvernementaux ont pleinement ratifié les considérations sur

l'énergie nucléaire contenues dans les deux documents présentés par le groupe interexécutifs. Un certain nombre de délégations étaient même d'avis que les estimations de la Commission d'Euratom sur le rôle futur de l'énergie nucléaire sont particulièrement prudentes, ce qui vaut mieux que l'inverse.

Il est évident, Monsieur le Président, que pour pouvoir utiliser de grandes centrales nucléaires il faut tout d'abord disposer de quantités suffisantes de matières fissiles. La Commission a donc demandé au Comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom d'établir un rapport sur les perspectives de l'approvisionnement en uranium naturel. D'après ce rapport, qui a été présenté récemment, l'approvisionnement en uranium naturel ne devrait pas poser de problème d'ici 1975 ou 1980. Il n'y a pas non plus lieu d'éprouver des craintes pour l'avenir, étant donné que les gisements mis en exploitation ne représentent qu'une partie des ressources d'uranium existantes. Néanmoins, en vue d'assurer la disponibilité, en temps utile, des ressources en uranium aux meilleurs prix, il convient que soient prises à brève échéance des mesures appropriées et notamment que soient entrepris des travaux de prospection d'uranium. On espère d'ailleurs améliorer le taux d'utilisation du combustible dans les réacteurs au cours des dix prochaines années. Enfin, on peut — à long terme — compter sur la mise en service des réacteurs surrégénérateurs, permettant d'améliorer cinquante fois au moins ce taux d'utilisation, de réutiliser l'uranium appauvri et d'exploiter des minerais moins riches en uranium.

La solution des problèmes de responsabilité civile et de couverture des risques nucléaires constitue une autre condition préalable à la mise en service de centrales nucléaires.

Nous sommes heureux de constater que, dans ce domaine, la Communauté et les pays européens qui n'en font pas partie collaborent de façon permanente.

Monsieur le Président, l'activité de la Commission dans le secteur économique ne se borne pas à déterminer le cadre dans lequel l'industrie nucléaire doit et peut se développer, elle

s'exprime également par des mesures concrètes d'encouragement. Mentionnons tout d'abord à ce sujet la participation de la Commission aux cinq réacteurs de puissance — qui a permis à la Communauté de bénéficier de l'expérience acquise lors de la construction et de l'exploitation de ces réacteurs —, puis l'accord avec les États-Unis pour le développement de réacteurs de puissance; dans le cadre de cet accord, la Commission donne son appui à la construction de trois centrales nucléaires d'une puissance nette installée de 650 MW au total. Ces deux actions donnent à l'industrie de construction des réacteurs de la Communauté et surtout à la fabrication des éléments combustibles une impulsion décisive. La Commission s'intéresse également à l'infrastructure, notamment au retraitement et au transport d'éléments combustibles irradiés. A ce propos, nous avons plaisir à relever que, dans ce secteur, nous travaillons en collaboration étroite avec la Grande-Bretagne et la Suisse.

Permettez-moi enfin de dire un mot de l'activité de la Commission dans le secteur de la protection sanitaire des travailleurs et de la population contre les dangers des radiations ionisantes. La Commission a toujours consacré une attention particulière à ce secteur. Les normes de base qu'elle a élaborées — c'est un domaine où la Communauté dispose d'un réel pouvoir législatif — ont trouvé leur réalisation au début de cette année dans trois pays de la Communauté par des règlements d'application correspondants. Dans les autres pays, des règlements analogues sont sur le point d'être promulgués ou sont en cours d'élaboration. La collaboration qui s'est instituée entre la Commission et les autorités responsables des États membres a permis de réaliser l'uniformisation des législations dans les États membres.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais maintenant vous exposer brièvement l'état actuel des relations extérieures de la Communauté. A l'heure actuelle, dix-neuf missions d'États tiers sont accréditées auprès de la Communauté d'Euratom. Depuis sa création, la Communauté a conclu des accords de coopération avec cinq pays, à savoir les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Argentine et le Brésil. Elle entretient des contacts fructueux avec d'autres pays également, notam-

ment avec le Danemark, la Grèce, la Suède, la Suisse et le Japon. Par ailleurs, la Commission participe activement aux travaux de l'Agence européenne pour l'Énergie nucléaire dans le cadre de l'O.C.D.E.

Au cours de l'année dernière, nous pouvons également relever que, pour notre part, nous avons intensifié la coopération internationale. J'ai eu l'occasion, en septembre de l'année dernière, de vous parler de l'amendement à l'accord de coopération avec les États-Unis de 1958 et à l'avenant de 1960, entré en vigueur le 9 juillet de cette année. Je puis vous dire aujourd'hui que, le 22 août dernier, a été signé avec le gouvernement des États-Unis et avec la Commission américaine de l'énergie atomique un nouvel amendement qui intensifie encore la coopération étroite existant déjà entre la Communauté et les États-Unis.

On sait qu'en vertu des accords signés avec l'Euratom en 1958, 1960 et 1962 les États-Unis mettent à la disposition de la Communauté, pour son propre usage ou pour celui d'entreprises établies dans la Communauté, certaines quantités de matières fissiles spéciales destinées à être utilisées dans des réacteurs de puissance ou dans le cadre des programmes de recherche de la Communauté.

Le nouvel amendement autorise la Commission américaine de l'énergie atomique à mettre à la disposition de la Communauté des quantités supplémentaires d'uranium enrichi. Cette clause s'est révélée nécessaire pour permettre l'approvisionnement de nouveaux réacteurs en projet dans la Communauté. Elle permet, en outre, à cette dernière de fabriquer des éléments combustibles à base d'uranium 235, destinés à l'exportation, ainsi que d'en retraiter d'autres de même nature provenant aussi bien de pays tiers que de pays membres.

Le nouvel amendement est très important pour le développement d'une industrie de fabrication d'éléments combustibles dans la Communauté, ainsi que pour le fonctionnement des usines de traitement qui auront à traiter des éléments de combustible à uranium enrichi. Il marque une nouvelle étape dans la libéralisation de la politique d'exportation des matières fissiles du

gouvernement américain et de la coopération entre les États-Unis et Euratom. Il révèle une fois encore qu'Euratom a acquis suffisamment d'expérience pour permettre la mise en œuvre, dans le cadre de l'accord avec les États-Unis, d'une politique de *partnership* atlantique dans un domaine où celui-ci est particulièrement souhaitable.

La coopération avec la Grande-Bretagne s'est également intensifiée. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le mentionner, le 5 février dernier, dans la déclaration que j'ai faite devant le Parlement européen — M. Furler vient d'en parler à l'instant — au moment de la suspension des négociations avec le Royaume-Uni, le travail accompli au cours de ces négociations n'a pas été vain, car les discussions techniques ont permis à la Communauté de mieux mesurer l'ampleur de la contribution que la Grande-Bretagne s'apprêtait à fournir et elles ont donné au Royaume-Uni la possibilité de prendre pleinement conscience de l'importance réelle des programmes actuellement en cours dans la Communauté des Six. L'intention, alors exprimée par la Commission d'Euratom, de profiter de cette expérience pour intensifier au maximum la coopération avec le Royaume-Uni, instaurée depuis 1959, s'est concrétisée dès le 20 mai dernier, lorsque, à l'occasion de la quatrième réunion du comité permanent Euratom - Grande-Bretagne, il a été convenu d'étendre à de nouveaux secteurs la coopération existante et de renforcer l'échange des connaissances.

Mentionnons également la poursuite fructueuse de la collaboration avec les États non membres de la Communauté, dans le cadre de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire. C'est ainsi que l'accord Dragon, ayant pour objet le développement en commun d'un réacteur de puissance à haute température refroidi au gaz et modéré au carbone, qui venait normalement à expiration le 30 mars 1964, a été remplacé par un nouvel accord conclu en novembre de l'année dernière, qui prévoyait la poursuite des travaux entrepris jusqu'en 1967. Euratom participe désormais dans la proportion de 46 % à ce projet de recherche commun. L'accord de Halden, qui vise également la réalisation d'un projet de recherche commun dans le cadre de l'O.C.D.E., a aussi été prorogé jusqu'au 30 juin 1964.

En ce qui concerne les relations avec les pays en voie de développement, mentionnons l'accord d'association — qui a fait l'objet hier d'une discussion au Parlement européen — conclu le 20 juillet dernier entre la Communauté économique européenne, les États africains et malgache, accord dont le titre premier s'applique aux produits nucléaires visés à l'annexe IV du traité d'Euratom.

Enfin, je voudrais brièvement vous signaler la visite faite il y a quelques jours à la Commission d'Euratom par une délégation du gouvernement suédois en réponse à notre visite de l'an dernier en Suède. Cette visite a permis à nos amis suédois de se rendre compte sur place de l'activité et du programme d'action de la Communauté, d'avoir des échanges de vues fructueux et d'en tirer mutuellement des conclusions très utiles.

J'arrive, Monsieur le Président, à ma conclusion. La Communauté d'Euratom a poursuivi un développement logique au cours de l'année passée. Son dynamisme et l'élargissement de ses activités auraient pu être plus grands encore si les négociations engagées en vue de l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays européens avaient pu être menées à bonne fin. Contrairement à certaines appréhensions, leur interruption n'a pas empêché la Communauté européenne de l'énergie atomique de poursuivre, d'intensifier et même, dans certains cas, d'étendre la collaboration à des États auxquels elle est liée par des accords de coopération et à d'autres pays non membres.

Mais il ne suffit pas de préserver ce qui existe. Il importe maintenant de développer les Communautés européennes énergiquement sur le plan politique, notamment :

- Par la fusion des Exécutifs et ultérieurement des Communautés;
- Par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen;
- Par l'élaboration d'une structure communautaire en matière de politique étrangère et de politique de défense commune.

C'est par un tel développement que les Communautés peu-

vent réaliser leur objectif d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples qu'elles groupent. Nous estimons que le renforcement de la Communauté européenne qui en résultera, loin de porter atteinte à son ouverture mondiale, contribuera à l'élargir encore. Dans la mesure où il existe de ce côté de l'Atlantique une Europe plus unie, on pourra instaurer un *partnership* atlantique plus réel.

Nous souhaitons et espérons que le renforcement de la Communauté contribuera enfin à accélérer l'union de tous les peuples européens représentés dans cette enceinte et qu'il permettra ainsi à l'Europe de jouer un rôle conforme à sa culture, au nombre de ses habitants et à sa puissance économique et sociale pour le maintien de la paix mondiale et le bien-être de l'humanité entière. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen de son exposé si substantiel qui nous a fait entrevoir quelques-uns des mystères de l'atome que nous ignorions.

La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Monsieur le Président, le président Malvestiti, venu à Strasbourg pour participer aux cérémonies d'hommage à Robert Schuman, m'a prié, étant donné qu'il est démissionnaire depuis le 9 mai dernier, de prononcer le discours qu'il se proposait de faire devant la réunion jointe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les négociateurs du traité de Paris se sont rendu compte de la nécessité d'établir un lien organique entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La présente réunion annuelle s'inscrit dans cette perspective.

Avant de rendre compte de l'évolution du marché du charbon et de l'acier de la Communauté au cours de l'année écoulée et avant d'exposer l'activité de la Haute Autorité, je tiens à expri-

En ce qui concerne les relations avec les pays en voie de développement, mentionnons l'accord d'association — qui a fait l'objet hier d'une discussion au Parlement européen — conclu le 20 juillet dernier entre la Communauté économique européenne, les États africains et malgache, accord dont le titre premier s'applique aux produits nucléaires visés à l'annexe IV du traité d'Euratom.

Enfin, je voudrais brièvement vous signaler la visite faite il y a quelques jours à la Commission d'Euratom par une délégation du gouvernement suédois en réponse à notre visite de l'an dernier en Suède. Cette visite a permis à nos amis suédois de se rendre compte sur place de l'activité et du programme d'action de la Communauté, d'avoir des échanges de vues fructueux et d'en tirer mutuellement des conclusions très utiles.

J'arrive, Monsieur le Président, à ma conclusion. La Communauté d'Euratom a poursuivi un développement logique au cours de l'année passée. Son dynamisme et l'élargissement de ses activités auraient pu être plus grands encore si les négociations engagées en vue de l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays européens avaient pu être menées à bonne fin. Contrairement à certaines appréhensions, leur interruption n'a pas empêché la Communauté européenne de l'énergie atomique de poursuivre, d'intensifier et même, dans certains cas, d'étendre la collaboration à des États auxquels elle est liée par des accords de coopération et à d'autres pays non membres.

Mais il ne suffit pas de préserver ce qui existe. Il importe maintenant de développer les Communautés européennes énergiquement sur le plan politique, notamment :

- Par la fusion des Exécutifs et ultérieurement des Communautés;
- Par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen;
- Par l'élaboration d'une structure communautaire en matière de politique étrangère et de politique de défense commune.

C'est par un tel développement que les Communautés peu-

vent réaliser leur objectif d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples qu'elles groupent. Nous estimons que le renforcement de la Communauté européenne qui en résultera, loin de porter atteinte à son ouverture mondiale, contribuera à l'élargir encore. Dans la mesure où il existe de ce côté de l'Atlantique une Europe plus unie, on pourra instaurer un *partnership* atlantique plus réel.

Nous souhaitons et espérons que le renforcement de la Communauté contribuera enfin à accélérer l'union de tous les peuples européens représentés dans cette enceinte et qu'il permettra ainsi à l'Europe de jouer un rôle conforme à sa culture, au nombre de ses habitants et à sa puissance économique et sociale pour le maintien de la paix mondiale et le bien-être de l'humanité entière. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen de son exposé si substantiel qui nous a fait entrevoir quelques-uns des mystères de l'atome que nous ignorions.

La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Monsieur le Président, le président Malvestiti, venu à Strasbourg pour participer aux cérémonies d'hommage à Robert Schuman, m'a prié, étant donné qu'il est démissionnaire depuis le 9 mai dernier, de prononcer le discours qu'il se proposait de faire devant la réunion jointe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les négociateurs du traité de Paris se sont rendu compte de la nécessité d'établir un lien organique entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La présente réunion annuelle s'inscrit dans cette perspective.

Avant de rendre compte de l'évolution du marché du charbon et de l'acier de la Communauté au cours de l'année écoulée et avant d'exposer l'activité de la Haute Autorité, je tiens à expri-

mer la satisfaction de cette dernière pour l'accord auquel sont parvenus les gouvernements des Six en ce qui concerne les contacts avec la Grande-Bretagne et pour l'acceptation, par le gouvernement britannique, de la procédure proposée.

Cet accord, bien que de portée modeste, eu égard à notre impatience, contribue — pensons-nous — à éliminer une partie des difficultés qui faisaient obstacle, depuis janvier dernier, à la bonne intelligence entre les Six.

Quant à la Haute Autorité, elle s'efforcera de rendre plus étroits les liens établis, sur une base institutionnelle, par l'accord d'association datant de 1954, cet accord qui jusqu'ici a fait ses preuves à la satisfaction des deux parties. C'est dans son cadre qu'il a été notamment possible de réaliser en 1957 l'accord tarifaire sur les produits sidérurgiques. La Haute Autorité se réjouit que se réunisse la semaine prochaine, pour la première fois depuis l'interruption des négociations avec la Grande-Bretagne, le Conseil d'association prévu par l'accord de 1954.

La Haute Autorité a vu également avec plaisir l'Autriche demander à reprendre les contacts en vue de son association au Marché commun. Étant donné l'importance de la sidérurgie autrichienne sur le marché européen et mondial de l'acier, la démarche du gouvernement de Vienne est suivie avec attention par la Haute Autorité.

Si j'en viens, après ces considérations d'ordre général, à exposer sommairement l'évolution du marché du charbon et de l'acier, et l'action de la Haute Autorité, il me semble que je dois avant tout confirmer une appréciation que la Haute Autorité a déjà formulée l'année dernière devant cette même assemblée, à savoir que l'économie de l'acier — et non plus seulement celle du charbon, comme on le constate depuis quelques années — est en voie de transformation rapide.

À l'évolution structurelle du système de production, mise en lumière l'an dernier, se sont ajoutés, depuis peu, des changements dans la structure des débouchés et des échanges. On

constate, en particulier, une modification structurelle du commerce mondial. Après 1959, la Communauté a en effet augmenté de 82 % ses importations de fonte et d'acier en provenance de pays tiers, alors que ses exportations baissaient de 7 %. Les pays tiers principaux exportateurs de produits sidérurgiques vers la Communauté sont les pays du bloc oriental, ainsi que l'Autriche, le Royaume-Uni et le Japon.

En présence de cette évolution des échanges — dans une période de stagnation qui, pour l'industrie sidérurgique de la Communauté, dure maintenant depuis trois ans, alors que la production mondiale ne cesse d'augmenter —, la Haute Autorité doit veiller à ce que le marché des produits sidérurgiques de la Communauté ne soit pas bouleversé par des offres extérieures faites à des prix anormalement bas. Afin de normaliser la concurrence, la Haute Autorité a pris contact avec les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Autriche et du Japon. La Haute Autorité est sensible à l'accueil qui lui a été réservé : les contacts se sont révélés utiles. Nous pensons qu'ils doivent être poursuivis si l'on veut contrôler le développement de la situation et éviter des désordres sur le marché international.

Je dois ouvrir ici une parenthèse et apporter une précision.

Nos entreprises ont été et sont encore accusées de dumping. On observera à ce sujet que, pour établir si nos producteurs ont réalisé des opérations relevant du dumping, le niveau des prix figurant dans les barèmes des prix des entreprises de la Communauté n'est pas le terme de référence qu'il convient d'adopter. En effet, si le traité de Paris fait obligation à tout producteur de publier son barème de prix et de l'appliquer sans discrimination, il l'autorise aussi à accorder des rabais pour s'aligner sur les offres faites à l'utilisateur, au lieu de destination du produit, par un concurrent, qu'il soit de la Communauté ou des pays tiers.

Du point de vue de la Communauté, les offres provenant des pays occidentaux et des pays du bloc oriental se situent, de toute manière, sur un plan différent. Les pays du bloc oriental ont fait des offres à des prix particulièrement bas qui ont obligé les producteurs de la Communauté à accorder des rabais d'alignement allant jusqu'à 30 % des prix du barème.

Les régimes économiques des pays occidentaux et du bloc oriental sont tellement différents qu'un terme de référence objectif, permettant d'apprécier la correction d'une opération commerciale, fait défaut.

Cela étant, et pour éviter des déséquilibres sur le marché commun, les six pays se sont engagés à ne pas dépasser les contingents d'importation actuels et à se consulter mutuellement avant la signature de tout nouvel accord commercial.

L'industrie sidérurgique de la Communauté s'efforce de s'adapter à la situation en cherchant de nouveaux débouchés à l'intérieur du marché commun. On constate en effet que les échanges entre les pays membres ont augmenté au cours des dernières années. Tant que la situation restera inchangée, on risque cependant de voir les producteurs renoncer à une partie de leurs programmes d'investissement, avec les conséquences qu'une telle attitude pourrait avoir à terme sur l'ensemble de l'économie de nos six pays.

Le moment est donc délicat; la Haute Autorité suit avec attention l'évolution du marché mondial tout en étudiant des mesures visant à faciliter l'adaptation de l'industrie sidérurgique de la Communauté à la situation nouvelle.

Sur le marché de l'énergie, l'évolution amorcée en 1957-1958 se poursuit : d'une part, intensification de la demande des produits pétroliers et, d'autre part, contraction de la demande de charbon.

L'assainissement du marché du charbon se poursuit, grâce à l'effort conjugué des gouvernements, des entreprises, des travailleurs et de la Haute Autorité.

Les opérations d'assainissement commencent à porter leurs fruits, de sorte qu'il a été possible de mieux adapter le niveau de la production à la demande; à vrai dire, l'année passée, la demande n'a pu être satisfaite que grâce à l'augmentation des importations en provenance des pays tiers. Les mesures doua-

nières exceptionnelles prises au moment le plus aigu de la crise charbonnière ont pu être supprimées ou assouplies. Vous vous souviendrez, en effet, qu'en 1960 le marché charbonnier belge avait dû être isolé partiellement du marché commun. Progressivement, ces mesures ont été assouplies et, depuis l'année dernière, le marché belge a pu être replacé dans le marché commun. En vue d'assurer la protection du marché allemand, la Haute Autorité avait, en 1959, recommandé au gouvernement fédéral d'instituer un droit de douane avec un contingent libre de droits. Ce contingent, fixé tout d'abord à 5 millions de tonnes, a été maintenant porté à 6 millions de tonnes.

Les importations de charbon en provenance des pays tiers ont, l'année dernière, été supérieures de plus de 4 millions de tonnes aux importations de 1961. Elles ont ainsi atteint 23 millions de tonnes, chiffre qui représente un peu plus de 10 % de la production de la Communauté. Pendant le premier semestre de cette année, les importations ont encore progressé, atteignant 16 millions de tonnes. Sur la liste des pays fournisseurs, les États-Unis figurent en tête. Ils sont en effet intervenus pour les deux tiers du total des importations de la Communauté. A la suite des États-Unis viennent la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la Pologne.

Les exportations de la Communauté à destination des pays tiers ont augmenté d'un peu plus de un million de tonnes par rapport à l'an dernier. Elles ont été dirigées essentiellement vers la Suisse et l'Autriche.

Dans les derniers mois de l'année écoulée et dans les premiers mois de cette année, la Haute Autorité a dû se préoccuper d'un important problème d'organisation du marché du charbon : le nouveau régime de vente de la Ruhr. Le régime antérieur, qui, pour l'essentiel, datait de 1956, est en effet venu à expiration à la fin du mois de mars dernier. La Haute Autorité a accepté la demande des mines intéressées de se réorganiser en deux cartels de vente distincts. Toutefois, elle a exigé une séparation nette entre les deux comptoirs, elle a limité à trois ans la durée des accords et elle a soumis les organismes autorisés à un contrôle

spécial. Il est peut-être utile de rappeler ici que, pour ce qui concerne les ventes de charbon de la Ruhr sur le marché des pays tiers, les deux comptoirs devront constituer chacun leur propre société d'exportation.

Comme je viens de le dire, le charbon a encore perdu du terrain, l'année dernière et cette année, dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté, cependant que le pétrole a conquis de nouvelles positions.

La consommation de charbon est désormais de l'ordre de 46 % de la consommation totale d'énergie, celle du pétrole de 30 %.

Vous savez que les Six ont confié aux Exécutifs des Communautés l'étude des mesures de coordination des politiques énergétiques. L'une des difficultés auxquelles on se heurte en la matière réside notamment dans le fait que le pétrole et le charbon sont soumis à des règles différentes, le premier étant assujéti à celles du traité de la C.E.E., le second à celles du traité de la C.E.C.A. datant de 1951. On sait que les deux traités diffèrent sur quelques points d'importance, tels que les prix et conditions de vente, les subventions, la coordination des investissements, la politique commerciale, les clauses de sauvegarde.

À un certain moment, il est apparu clairement que la solution du problème viendrait moins d'une coordination des politiques énergétiques que de la création d'un véritable marché commun de l'énergie, doté de règles communes.

La Haute Autorité a déjà fait connaître l'année dernière les propositions formulées par elle-même et par les deux Commissions exécutives au Conseil spécial de ministres. Je n'y reviens pas.

Dans le cadre des travaux consacrés à la politique énergétique commune, la Haute Autorité, en collaboration avec les commissions, a publié au début de l'année une étude sur les perspectives énergétiques à long terme dans notre Communauté,

dont je recommande la lecture à ceux qui ne font pas partie de notre Parlement européen. Ce document — à notre avis, d'une grande importance au point de vue méthodologique et, en tout cas, le premier de ce genre — entend donner des éléments économétriques d'appréciation pour l'élaboration de la politique énergétique commune : il délimite — et c'est un de ses grands mérites — la zone réelle de concurrence entre les diverses sources d'énergie et indique les limites dans lesquelles les options politiques peuvent raisonnablement se concrétiser.

Le Conseil de ministres, d'accord avec la Haute Autorité et les Commissions, a récemment constitué deux comités spéciaux composés de représentants des gouvernements et des Exécutifs. Ils sont chargés de chercher une solution au problème de l'énergie sur la base des propositions de politique énergétique présentées l'année dernière et des études économétriques publiées cette année. L'un de ces comités, chargé du contrôle des données économétriques, a déjà terminé ses travaux; l'autre, chargé d'examiner les différentes options d'une politique énergétique communautaire, doit présenter son rapport pour le 31 octobre.

Les propositions formulées en vue de la réalisation d'un marché commun de l'énergie sont, sur certains points, en contradiction avec les règles de notre traité de la C.E.C.A. : c'est pourquoi la Haute Autorité a transmis au Conseil spécial de ministres un projet de protocole visant à établir les conditions requises pour créer un marché commun de l'énergie. Parmi les mesures proposées par la Haute Autorité, je soulignerai ici la proposition tendant à conférer à notre Communauté les pouvoirs nécessaires à une politique commerciale commune en matière de charbon, pouvoirs qui nous font actuellement défaut. On sait que le traité de Rome prévoit déjà une politique commerciale commune pour les produits relevant de la Communauté économique européenne, notamment pour le pétrole.

La Haute Autorité a, en outre, souligné l'opportunité d'un élargissement du pouvoir législatif du Parlement européen.

L'adaptation des industries de la Communauté à cette situation nouvelle pose d'importants problèmes de caractère social.

Le traité offre des instruments valables à cette fin. L'année dernière et cette année, la Haute Autorité a été appelée à intervenir dans des opérations de réadaptation, principalement, on le comprend, en faveur de travailleurs des mines de charbon. Toutefois, des mesures de réadaptation ont également été prises en faveur de travailleurs d'entreprises sidérurgiques et de mines de fer. L'extraction de minerai de fer dans la Communauté est en effet en régression. Les mines de fer des Six, dont, on le sait, le minerai est à basse teneur, commencent à se ressentir de la tendance des industries sidérurgiques de la Communauté à recourir toujours davantage au minerai de fer riche des pays tiers. Les importations de minerai de fer en provenance de ces pays ont en effet sensiblement progressé au cours de ces dernières années.

En 1962, près de 28 000 travailleurs licenciés par suite de fermeture ou de réduction d'activité des entreprises ont bénéficié de notre aide.

Parallèlement à ces opérations, dites de réadaptation, nous essayons de faire une reconversion qui, comme nous l'avons déjà dit, est difficile.

Enfin, nous avons contribué, dans un cinquième programme, à la construction de 25 000 logements ouvriers.

Cette année a été célébré le dixième anniversaire de l'établissement du marché commun du charbon. Il me semble qu'en cette occasion on peut souligner que les expériences que nous avons faites ont été bienfaisantes dans tous les domaines où nous avons une compétence directe. La nouvelle structure des secteurs du charbon et de l'acier a eu des répercussions sur l'emploi. Nous avons vu, au cours de ces dernières années, 300 000 travailleurs, soit plus d'un quart de la main-d'œuvre occupée dans les industries du charbon et de l'acier au début du Marché commun, aller vers d'autres industries. Nous avons affecté plus de 55 millions d'unités de compte aux opérations de réadaptation dont ont profité 150 000 travailleurs. Dans le domaine de la reconversion industrielle, notre action a permis la création de 6 500 emplois nouveaux.

Afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, la Haute Autorité a lancé jusqu'ici cinq programmes de construction de maisons ouvrières. Au total, pour les dix années, cela fait 100 000 logements auxquels la Haute Autorité a participé.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne saurais mieux conclure cette rapide synthèse de dix années d'existence du marché commun du charbon et de l'acier qu'en mettant en lumière un fait qui vous aura déjà frappé. Ce fait, le voici : la Communauté du charbon et de l'acier, qui a voulu constituer la première base de développement économique des pays membres, a toujours été favorable, dans la mesure du possible, au développement des échanges entre les diverses régions économiques. L'expansion remarquable des importations, qu'il s'agisse de charbon ou d'acier, en fait foi.

L'année dernière, à cette époque, on ne semblait plus très éloigné du jour où d'autres pays européens se joindraient à la Communauté des Six. Les faits se sont chargés de nous prouver que ces espoirs étaient prématurés.

Toutefois, une réalité s'impose jour après jour : la Communauté et les autres pays européens ne cessent de se rapprocher. C'est avec satisfaction que la Haute Autorité salue cette évolution; un avenir que nous espérons proche nous réserve certainement du nouveau.

Sept mois nous séparent de l'ouverture des négociations tarifaires de Genève. La Haute Autorité sera associée à ces négociations qu'elle envisage avec grande confiance.

Je tiens à rappeler à ce sujet que les tarifs douaniers des Six pour les produits sidérurgiques sont parmi les plus bas du monde. Les Six n'ont donc pas attendu jusqu'à ce jour pour prendre des mesures douanières inspirées des principes qui seront à la base des négociations de demain.

Les dix premières années du marché commun du charbon et de l'acier s'achèvent donc alors que nous sommes dans une

période où des transformations dans le contexte économique mondial sont en cours et où d'autres changements sont attendus à brève échéance.

Tournons-nous vers l'avenir, avec la volonté de continuer à faire du Marché commun un facteur dynamique, qui jouera dans le sens de la création de nouvelles structures économiques et sociales, pour le plus grand bien de l'Europe et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je remercie vivement M. le président Coppé qui, dans un minimum de temps, nous a donné un maximum d'informations utiles et précieuses.

Nous allons suspendre la séance; elle sera reprise à 15 heures.

(*La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 15 heures.*)

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. Hallstein.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il m'a été demandé de présenter cette fois l'exposé habituel sur l'activité de la Communauté économique européenne de manière qu'il soit possible de centrer le débat sur le thème des négociations douanières du G.A.T.T. dans l'optique du *partnership* atlantique. J'y consens volontiers, car je crois — moi aussi — qu'il y a de bonnes raisons pour centrer le débat de la sorte. Je ne songe pas seulement, en disant cela, à la saine économie de la procédure parlementaire et pas non plus à l'actualité manifeste du sujet. On se trouve plutôt amené à profiter de cette rencontre particulière que l'on peut qualifier de représentative de toute l'Europe libre pour traiter principalement des questions qui sont communes à cette vaste entité. Mais, même dans la perspective de notre seule Communauté économique européenne, nous pouvons attendre d'une analyse du plus important événement de politique extérieure auquel elle se trouve confrontée,

qu'elle révèle plus sûrement l'essentiel de son état de développement. Or, l'essentiel — nous ne nous lasserons pas de le répéter — c'est sa qualité de personnalité politique, sa propre vitalité, la solidité de sa cohésion, c'est son unité. Nous savons qu'elle se développe pas à pas. C'est précisément pour cela que nous applaudissons à chaque critère qui permet de mesurer ce progrès. A cet égard, la manière dont la Communauté sort de ses épreuves de politique extérieure est plus probante que les phénomènes de sa vie interne. Si la progression dans une question interne déterminée, si la solution communautaire d'une pareille question traîne en longueur, on ne saurait, dans une structure fédérale telle que la nôtre, y voir toujours, avec certitude, une déficience.

Parfois, cela ne traduit qu'une saine aversion contre trop de centralisme. Dans les rapports avec l'extérieur, il en va différemment. Si la Communauté se révèle incapable de réagir comme un tout devant une situation dont chacun admet qu'il faut y faire face ensemble, c'est là certainement une faiblesse à inscrire assurément au passif de notre bilan. C'est pourquoi les relations extérieures jouent un si grand rôle dans nos comptes rendus d'activité; c'est pourquoi des indications précises sur les négociations où nous sommes engagés constituent un élément indispensable des comptes que nous devons rendre à l'opinion publique. Et cette valeur symptomatique des négociations et traités ne double-t-elle pas à une époque où les États et groupements d'États, les entités politiques cessent de plus en plus d'être mesurés à leurs succès guerriers, pour l'être plutôt à leurs réalisations pacifiques, où la sauvegarde de la paix, la prévention de la guerre devient la tâche prédominante de la diplomatie, de la politique en un mot ? Car c'est bien là ce que nous entendons par *stratégie de la paix*.

Parmi les faits qui commandent actuellement la situation de notre Communauté, il en est deux qui ont une importance primordiale. Je m'abstiendrai — malgré le désir que j'aurais eu de le faire — d'évoquer d'autres événements tels que l'heureuse conclusion de notre Accord d'association avec la Turquie d'où je viens de rentrer. Parmi les deux faits primordiaux dont je veux parler, il y a un fait négatif, à savoir l'interruption des négocia-

tions d'adhésion avec la Grande-Bretagne; un fait positif, à savoir la suggestion d'un *partnership* atlantique.

La perspective dans laquelle j'avais pu me placer lors de mon dernier discours devant cette Haute Assemblée, en supputant que l'intégration européenne allait progresser avec un élargissement de notre Communauté, ne s'est pas réalisée, comme nous tous le savons. Les négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne sont interrompues; la plupart des initiatives en vue d'une adhésion ou association d'autres États déclenchées par la demande britannique ne sont pas pour l'instant poursuivies. Les deux assemblées qui se retrouvent à cette session ont chacune pour son compte débattu en détail de l'interruption des négociations d'adhésion. J'ai pu moi-même exposer devant le Parlement européen le point de vue de la Commission de la C.E.E. Je puis donc me borner ici à renvoyer à ces délibérations antérieures, non sans ajouter que nous restons conscients de la nécessité de faire en sorte qu'un fossé ne se creuse pas entre nous et nos amis européens hors de la Communauté et d'éviter que les deux groupes ne se détournent sans nécessité l'un de l'autre sur le plan économique et sur le plan de la politique économique. C'est pourquoi nous nous réjouissons des contacts réguliers convenus à cette fin au sein de l'Union de l'Europe occidentale.

Le plan de *partnership* atlantique a aussi pour cause la Communauté économique européenne.

Lorsque, après la guerre, l'Europe était prostrée, menacée de famine, de chaos et de communisme et devant le danger d'une avance soviétique jusqu'à l'Atlantique, l'Amérique s'est sentie appelée à lui venir en aide. Celle-ci a été d'une générosité, d'une ampleur et d'une efficacité sans exemple : avec le plan Marshall et l'O.E.C.E., en tolérant pendant des années une discrimination par les contingentements, elle a soutenu le relèvement économique de l'Europe, avec l'O.T.A.N. elle a apporté la protection militaire à ses alliés.

Le redressement européen ainsi amorcé a culminé sur le continent avec la Communauté européenne, qui lui a conféré son

expression politique la plus forte. La croissance économique de l'Europe dépasse depuis quelques années celle des États-Unis. La situation de la balance des paiements s'est inversée. Tandis que l'Europe surmontait la pénurie de dollars de l'après-guerre, accumulait de grandes réserves d'or et de devises et — au lieu d'être assistée comme jusqu'alors — fournissait elle-même une aide de développement de grande envergure, la balance américaine des paiements entrait, notamment à la suite des charges politiques qui la grevaient, dans une période d'importants déficits. Ce renversement s'est accentué à mesure que les pays d'Europe resserraient leurs liens. Plus leur force économique s'affermissait en conséquence par rapport à l'Amérique et au reste du monde, et plus ils insistaient naturellement d'autre part pour avoir voix au chapitre dans toutes les questions essentielles de l'alliance atlantique.

La réponse des États-Unis à cette nouvelle situation, en particulier au succès de la Communauté économique européenne, est une offre de réorganisation fondamentale des rapports atlantiques. La conception de base, telle qu'elle ressort d'interprétations officielles souvent répétées, de déclarations solennelles du Président (notamment de ses importants discours aux cérémonies de la Fête de l'indépendance en 1962, à Philadelphie, et cette année à la « Paulskirche » de Francfort) et des avis émanant de l'administration américaine, c'est que les États-Unis et l'Europe coopèrent sur un pied d'égalité sous le signe d'une responsabilité mondiale. Sous l'angle de la politique économique, ce plan largement tourné vers l'avenir se traduit par le *Trade Expansion Act*, qui — en donnant au Président les pouvoirs nécessaires — a permis la nouvelle série de négociations du G.A.T.T. et signifie que les États-Unis tournent définitivement le dos à cet isolationnisme de la politique économique des années 30 qui, du fait de l'évolution de la technique et de l'interdépendance politique et économique manifeste de l'Amérique et de l'Europe, convient tout aussi peu à l'époque actuelle qu'un isolationnisme politique.

Quelles sont les considérations qui commandent la réponse de l'Europe à cette offre? L'idée maîtresse sera qu'il faut tenir compte de l'interdépendance indéniable régnant dans le monde

libre, dans l'espace atlantique, non seulement sur le plan politique et militaire, mais aussi dans le domaine économique. Cette interdépendance ne peut être ignorée sans danger pour la sécurité et le bien-être de l'Europe.

Notre propre bien-être dépend de la santé et de l'expansion rapide de l'économie américaine. La Communauté économique européenne est la plus grande puissance commerciale de la terre, parce qu'incapable de vivre en autarcie et refusant de le faire, elle est en effet par sa structure une énorme zone de transformation. Par une politique d'importation libérale elle doit mettre ses partenaires commerciaux à même de lui acheter. Ainsi elle peut favoriser ses propres industries exportatrices, qui d'expérience contribuent en même temps le plus à l'expansion économique. Le traité de Rome reflète cette situation en établissant pratiquement le tarif extérieur commun comme tarif négociable.

Logiquement, la Communauté a déjà tenu compte dans le passé de la nécessité d'apporter sa contribution à une intensification des échanges mondiaux. C'est pourquoi le deuxième rapprochement vers le tarif extérieur commun réalisé en juillet de cette année a, comme déjà le premier à la fin de 1960, porté sur un tarif extérieur théoriquement abaissé de 20 %.

Assurément la seule suppression des barrières douanières ne garantit pas qu'il s'ensuivra un commerce accru et que l'on aboutira ainsi à une meilleure division du travail, à une productivité plus élevée et à une expansion plus rapide. Les subventions d'État, les mesures anti-dumping trop généreusement appliquées et les entraves administratives de tout genre peuvent affecter le commerce tout aussi fortement que les droits de douane. Aussi les négociateurs devront-ils veiller à ce que ni les mesures extratarifaires ni les mesures paratarifaires des États n'amoindrissent la valeur et l'ampleur des concessions qu'ils feront dans le domaine des droits de douane. Déjà les préparatifs et les consultations en vue de la négociation du G.A.T.T. devraient donc s'inspirer du souci d'élargir encore le champ des négociations.

Mais ce n'est pas tout. Nous devons reconnaître — et nous

avons reconnu — que les temps ne sont plus où l'on s'en remettait à la seule politique commerciale de garantir une économie mondiale régie par la division du travail — au prix de fluctuations conjoncturelles et donc de perturbations périodiques des politiques économiques. Déjà les enseignements tirés de la charte de La Havane ont prouvé que les politiques conjoncturelles autonomes sont depuis la grande crise des années 30 trop profondément enracinées, tirant leur substance d'une philosophie de politique économique qui, en plus de la division du travail, érigeait aussi partout le plein emploi et la croissance continue en impératifs de la politique économique. C'est irrévocable. L'aspiration au libre échange — ou, ce qui revient au même, à la libre concurrence — n'en est pas moins valable. Seulement elle ne suffit plus. Les politiques de conjoncture et de croissance doivent être synthétisées ou mises à l'unisson, pour être maintenues en harmonie avec la politique commerciale. De même, pour garantir durablement dans les conditions du libre échange le plein emploi et une croissance sans heurts de l'économie, la Communauté européenne et les États-Unis devront mener en étroit contact, de concert, leurs politiques de conjoncture et de croissance. Et ils ne pourront aussi parer à la longue aux dangers que les crises de balance des paiements font peser sur les échanges et sur un développement économique assuré que s'ils concertent encore plus leurs politiques monétaires et déploient des efforts communs pour résoudre la question monétaire mondiale.

De plus l'ordre commercial plus libre que nous recherchons ne doit pas se cantonner à l'espace atlantique s'il doit être à la mesure des intérêts et des devoirs mondiaux des parties en présence. Une zone préférentielle comme celle que représente la Communauté économique européenne ne se justifie qu'eu égard à l'objectif d'une unité politique complète, objectif que l'on ne saurait atteindre aujourd'hui dans l'espace atlantique. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de déployer, au profit de tous les peuples intéressés aux échanges libres, des efforts communs pour libérer le commerce mondial. Il faut donc se réjouir de ce que les négociations douanières aient lieu au G.A.T.T. où est en vigueur le principe de la généralisation des avantages accordés à la nation la plus favorisée. La signification de ce fait est multiple.

Par suite de la clause de la nation la plus favorisée, les problèmes du commerce avec les pays à bas salaires peuvent revêtir une grande importance si la négociation aboutit au désarmement douanier substantiel qui est recherché. Il importera de rendre progressivement possible un accroissement des exportations de ces pays sans provoquer de perturbations sur les marchés des pays importateurs.

Il est indispensable aussi de concerter les politiques commerciales à l'égard du commerce Est-Ouest, si l'on veut éviter que la libéralisation du commerce mondial ne vienne favoriser des ingérences politiques indésirables, étrangères au système, de la part de l'Est.

Le caractère global de l'objet des négociations devient particulièrement net sous l'angle du commerce des produits agricoles. Il se situe au centre de la nouvelle négociation du G.A.T.T., parce ce que les principaux pays exportateurs de produits agricoles, en particulier les États-Unis et une série de pays du Commonwealth, n'entendent abaisser leurs droits de douane sur les produits industriels que si des arrangements satisfaisants sur le commerce des produits agricoles voient le jour. Or, les problèmes du commerce des produits agricoles ne constituent qu'un aspect partiel de la question alimentaire mondiale. Aussi les négociations ne peuvent-elles avoir de chance d'aboutir que si l'on tient compte de toute la portée du problème agricole. La tâche à affronter ici ne vise à rien de moins que de se rendre maître de la situation chaotique qui est caractérisée par la faim et le manque de moyens de paiement, d'une part, et par des excédents agricoles et des marchés sursaturés, d'autre part. Instaurer ici, ne serait-ce qu'un début d'ordre, dégager ici à fond les problèmes dans un esprit constructif et préparer ou élaborer des solutions, voilà une des tâches les plus importantes et les plus ardues de la Communauté européenne, de même que des autres partenaires de la négociation du G.A.T.T. Nous devons essayer de réorganiser tout d'abord les marchés agricoles intérieurs et puis les marchés agricoles mondiaux, sans sacrifier le sort de la population agricole sur l'autel d'un commerce agricole plus libéral.

La nécessité de faire cause commune est tout aussi évidente dans le domaine de la politique de développement, la clause de la nation la plus favorisée ne s'appliquant pas seulement aux pays industriels, mais aussi en faveur des pays en voie de développement.

Les pays en voie de développement qui fabriquent déjà des produits industriels réclament un accès plus libre aux marchés des pays industrialisés. Tant que leurs habitants n'auront pas un revenu suffisant, il faudra leur faire des concessions qui — l'expérience l'enseigne — ne reposent pas toujours sur le principe de réciprocité.

Les pays en voie de développement attendent en outre de la négociation du G.A.T.T. non seulement un abaissement des droits sur les produits tropicaux, mais aussi des impulsions vers la stabilisation des prix de ces produits.

Les prochaines négociations devront donc d'une façon très générale se préoccuper de savoir comment parvenir à une organisation satisfaisante du commerce entre les régions évoluées et les régions moins développées du monde. Les nations montantes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine attachent de grands espoirs au résultat de ces efforts visant à assurer aux pays en voie de développement une place appropriée dans la division du travail de l'économie mondiale.

Les pays plus riches feraient une erreur en se laissant arracher une série de concessions désordonnées. Seule une solution organique qui tienne compte des divers aspects du commerce avec les pays en voie de développement sera jugée satisfaisante par ces pays. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut espérer une solution où les pays atlantiques se montreront à la hauteur de leur époque en satisfaisant à la fois à l'impératif de solidarité et à celui de leur propre intérêt légitime.

Tels sont donc, Monsieur le Président, les objets des efforts européens et américains communs qui nous attendent. Ils sont vraiment globaux dans toutes les dimensions : d'espace, de temps, d'objet.

Dans le temps, il s'agit d'une politique visant loin. Les tâches atlantiques débordent largement les négociations concrètes que nous avons entamées. Ces négociations sont le prélude et à la fois la première épreuve. Il est peut-être bon que les objets placés à l'avant-plan — ce qui figure formellement à l'ordre du jour — soient des choses accessibles à une discussion froide, réaliste, que l'on puisse chiffrer et comparer, si bien que l'indispensable calcul de réciprocité trouve un repère objectif. Mais derrière se profile le rude labeur de plusieurs années.

En ce qui concerne l'étendue dans l'espace des problèmes à maîtriser, le sceptique le plus irréductible ne pourra assurément que se ranger aussi à ce que la Commission de la Communauté économique européenne a inlassablement proclamé depuis le début de son travail, à savoir que cette œuvre d'intégration européenne ne peut réussir que si elle est conçue à la lumière des conditions mondiales de notre époque et méditée et réalisée dans l'optique de ses conséquences mondiales. Les Communautés européennes ne sont plus pour personne une affaire du seul intérêt de six pays de notre continent.

Toute l'Europe libre est touchée et impliquée lorsque nous réorganisons notre politique douanière et commerciale dans le sens d'une généralisation des avantages accordés à la nation la plus favorisée. Cela est particulièrement vrai des États qui cherchaient récemment à établir des liens constitutionnels avec la Communauté. Naturellement, je ne veux pas dire par là qu'une conclusion heureuse des négociations Kennedy réglera les questions que posaient les demandes d'adhésion et d'association de nos voisins européens; mais il est incontesté qu'un pareil succès amoindrira sensiblement les problèmes de politique commerciale dans ces pays. Dans la négociation même du G.A.T.T., cela se traduira, comme nous avons toute raison de l'espérer, par une bonne coopération. Les effets dans l'espace atlantique sont manifestes, mais l'importance de l'opération débordé largement le cadre même des pays atlantiques. Toutes les nations industrielles du monde libre sont touchées et c'est pourquoi le Japon ne doit jamais être perdu de vue. Avec les pays en voie de développement enfin s'ouvre le vaste panorama des autres continents, des

régions en voie de développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Ainsi se rééditent les questions qui avaient déjà pour une bonne part été concrètement déblayées quant au fond dans d'autres contextes, en particulier dans les négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne, dans la mesure où elles touchaient le problème du Commonwealth.

Enfin, on ne peut méconnaître que, dans les rapports avec l'Est également, le mouvement d'intégration européen commence, du moins dans les esprits, à devenir — de part et d'autre — l'une des réalités du calcul politique. Nous avons eu, à certain moment, des indices dénotant que le jugement que portent sur nous les dirigeants soviétiques était en passe de gagner en objectivité. Quant à savoir jusqu'à quel point on peut les croire sincèrement disposés à nous voir tels que nous sommes — et c'est bien là la condition de tout le reste — on y verra probablement plus clair lorsque nous nous ferons face à la prochaine conférence sur le commerce mondial. C'est plein d'expectative et de confiance que nous envisageons cette occasion de défendre notre bonne cause.

Manifestement ceci évoque déjà une dimension autre que la dimension purement géographique. Déjà l'énumération des divers objets qu'il s'agit de traiter et de régler au sein du *partnership* montre qu'il s'agit là de thèmes politiques — de politique économique — de premier ordre. Or, toute politique représente un ensemble vital indissociable. On ne peut être bons amis dans un domaine et s'ignorer dans un autre. Aussi n'est-ce pas aller trop loin que de voir aussi — par analogie avec notre propre Communauté — le sens le plus élémentaire du *partnership* dans le fait qu'il instaure un système pacifique régional.

Mais qu'en est-il concrètement du rapport avec les autres domaines politiques? Bien que cette question n'ait cessé, sous tous les angles possibles, de réapparaître à la surface dans la discussion des relations atlantiques, elle n'a jamais été aussi actuelle, jamais aussi présente à l'esprit qu'en ce moment; et l'existence et la réussite de la Communauté européenne n'ont pas peu contribué à cette actualité. Ce n'est pas ici le lieu d'épuiser, ne fût-ce

qu'approximativement, ce sujet aussi ramifié qu'important. Je me bornerai à deux remarques.

La première porte sur l'enchaînement objectif des questions de politique économique avec les questions de défense et les questions de politique étrangère en général. Un exemple suffira à l'illustrer. Parmi les motifs qui sont à la base des plans de politique économique du gouvernement américain concernant l'espace atlantique, on sait que la situation de la balance des paiements a joué un grand rôle. En face d'un excédent de 6,3 milliards de dollars de la balance commerciale et de la balance des services pour l'année 1962 il y a les déficits de 5,4 milliards de dollars pour les dépenses militaires et l'aide au développement, et de 3,1 milliards de dollars pour les mouvements de capitaux privés. Le déficit global de la balance américaine des paiements est ainsi pour l'année de 2,2 milliards de dollars.

Comment le résorber? Au début on a avancé surtout l'idée d'accroître encore l'excédent de la balance commerciale. Il va sans dire que cela ne peut être maintenu sans réserve. Un tel accroissement n'est possible que dans certaines limites et un accroissement unilatéral serait d'ailleurs inapproprié puisqu'il équivaudrait à faire financer indirectement les exportations américaines de capitaux par les pays qui absorbent les exportations américaines de marchandises. En fait, la réponse que la politique américaine pratique apporte à notre question n'est pas entachée d'un tel unilatéralisme : l'amélioration de la balance commerciale et la compression des déficits de l'aide à l'étranger et des mouvements de capitaux se complètent mutuellement. Cet exemple montre qu'il n'y a pas d'optique autonome de politique économique pure : les aspects économiques, militaires, de politique étrangère pure doivent constamment être mis en balance.

La deuxième observation est d'ordre psychologique. Le poids croissant de l'Europe — croissant précisément à mesure qu'elle se regroupe — se traduit aussi dans la méditation toujours plus intense sur l'équilibre militaire au sein de l'O.T.A.N., en particulier sur le bon ordre du problème atomique. La conséquence en est qu'aujourd'hui personne ne peut plus y réfléchir, que

personne n'y réfléchit plus sans embrasser du regard tous les aspects des relations atlantiques.

Reste enfin la question — la question la plus politique — de la forme à donner aux rapports atlantiques pour qu'ils soient à la hauteur des nouvelles fonctions. Faut-il par exemple, comme beaucoup le proposent, étendre le Marché commun à l'espace atlantique? Nullement — et M. Furler l'a souligné à juste titre ce matin —, si profitable qu'ait manifestement été pour les auteurs du *Trade Expansion Act* américain la lecture du traité de Rome. Le Congrès américain est fort loin d'accepter le degré de discipline communautaire dont se sont accommodés nos six gouvernements et parlements. On ne songe pas davantage — et la signification dépasse ici les implications de terminologie — à créer une communauté atlantique qui puisse d'après sa structure être comparée à la Communauté européenne. Assurément, il y a dans l'espace atlantique une communauté d'États et d'hommes qui repose sur des objectifs et des critères de valeurs communs et qui s'appuie sur une série d'institutions; c'est ici que se situe en définitive le centre de gravité du monde libre. Mais par Communauté, au sens où nous utilisons ce terme en Europe, nous comprenons davantage que le fait de prendre conscience de certaines affinités.

La Communauté européenne représente une personnalité d'ensemble autonome, un édifice fédéral ou quasi fédéral qui agit par ses propres organes, dégage une volonté d'ensemble et soumet ses membres à une discipline commune. Rien de tout cela n'est envisagé à l'échelle atlantique. Adhérer à une telle Communauté est encore pour le peuple américain « constitutionally and psychologically out of range », comme l'a dit un jour M. McGeorge Bundy, conseiller spécial du Président des États-Unis. Déjà à l'O.C.D.E. la mise en garde signalant : « la coordination, ce n'est pas assez » a reçu un accueil réservé.

L'offre américaine à la nouvelle Europe vise plutôt à une constante action conjuguée de deux partenaires restant distincts, qui luttent pour la recherche de compensations et de points communs, participant tous deux aux charges et décisions et liés l'un à l'autre tant par les tâches de défense que par les œuvres

de paix. Les partenaires doivent coordonner leurs efforts, mais chercher aussi en même temps à réaliser leurs objectifs dans leur compétition et accroître leurs forces en se mesurant l'un à l'autre. Sur le plan de l'organisation, les institutions existantes du monde libre : O.T.A.N., O.C.D.E., G.A.T.T., Fonds monétaire international, y suffiront pour le début certainement et sans devoir pour autant renoncer en principe à trouver à la longue nos propres formules pragmatiques. Car le *partnership* en discussion n'est pas tant une organisation qu'une politique, un processus. C'est une réalité qui ne se fera pas en un jour ou par une déclaration ou un traité, mais par toute une série d'actes qui, avec le temps, créent des habitudes, des traditions et des précédents pour la coopération et la concorde. Du reste, l'utilisation des organismes existants résoud pour l'instant un problème qu'il nous tient beaucoup à cœur de régler : la présence de nos voisins européens dans la matérialisation de cette politique. Il importera pour le proche avenir de pratiquer de façon pragmatique la solidarité européenne et de développer ainsi des méthodes de coopération et des affinités matérielles qui préparent l'établissement de liens constitutionnels avec la Communauté.

Ainsi se présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la proposition qui nous est faite sous forme de *partnership* atlantique et qui a elle-même pour cause la réussite de notre Communauté. Je pense que notre réponse, la réponse de la Communauté, ne peut être qu'affirmative. N'avons-nous pas œuvré à l'unité de l'Europe, à réaliser un édifice politique aux dimensions d'un continent qui soit à la mesure des réalités de l'ère cosmique, parce que nous entendons redonner à l'Europe un rôle dans la politique mondiale qui corresponde à ses traditions, à ses possibilités et au sentiment qu'elle a de sa valeur? Or, voilà que s'ouvre à nous une voie concrète, pour participer activement et constructivement au développement de relations internationales qui correspondent aux idéaux mêmes sur lesquels notre Communauté prend appui : idéaux de paix, de liberté, de responsabilité envers soi-même, de concurrence et de solidarité.

Évidemment, l'offre comporte de lourdes charges et sa réalisation est liée à des conditions qui sont loin d'être simples. Elle

ne vise pas moins qu'à partager la responsabilité mondiale telle que les États-Unis l'ont assumée seuls jusqu'ici — et cela à parts égales. La condition matérielle pour cela est que les Européens soient réellement disposés à pratiquer la co-responsabilité par des efforts, par d'authentiques réalisations (j'évite le terme de *sacrifices* qui me paraît trop moralisateur). Sur le plan structurel, un *partnership* de ce genre postule trois choses : un partenaire en état d'agir, un partenaire égal et des rapports confiants entre les partenaires.

Capacité d'agir d'abord : il y a là une invite à la Communauté pour qu'elle renforce sa structure interne. Car entre l'armature interne et la liberté de mouvement externe de tout organisme politique il y a une relation de cause à effet. Tout comme l'État national, la Communauté économique européenne elle aussi n'est libre d'agencer libéralement ses relations extérieures que dans la mesure où sa solidité interne offre des bases sûres à une telle politique.

Partout, l'Europe n'aura voix au chapitre que dans la mesure où elle parviendra à la concorde. Mais il n'y va pas que de la concordance matérielle; la concorde n'est pas encore l'unité. Il est plus important encore que la structure constitutionnelle de la Communauté soit affermie de telle sorte que le potentiel politique, le potentiel de négociation puisse également être engagé en bloc. Nous savons tous tout ce que l'on peut encore faire ici sans aller jusqu'à des réformes révolutionnaires; songeons seulement à la fusion des Exécutifs et au renforcement des fonctions de notre Parlement.

La nécessité d'un partenaire européen en état d'agir peut aussi découler d'une exigence foncière encore plus générale, celle de l'égalité (ou de la comparabilité) des partenaires. En fait, l'unité est le volet qualitatif de l'égalité exigée. A cet égard, on ne peut comme pour le volet quantitatif — où nous approchons déjà de l'égalité pour toute une série d'éléments — se passer d'une certaine anticipation : l'égalité future attendue vaut dans une certaine mesure autant que l'égalité déjà présente. Au fond, dans ses rapports avec l'Europe en voie d'unification, l'Amérique

lui en fait crédit depuis des années. L'attente d'une égalité future et de l'égalité de traitement en résultant est-elle une illusion? Sûrement pas. Comparons seulement ce qui se fait déjà dans le domaine des relations économiques entre l'Europe et l'Amérique avec ce que nous trouvons dans le domaine de la politique de défense et nous voyons aussitôt : ici, dans le domaine économique, on traite de plus en plus, dès aujourd'hui, d'égal à égal. C'est là un succès de l'intégration européenne. Ici, nous devons poursuivre la construction et aucun progrès n'y est trop modeste, pourvu seulement qu'on aille de l'avant. En fait, l'égalité matérielle est une importante garantie de l'égalité de traitement, de l'égalité des positions qui nous est offerte.

Cela nous amène à la dernière exigence, de loin la plus importante, qu'implique le programme du *partnership* : la confiance. Cet élément psychologique si difficile à cerner, que le sujet comme l'objet ne peuvent produire sciemment qu'à un degré limité, mais qui est si immensément important pour les relations politiques, en particulier les relations internationales entre les hommes et les peuples, est également décisif dans notre cas pour réussir. S'en rendre compte constitue aussi une tâche. Il nous faut y mettre du nôtre. Je ne veux pas dire seulement que nous devrions nous abstenir *a priori* de toute méfiance banale reposant sur les préjugés, qui non seulement est indigne, mais aussi mal avisée, la méfiance suscitant la méfiance, tout comme la confiance engendre la confiance.

Il est plutôt des conditions qui favorisent la confiance. L'égalité des partenaires en est une. L'un des problèmes de l'alliance atlantique — et probablement le problème central — est qu'elle unit par exemple un géant à une troupe de nains : les États-Unis ont jusqu'ici supporté un maximum de responsabilité alors qu'un maximum de confiance était exigé des Européens. Un meilleur équilibre des forces serait avantageux; sans unification de l'Europe il ne peut être instauré. Une imbrication délibérée toujours plus forte des intérêts renforcera le sentiment de solidarité, d'interdépendance — et cela veut bien dire : de dépendance réciproque.

Abstraction faite des aspects structurels, les comportements importent aussi. Une information mutuelle constante et complète, une discussion franche, une consultation en temps voulu en font partie tout autant que le respect de l'opinion de l'interlocuteur et l'appréciation de ses raisons, précisément lorsqu'elles ne sont pas partagées par le partenaire. Ce sont là, bien sûr, des évidences. Mais de celles qui importent.

Évidemment, tout cela ne nous dispense pas un seul instant de l'examen de conscience toujours renouvelé. S'il ne nous amène pas à confirmer la voie empruntée, si nous devenons incertains, nous sommes perdus. Il n'est pas de confiance sans confiance en soi-même. Sommes-nous sur la bonne voie? Aujourd'hui, cette question revient à demander s'il existe un chemin différent de celui qui est offert. La réponse est simple, semble-t-il : il n'y a pas d'alternative. De plus, cela règle la pseudo-question de la *troisième force* et la question de l'hégémonie. Et nous n'avons pas à choisir entre Communauté atlantique et Communauté européenne : le *partnership* est le trait d'union, la conciliation des deux.

Ces mois-ci un nouvel espoir est né de voir le monde commencer à échapper à la crispation où l'a plongé la prétention des dirigeants communistes à la domination du monde. La stratégie de la paix, le programme du monde libre, pourraient devenir action réelle. L'Europe, coupée en son milieu par le rideau de fer et le mur de l'inhumanité, est le principal objet de cette opération. Elle doit revendiquer le droit d'être parmi les sujets. Quel autre moyen concret y a-t-il de faire en sorte que cette revendication soit satisfaite si ce n'est de devenir le partenaire du grand porte-parole du monde libre, des États-Unis? Et de combien le poids du monde libre dans la négociation ne s'accroîtra-t-il pas s'ils font bloc : trop forts pour encourager une attaque, prospères et en progrès et donc modèle et aimant, et démontrant toute la supériorité des institutions libres.

Nous non plus n'échappons pas à la loi politique d'airain, qui dit : celui qui veut une politique doit vouloir les moyens qui réalisent cette politique. D'après l'état des choses, pour être de ceux qui façonnent la grande politique dont notre destin, le

destin de l'Europe, dépend, il n'est d'autre voie que le *partnership* atlantique. Et il n'y a pas de *partnership* atlantique sans Europe unie. Pour être présent nous devons exister. Mais cette existence — je le répète — aucun ami n'y peut suppléer, si puissant soit-il et si généreux soit-il. Nous devons nous-mêmes en être les artisans.

Voilà sept ans l'O.T.A.N. avait chargé trois sages, Messieurs Gaetano Martino, Lester Pearson et Halvard Lange, à l'époque ministres des affaires étrangères de leur pays, d'un rapport sur la coopération non militaire au sein de l'O.T.A.N. Après avoir exposé qu'il ne s'agit nullement d'un problème de simple actualité ne procédant que des conditions du moment, ce rapport dit textuellement au point 36 :

« Le fait historique qui a commandé cette évolution est qu'un État ne peut à lui seul et avec les seuls moyens que lui donnent sa politique et sa puissance nationales, ni progresser, ni même survivre à l'âge nucléaire. Comme les fondateurs de l'Alliance nord-atlantique l'ont prévu, l'interdépendance croissante des États tant dans les domaines politique et économique que dans le domaine militaire exige une cohésion et une coopération internationales toujours plus étroites. Certains États peuvent, il est vrai, lorsque la situation est favorable, jouir d'une certaine indépendance politique et économique, mais aucun État, si puissant soit-il, ne saurait assurer la sécurité et le bien-être de sa population par une action strictement nationale. »

Je terminerai mon exposé par cette citation qui sera en même temps un hommage à l'adresse du président de notre Parlement européen, M. Martino. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis sûr d'être l'interprète de l'Assemblée en remerciant très vivement M. le président Hallstein qui, à son accoutumée, a su nous présenter de manière magistrale le vaste problème qu'il avait bien voulu se charger de nous exposer.

La discussion est ouverte et je donne la parole à M. Struye.

M. Struye (Belgique), *président de la commission politique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe*. — Monsieur le Président, je crois — et le Parlement partagera certainement mon sentiment — que vous avez eu une heureuse initiative, dont vous êtes d'ailleurs coutumier, en vous efforçant, sans, bien entendu, limiter le droit des orateurs de traiter les sujets européens les plus variés, d'orienter et de centrer, dans la plus large mesure possible, les débats de cette réunion jointe sur un problème qui vous a assurément apparu vital : celui du *partnership* atlantique.

C'est en effet — M. le président Hallstein vient, une fois de plus, de le rappeler avec la sagesse et la précision qui le caractérisent — un événement qui, je crois, doit avoir sa place dans l'histoire du monde contemporain, car il implique une véritable révolution dans certaines idées qui pouvaient paraître définitivement acquises. Je ne puis m'empêcher de songer à l'extraordinaire et clairvoyante prédiction d'Alexis de Tocqueville qui, dans le courant du siècle dernier, avec une exceptionnelle pénétration, avait prédit que viendrait un jour où le monde serait divisé et dominé par deux super-puissances : les États-Unis d'Amérique et la Russie, ce qui à cette époque, Mesdames, Messieurs, vous voudrez bien en convenir, apparaissait singulièrement téméraire, osé et utopique. Nous avons cependant assisté, à la suite de la deuxième guerre mondiale, à cette super-ascension des deux super-grands et à la réalisation de la prophétie d'Alexis de Tocqueville; on eût pu croire que cette situation se trouvait définitivement clichée. Or, voici que, par une sorte de miracle imprévu, elle se trouve remise en question, car la proposition du Président Kennedy quant au *partnership* atlantique est bien de nature à aller à l'encontre de ce *leadership* incontesté des deux super-grands, ce qui prouve, mon Dieu, que la sagesse des nations n'a peut-être pas tort de dire que l'histoire est un éternel recommencement, tout comme l'expérience des hommes politiques doit leur apprendre qu'il y a rarement quelque chose de totalement définitif et, sous une forme peut-être plus humoristique et familière, mais plus réelle, qu'en politique intérieure et en politique extérieure comme en amour il faut éviter de prononcer les mots « toujours » ou « jamais ». Nous voyons, en effet, qu'une Europe nouvelle, dynamique, prospère, progressant malgré d'inévitables

à-coups dans la voie de l'unification, pose sa candidature comme troisième puissance mondiale. Son redressement, l'ascension exceptionnellement rapide de sa situation économique dans les dix ou quinze années qui viennent de s'écouler, le renforcement de sa position dans le monde forment un contraste saisissant avec les traits majeurs qui pouvaient être signalés en Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Et c'est d'hier qu'il s'agit.

On pouvait dire alors que, partant d'un niveau infiniment plus élevé, l'économie des États-Unis continuerait de se développer bien plus rapidement que la production européenne, tandis que, maintenant, l'expansion européenne, tout au moins sur le continent, est plus rapide que l'expansion américaine.

Alors, vous vous en souvenez, quel sujet de préoccupation fut, pour nos ministres des finances ou des affaires économiques, le fait que la balance des paiements américaine provoquait des difficultés pour le reste du monde avec, pour corollaire redoutable, le déficit de l'Europe, tandis qu'aujourd'hui plusieurs pays européens ont allégrement rétabli l'équilibre de leur balance et ont même constitué des excédents et reconstitué des réserves.

Le dollar est aujourd'hui discuté. Qui eût imaginé, Mesdames, Messieurs, pareille discussion possible il y a dix ou douze ans à peine? Alors, l'Europe était constituée d'un ensemble de pays assistés qui se battaient à la porte de ce qu'on a pu appeler l'« infirmerie américaine »; c'était l'époque du généreux plan Marshall — dont on ne dira jamais assez les mérites et les bienfaits.

Aujourd'hui, les nations européennes sont devenues tout naturellement des pays qui assistent eux-mêmes des nations sous-développées.

C'est de là, semble-t-il, de cette révolution rapide qu'est née la conscience de la nécessité d'une révision des rapports entre les États-Unis et l'Europe. Car, mon Dieu! si le plan Marshall a été un acte d'une grande générosité — je le soulignais tout à

l'heure — il n'était tout de même pas tout à fait désintéressé, parce que laisser l'Europe à l'abîme, c'était à la longue causer préjudice à l'Amérique elle-même. Aujourd'hui, les propositions de *partnership* atlantique ne procèdent pas non plus sans doute d'une pensée essentiellement ou uniquement philanthropique, ou charitable. Elles sont nées de préoccupations très réelles, réalistes, matérielles, qui se font jour aux États-Unis.

Vous vous rappelez cette loi sur le développement des échanges, adoptée par le Congrès des États-Unis en octobre 1962, les pouvoirs qu'elle donne au président de conclure des accords commerciaux avec les pays étrangers ou des organisations qui les groupent, pendant une période qu'on a voulu limiter, dans le désir d'activer les choses. Vous savez qu'en général il s'agissait d'une possibilité de réduction des droits de douane de 50 % au maximum, avec cependant quelques exceptions, notamment pour les produits où les États-Unis et la Communauté économique européenne auraient assuré 80 % des exportations mondiales. Mais il est inutile de rappeler que, du fait de l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne, cette hypothèse se trouve aujourd'hui, hélas! écartée.

Deux traits fondamentaux font ressortir le caractère exceptionnel de cette législation américaine : elle permet pour la première fois des réductions d'ensemble sur les tarifs, substituées aux vieilles et souvent décevantes pratiques des réductions produit par produit; autre innovation, elle introduit diverses formes d'aide publique en vue de l'adaptation des entreprises et des travailleurs aux nouvelles conditions de concurrence. Il est remarquable que ces deux éléments de la loi américaine sont empruntés au statut de la Communauté européenne elle-même.

Vous savez aussi, Mesdames, Messieurs — je n'ai pas à développer longuement ce point, qui sera traité probablement par les représentants de la commission économique du Conseil de l'Europe —, qu'un des très importants problèmes est celui des disparités entre les tarifs américains et européens. Vous vous rappelez quelle a été la réaction normale, naturelle, légitime de la Communauté économique européenne lorsqu'elle s'est rendu compte — un simple calcul pouvait suffire à la plonger, si j'ose dire, dans

le bain — qu'une réduction de 50 % sur des tarifs dépassant parfois 100 % laisserait à l'Amérique un rideau protecteur singulièrement efficace, sinon prohibitif, tandis qu'une réduction de 50 % appliquée aux tarifs relativement modérés de la Communauté européenne aurait, en fait, éliminé complètement ce caractère protecteur. Il y a donc, dans la négociation, de très grosses difficultés. Personnellement, je doute fort que, si l'on n'obtient pas du législateur américain certains amendements à la loi de 1962, on puisse espérer un accord satisfaisant.

Mais, si la signification économique de la proposition Kennedy et des négociations tarifaires qui doivent s'engager au G.A.T.T. est importante et si chacun en aperçoit tous les rebondissements possibles, on ne peut douter un seul instant — et c'est ce qui a justifié l'intérêt que la commission politique du Conseil de l'Europe a manifesté pour cette question — que le projet de *partnership* dépasse singulièrement le cadre strictement économique et doive s'étendre à la politique proprement dite, encore que j'aie toujours été de ceux qui ont refusé d'établir une sorte de muraille de Chine entre la politique et l'économique.

A mon avis, on a tort de dire que l'on n'a fait de progrès en Europe que sur le plan économique, tandis qu'on n'en a fait aucun en matière politique. En réalité, les Communautés européennes mènent une politique; elles font de la politique. Lorsqu'on arrive progressivement à imposer à six États les mêmes principes directeurs en matière de politique économique, de politique agricole, quelles que soient les difficultés, qu'on négocie déjà, en tant que Communauté européenne des Six, avec les pays tiers, qu'on absorbe donc une partie du domaine de la politique extérieure de chacun des États, il est impossible de dire que l'on ne fait pas de la politique. C'est un premier pas, un pas que nous sommes unanimes, je pense, à juger insuffisant, mais qu'il ne faut pas non plus sous-évaluer.

De même, bien entendu, la proposition Kennedy ne tend pas uniquement à améliorer les relations entre l'Amérique et l'Europe sur le plan économique. D'ailleurs, M. le président Pflimlin soulignait à juste titre, au mois de mai, dans son rapport

de politique générale, que le succès des négociations tarifaires du G.A.T.T., s'il ne pouvait apporter une solution parfaite aux problèmes commerciaux de la Grande-Bretagne et des autres pays qui espéraient se joindre et s'associer à la C.E.E., devrait du moins atténuer la difficulté provoquée par le fait que ces pays demeurent en dehors de l'union douanière européenne.

En posant, disait-il, les fondements commerciaux du *partnership* atlantique, on devrait par surcroît contribuer à lever des obstacles majeurs qui s'opposent actuellement à la reprise des négociations avec la Grande-Bretagne. C'est ce qu'il appelait, je crois, l'une des approches qui permettrait de reprendre sur de nouvelles bases cet important problème de l'élargissement des communautés économiques.

Nous sommes donc à la veille d'une large négociation, qui doit s'étendre à la politique économique, à l'assistance économique aux pays tiers, à l'équilibre monétaire, qui dépasse, comme on l'a dit, infiniment l'idée courante d'un rendez-vous autour d'une table de négociations douanières. M. Pierre Uri, dans son remarquable ouvrage « Dialogue des continents », écrivait :

« Nous voici entrés dans une opération de longue haleine, une aventure qui commence seulement et qui se développera d'année en année. »

Quelle est cette aventure ? Mon Dieu, par définition, les aventures sont généralement des opérations dont on ne peut pas prévoir exactement le déroulement, les rebondissements et le terme final. Mais on peut se poser la question de savoir si l'on ira conclure, à l'échelle atlantique, une sorte de nouveau traité de Rome.

On peut se demander si l'on est sur la voie de la création d'un marché commun atlantique. Vous savez que le général de Gaulle, le 14 janvier dernier, redoutait de voir une communauté atlantique colossale qui aurait tôt fait d'absorber la communauté de l'Europe.

En réalité, vous le savez et vous venez de l'entendre confirmer par la voix du président Hallstein, ce n'est certes pas là la conception européenne. Il n'est pas question de diluer la communauté européenne actuelle, ou telle qu'elle pourrait être si elle venait à s'étendre par la suite, dans un vaste magma atlantique. Il suffit d'ailleurs, outre cette déclaration formelle, de se référer à une série des caractéristiques du traité de Rome, mises en regard des dispositions de la loi américaine sur le développement des échanges. On constate immédiatement que les différences sont considérables. Dans le Marché commun, l'élimination des obstacles aux échanges ne doit, en principe, au bout d'un certain temps, souffrir aucune exception. La législation américaine, au contraire, laisse en dehors des réductions une série de produits. Dans la Communauté économique, le rétablissement temporaire d'une protection est soumis à l'accord des organismes communautaires. La législation américaine ne prévoit rien de semblable. Comme le disait M. Hallstein, nous savons tous que le Congrès américain n'est pas mûr pour ce genre de renonciation à ses prérogatives et à la souveraineté des États-Unis.

On pourrait citer encore d'autres différences entre la structure même du Marché commun et ce que le président Kennedy envisage et a fait ratifier, tout au moins dans ses grands principes, par la loi votée il y a un an. Je dirais d'ailleurs volontiers que la conception même du *partnership* est foncièrement opposée à l'idée de toute espèce de communauté atlantique qui se substituerait aux communautés européennes, puisque, au contraire, le *partnership* suppose un accord, une entente entre deux éléments. Le *partnership* suppose donc le maintien de la Communauté européenne et exclut sa dilution.

Mais, sur le plan strictement politique, le président Kennedy a été le premier à dire quel était l'aboutissement des objectifs lointains qu'il entendait assigner à son œuvre. Il y a eu le fameux discours du 25 juin à l'église Saint-Paul de Francfort, où il faisait l'éloge d'une association qui, par définition, disait-il, sert les intérêts des deux partenaires sans domination ni avantage déloyal. Il y a eu la déclaration du 7 août 1962 de M. Ball, sous-secrétaire d'État, qui s'est exprimé en ces termes :

« Le *Trade Expansion Act* ne devrait pas être considéré comme un instrument destiné uniquement à contribuer à l'expansion du commerce du monde libre... mais comme un acte politique solennel qui tient compte de l'interdépendance dont le président Kennedy a parlé et de la nécessité de forger un *partnership* atlantique véritable, condition de la force et de la sécurité du monde libre. »

En conclusion, est-il possible de s'essayer timidement à dégager, dès à présent, ce que pourrait être en définitive ce *partnership* atlantique ?

Il est très remarquable que le président Kennedy lui-même, dans différents discours, notamment dans celui du 4 juillet 1962 à Philadelphie, ait souligné qu'il voyait dans l'Europe une association avec laquelle les États-Unis pourraient mener, sur une base de pleine égalité, toutes les lourdes et grandes tâches qui ont trait à l'édification et à la défense d'une communauté de nations libres.

Ces termes sont d'une extension vraiment exceptionnelle, qui, elle aussi, pourrait paraître osée, téméraire et, à certains égards, utopique. Mais il est intéressant de noter que, sur le principe de l'égalité, il n'y a pas de divergences fondamentales entre les dirigeants responsables des États d'Amérique et d'Europe.

Le général de Gaulle, dans son discours du 4 septembre 1962 au château de Brühl, rappelant le caractère indispensable de l'alliance avec les États-Unis, soulignait qu'à son sens cette alliance ne peut conserver à la longue son assurance et sa solidité que s'il existe, sur l'ancien continent, un rôle de puissance et de prospérité du même ordre que celui que les États-Unis constituent dans le Nouveau Monde. Et M. Macmillan, quelques mois après, disait lui aussi :

« Notre but est d'aboutir à une véritable unité européenne. C'est alors, et alors seulement, que l'Europe sera assez grande et assez forte pour bâtir avec l'Amérique du Nord une association plus égale et plus digne. Les relations qui doivent exister entre amis et alliés sont des relations d'égalité et de coopération où aucun des partenaires ne cherche à dominer les autres ou à leur imposer son point de vue. »

Les esprits chagrins, les pessimistes ou les timides diront peut-être que ce n'est là que de la littérature, une littérature d'ailleurs sympathique; je crois tout de même très objectivement que le fait que, pour la première fois, des personnalités dirigeantes de pays aussi différents et aussi importants que ceux que je viens de citer se prononcent en faveur de ce principe nouveau de l'égalité entre l'Europe et les États-Unis est en soi un progrès important, dont on ne saurait sous-évaluer la portée.

Je crois donc que l'on peut tirer de ces quelques déclarations des conclusions quant au contenu de cette notion de *partnership*. Il n'est pas question d'étendre les Communautés européennes et leur forme d'intégration et d'organisation au Plan atlantique. C'est, au contraire, dans la mesure même où l'unité, la personnalité européenne se renforcera, que pourra être établi un lien d'un nouveau genre. En réalité, si on pouvait résumer le problème, en en indiquant d'ailleurs du même coup les difficultés, on pourrait dire qu'il s'agit de substituer au régime actuel inorganisé d'un *leadership* américain un régime plus organisé et plus équitable de *partnership* atlantique, qui serait un système bipolaire, réunissant les deux partenaires, l'Europe unie et l'Amérique du Nord, et un *partnership* conçu sur la base de l'égalité.

Cette égalité peut assurément comporter bien des modalités ou des aménagements. Pour être tout à fait sincère, je pourrais dire que la manière dont s'engage la négociation ne part pas d'une conception idéale de l'égalité puisque, du côté américain, on semble vouloir imposer une loi-cadre, fixant un maximum aux concessions possibles, tandis qu'on semble trouver assez naturel que tout l'effort soit accompli par les Européens pour rejoindre ce maximum de concessions américaines.

Je ne suis pas sûr que ce soit une façon pratique et tout à fait équitable de réaliser une première étape de l'égalité. Cela souligne en tout cas les difficultés auxquelles auront à faire face les Européens, mais cela n'exclut nullement que des efforts doivent être faits pour les résoudre.

Il est évident qu'il ne faut à cet égard nourrir aucune illu-

sion. En effet, le plan américain, le plan Kennedy, est fondé essentiellement sur un élargissement de l'Europe. C'est évidemment l'Europe entière qu'il voudrait avoir comme partenaire. Or, nous sommes loin de cette unité, et l'excellent rapport de M. Biesheuvel observe avec réalisme qu'il est impossible de croire encore à un automatisme de l'intégration.

Je crois toutefois que l'interdépendance de l'Amérique et de l'Europe n'a jamais été affirmée avec une telle force et ne s'est jamais traduite d'une manière aussi aveuglante dans la réalité des faits. Cette interdépendance est elle-même un argument qui plaide en faveur d'un large *partnership*.

Je sais bien que l'une des grandes difficultés auxquelles nous nous heurtons, et dont il serait vain de ne pas vouloir parler, car ce serait pratiquer ainsi la politique de l'autruche, c'est la politique française actuelle. Mais je me demande cependant si, dans une réunion jointe comme la nôtre, nous ne devrions pas faire davantage effort pour souligner ce qui réunit, sur le plan de certains principes peut-être encore vagues, les différents pays, dont la France, plutôt que de nous obstiner à souligner violemment, à l'encre rouge ou à l'encre noire, les points sur lesquels le désaccord s'est affirmé.

J'ai eu la curiosité de reprendre certaines des déclarations du Président de la République française et de quelques-uns de ses ministres. Il m'a semblé tout de même que, sur le fond des choses, sur l'objectif à réaliser, on pouvait y recueillir des encouragements à la politique que nous essayons de promouvoir ici. M. Baumel, secrétaire général de l'U.N.R. — j'ignore s'il est présent ici —, a déclaré devant notre Assemblée :

« Nous estimons que la défense doit reposer non seulement sur une puissance américaine, mais aussi sur une puissance européenne, que la notion de monopole est absurde à partir du moment où existe un *partnership*, que si l'on veut un *partnership*, c'est-à-dire être des partenaires égaux, il ne faut pas qu'il y ait un *leadership*. »

Sous une forme peut-être différente, mais qui rejoint les

déclarations sur le *partnership* à base d'égalité, dont vous avez entendu l'écho dans le discours du président Hallstein et dans les déclarations réitérées de M. Kennedy et de ses collaborateurs, M. Couve de Murville, il y a peu de temps — c'était en juin 1963 — disait encore :

« Le fondamental, pour elle (l'Amérique), c'est d'avoir, de ce côté de l'Atlantique, un partenaire véritablement valable, c'est-à-dire conscient de ses responsabilités et apte à y faire face. »

Et, défendant l'accord de coopération franco-allemand, qui a, je crois, ses très bons côtés mais qui prête aussi, ou a prêté tout au moins, à certaines critiques, M. Couve de Murville disait :

« ... si la coopération franco-allemande évolue vers une véritable union politique de l'Europe occidentale, des transformations profondes interviendront, pour le bien de tous, dans les rapports des pays européens participants, entre eux-mêmes d'abord, entre eux et leurs alliés ensuite, et en premier lieu les États-Unis. L'alliance de l'Europe et de l'Amérique, sur un pied d'égalité dans tous les domaines, en sera l'aboutissement final. »

Je me demande s'il n'y a tout de même pas, malgré certaines épreuves qu'a connues l'Europe ces derniers temps, quelque chose d'encourageant dans le fait que l'objectif défini pour un avenir plus ou moins lointain — et vraisemblablement encore assez lointain — ne diffère pas fondamentalement suivant qu'il est exprimé par les responsables français et par ceux des pays anglo-saxons.

Mais quoi qu'il en soit, quoi qu'on puisse penser de ces difficultés ou de ces points de convergence, ce qui est évident, c'est que nous n'arriverons pas, d'un vaste coup d'aile, à la réalisation du *partnership* atlantique et que la notion devra être encore singulièrement approfondie, étudiée, précisée. Je me demande si nous ne devrions pas, dans une Assemblée comme celle-ci, user de notre modeste influence et engager nos gouvernements à s'orienter dans la voie de ce que j'appellerai un *pré-*

partnership atlantique, c'est-à-dire à procéder par étapes progressives.

Bien entendu, toute comparaison est déficiente, et je n'attache pas à celle que je vais évoquer une importance extrême. Je ne puis tout de même m'empêcher de rappeler que l'union Benelux — qui a tout de même été, nous pouvons le dire, un premier exemple pour l'Europe et un premier pas dans la bonne voie — que cette union Benelux, qui a connu de très grandes difficultés, a été précédée pendant un certain temps d'un système de pré-union. C'est dans cette voie qu'il faudrait peut-être s'engager pour réaliser le *partnership* atlantique et chercher dans quel domaine pratique on pourrait parvenir à une entente meilleure que celle qui existe aujourd'hui.

Les négociations du G.A.T.T. pourraient déjà fournir un élément intéressant dans cet ordre d'idées.

Pourquoi des négociations, officielles ou officieuses — qu'importe le mot — ne s'engageraient-elles pas entre la Communauté européenne et la zone de libre-échange, pour s'efforcer d'arriver à des positions communes dans ces négociations tarifaires? Car, sauf erreur de ma part, dans beaucoup de domaines en tout cas, il n'y a pas là d'éléments véritablement divergents. A cet égard, on peut peut-être regretter qu'à la récente conférence de Stockholm la proposition du ministre suédois des affaires étrangères, qui tendait à institutionnaliser en quelque sorte ces négociations entre la Communauté économique européenne et l'Association de libre-échange, n'ait pas abouti.

Il faut cependant retenir avec satisfaction des délibérations de Stockholm qu'il semble bien qu'un accord se soit établi pour « enterrer la hache de guerre », comme disait M. Heath, toujours optimiste — il a raison — et pour faciliter certaines prises de position communes.

Parmi les ministres réunis à Stockholm, je crois que c'était le ministre danois qui avait cité un certain nombre de problèmes d'ordre technique, brevets et autres, où des accords de ce genre pourraient être dès à présent négociés.

Ne pourrait-on aussi, au moment où un télétype rouge vient d'établir un lien direct entre Washington et Moscou, établir non pas un télétype rouge en Europe — nous n'en avons pas besoin — mais, *mutatis mutandis* et sans créer nécessairement des institutions nouvelles trop lourdes et trop compliquées, envisager certains contacts, certaines présences permanentes, grâce auxquels divers représentants des Six et des Sept s'efforceraient d'harmoniser leur attitude vis-à-vis des États-Unis, en vue de favoriser, d'une façon systématique, à longue échéance peut-être, la réalisation de l'objectif final qui est le *partnership* atlantique.

Dans cet ordre d'idées — je ne sais si cette suggestion personnelle, dont je n'ai pas parlé en commission politique, rencontrera quelque agrément au sein de cette Assemblée — serait-il vraiment impossible de revenir, d'une façon ou l'autre, à certains éléments de ce que l'on a appelé le plan Fouchet, qui, vous vous en souvenez, avait au moins le mérite — à un moment où l'on avait abandonné depuis longtemps tout espoir de réaliser une intégration politique, même parmi les Six — de suggérer la constitution de ce que l'on appelait, je crois, une union politique, avec un secrétariat politique, des conférences régulières des ministres des affaires étrangères, que sais-je encore? L'ensemble a été jugé tout à fait insuffisant par les Cinq. De fait, sur le plan de la théorie et de l'avenir, c'était à mon sens insuffisant, mais cela aurait tout de même été un début, et ce petit début aurait peut-être beaucoup mieux valu que rien. Et je ne sais pas si ceux des gouvernements des Cinq qui se sont si farouchement opposés alors à ce que ce genre de début d'union politique pût être discuté se félicitent aujourd'hui de leur attitude négative.

Je ne veux pas, Monsieur le Président, prolonger cette intervention. Elle n'avait pas, vous l'imaginez bien, l'ambition de vous proposer des solutions toutes faites. Elle avait uniquement pour but, d'une part, de marquer le profond attachement de la commission politique, que j'ai l'honneur de présider, à l'idée même d'un *partnership* atlantique qui, en soi, est un élément de progrès, qui est la conséquence normale d'une situation de fait — l'interdépendance des intérêts européens et américains — et qui doit ouvrir la voie, je pense, à une prospérité plus grande et du continent américain et du continent européen.

J'ai voulu, d'autre part, avec réalisme — car je crois que, lorsqu'on abandonne le réalisme, on tombe dans le vague et on se condamne soi-même à échouer — souligner les difficultés très réelles et très importantes qui subsistent.

J'ai voulu aussi, avec beaucoup d'espoir et de conviction, croyez-moi, rappeler que ceux qui paraissent irréductiblement opposés sur le terrain de la construction européenne ou atlantique ont tout de même, d'après des affirmations réitérées, dont on n'a pas le droit de contester la sincérité, manifesté des aspirations communes au maintien de cette alliance atlantique, sur de nouvelles données et sur la base précieuse et, à notre sens indispensable, de l'égalité.

J'ai enfin voulu vous dire que nous pourrions faire une œuvre très utile en distinguant le possible dans l'immédiat du possible dans un avenir plus ou moins lointain. Je crois qu'avec un minimum de bonne volonté et d'imagination, en nous efforçant au maximum de comprendre les points de vue d'autrui, nous pourrions, dans les mois qui viennent, préparer les esprits et les choses, en vue de ce qui demeure et doit demeurer notre objectif fondamental : un large accord, une large alliance entre tous les pays d'Occident, qui renforcera non seulement leur puissance, mais, ce qui est le bien suprême, les chances de la paix dans le monde. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne la parole à M. Heckscher.

M. Heckscher (Suède). — (*E*) Étant le premier à intervenir comme orateur non inscrit dans le présent débat, je commencerai par exprimer le sentiment de gratitude que nous inspirent, tant à l'Assemblée du Conseil de l'Europe qu'au sein de l'autre Assemblée, les deux excellents rapports et les trois discours si intéressants que nous avons entendus. Je suis particulièrement reconnaissant aux représentants du Parlement européen de la façon dont ils ont pris contact avec nous en cette occasion. Ils viennent à nous animés de l'esprit qui doit présider à tout débat, et à cet égard je rends spécialement hommage à M. Furler pour le discours qu'il a prononcé. Car ce discours a montré non seulement que M. Furler désirait le dialogue entre les deux Assem-

blées, mais encore qu'il s'efforçait de faire une réalité de ce dialogue qu'il est nécessaire que nous ayons mais que nous n'avons pas toujours eu.

J'ai l'honneur de présider, comme vous avez bien voulu le rappeler, Monsieur le Président, la commission économique du Conseil de l'Europe, et c'est pourquoi je m'occuperai essentiellement des aspects économiques du problème. Je suis toutefois reconnaissant à mon collègue de la commission politique d'avoir aussi évoqué bon nombre de problèmes économiques, ce qui me permettra, à mon tour, de pénétrer dans son domaine et de traiter quelque peu des aspects politiques.

Nous avons décidé de concentrer le débat sur la question du *partnership* atlantique. Je saurais gré aux orateurs qui appartiennent à des pays plus cartésiens que le mien, de ne pas tenter de définir ce que l'on entend par *partnership* atlantique; c'est là vraiment une notion quelque peu nébuleuse encore. Il s'agit en partie d'une conception de la responsabilité qui, dans l'évolution du monde dans son ensemble, incombe à la fois aux pays d'Europe occidentale et à ceux d'Amérique du Nord, mais elle se rapporte également à l'interdépendance des deux zones. A mon avis, il n'est pas excessif de dire qu'aucune activité n'est possible ni dans le domaine économique, ni dans le domaine politique si dans l'un de ces deux domaines on ne se préoccupe pas de ce qui se passe dans l'autre.

Mais plus dangereuse et plus difficile est la divergence de vues qui a surgi au sujet de ce que signifie le *partnership* atlantique. Il est évident que, pour certains, cela veut dire prépondérance américaine sur l'Europe. En toute sincérité, je ne crois pas que ce soit exact. L'idéal du *partnership* atlantique repose, comme l'ont dit d'autres orateurs, sur l'idée d'égalité. L'idée d'égalité ici n'est pas simplement un vague principe général. Elle correspond à la réalité car, tout au moins du point de vue économique, l'Europe représente au moins autant que l'Amérique du Nord, sinon davantage. Il est clair que sur le plan économique — situation entièrement différente de ce qu'elle était il y a quinze ans — nous ne saurions parler, à aucun égard, de prépondérance américaine envers l'Europe, à moins de considérer

l'« intendance » comme quelque chose de méprisable. Nul ne peut croire qu'aujourd'hui le *partnership* atlantique puisse être synonyme de prépondérance économique américaine sur l'Europe.

Bien entendu, ce que je viens de dire n'est vrai que dans un sens, comme l'ont également relevé d'autres orateurs. L'Europe occidentale peut être l'égale de l'Amérique du Nord, mais aucun pays d'Europe pris isolément ne peut être l'égal des États-Unis. Ce n'est que sur la base d'une unité européenne intégrale — non pas de l'unité de quelques pays seulement à l'exclusion d'autres, mais de l'intégration totale de l'Europe — que nous serons en mesure de réaliser, entre l'Europe et l'Amérique du Nord, l'égalité qui doit constituer le fondement du *partnership* atlantique. L'Europe de la patrie peut être l'égale de l'Amérique du Nord. L'Europe des patries ne saurait l'être.

Dans les domaines politique et militaire la situation est légèrement différente. Là, on peut aisément parler de prépondérance américaine. L'idée de *partnership*, dans le premier de ces domaines, présuppose l'intégration politique de l'Europe. Toutefois, même si cette condition est réalisée, il se peut — et c'est là une possibilité plus tangible — qu'il y ait prépondérance américaine, et les pays européens ont bien du chemin à faire ensemble avant de pouvoir être, même réunis, les égaux des États-Unis dans le domaine militaire.

D'autre part, même lorsqu'ils étaient plus faibles qu'aujourd'hui, les pays européens, tout comme les États-Unis, se sont fort bien trouvés de l'O.T.A.N. pendant un certain nombre d'années. Il ne semble donc pas qu'ils aient bien à s'inquiéter de cette prépondérance américaine. Je n'entrerais pas trop dans cette question. Cela pourrait même être dangereux pour moi, du point de vue de la politique intérieure, car j'appartiens à un pays qui ne participe ni à la politique de puissance, ni à la politique militaire que suivent les pays de l'Europe occidentale ou l'O.T.A.N.

Ceci m'amène à la question de savoir dans quelle mesure les pays dits neutres, c'est-à-dire non engagés dans les alliances,

peuvent s'associer à un *partnership* atlantique. Il est clair qu'une telle association est impossible dans le domaine militaire. Il est non moins clair qu'elle l'est dans le domaine de la politique de puissance. Ces pays peuvent toutefois, et ils le désirent, participer à la coopération économique, à un *partnership* économique, à un *partnership* très étroit et je n'excluerais pas un *partnership* politique à condition de donner une définition large du terme *politique*. La politique couvre la politique économique et aussi certains domaines de la politique extérieure. Les pays dits neutres n'ont jamais hésité à participer à une coopération politique ayant pour objectif la paix mondiale et la solution des conflits actuels. Je crois que ces pays, à leur façon modeste, peuvent également apporter un concours utile au *partnership* atlantique.

Je crois qu'aux États-Unis et au Canada l'idée du *partnership* est prise au sérieux — très au sérieux même. C'est pourquoi l'échec des négociations de Bruxelles a été un choc énorme pour l'opinion américaine et un très gros revers — probablement le plus important revers subi jusqu'à présent — pour la politique du Président Kennedy. Les États-Unis se meuvent comme un vaisseau immense. Un tel vaisseau ne vire pas facilement de bord, mais une fois qu'il l'a fait, il poursuit avec une force considérable dans la nouvelle direction.

Quelle nouvelle orientation la politique américaine pourra-t-elle prendre après ce qui s'est passé à Bruxelles? Nous l'ignorons. Mais, pour parler net, il existe aujourd'hui le danger de voir les États-Unis se retirer de l'Europe, ou tout au moins la possibilité qu'ils le fassent. D'aucuns ne considèrent peut-être pas cela comme un danger; il en est peut-être qui souhaitent le retrait des États-Unis. S'il en est ainsi, auraient-ils l'obligeance de le dire ouvertement? Combien notre débat serait plus aisé si nous avions une réponse claire à la question de savoir s'ils désirent que les États-Unis se retirent de l'Europe! Je suis de l'avis diamétralement opposé, mais c'est une opinion parfaitement respectable, qu'on peut soutenir et dont on peut discuter ouvertement.

Si, en revanche, nous ne souhaitons pas le retrait des États-Unis, comment l'éviter dans les circonstances actuelles? C'est

dans ce contexte que le *Kennedy round* prend un surcroît d'importance, car si les négociations du G.A.T.T. et le *Kennedy round* devaient aussi échouer, il n'est pas douteux que cela accroîtrait considérablement la possibilité d'un retrait des États-Unis. N'oublions pas que l'échec de Bruxelles a amputé de sa partie, à bien des égards, la plus spectaculaire le *Trade Expansion Act* que le Président Kennedy avait réussi à arracher au Congrès. La règle dite des 80 %, c'est-à-dire la possibilité d'abolir complètement les droits frappant les produits pour lesquels les États-Unis et la C.E.E. assurent 80 % du commerce mondial, n'est plus viable dans les circonstances présentes. Elle aurait constitué un élément important dans les négociations du G.A.T.T. si le Royaume-Uni avait été membre du Marché commun. Elle n'est plus viable dans la situation actuelle. Il n'existe pratiquement pas de produits pour lesquels la suppression complète des droits serait possible. Je crois qu'il y en a un ou deux, mais ils sont sans importance aucune.

Il reste maintenant la possibilité de réduire les tarifs de 50 %. Voilà jusqu'où vont les pouvoirs du gouvernement des États-Unis. Il a le droit d'accepter des réductions de 50 %, mais il n'a pas le droit d'accepter des réductions de 51 % ou de 52 %, ou quoi que ce soit au-dessus de 50 %. C'est là que les vues diffèrent entre la Communauté économique européenne et les États-Unis. Les États-Unis désirent se servir du pouvoir que leur confère le *Trade Expansion Act* pour appliquer des réductions linéaires de 50 %, ou de tout autre pourcentage qui pourra être adopté d'un commun accord. La Communauté a fait valoir qu'une telle procédure n'est pas très équitable. M. Struye a fait observer que, si le taux des droits de la Communauté est relativement uniforme de sorte que la réduction de 50 % entraîne plus ou moins la même conséquence pour tous les produits, avec le système tarifaire des États-Unis, la situation est toute différente. Les Américains appliquent à certains produits des droits très élevés, à d'autres des droits très faibles; une réduction générale de 50 % fait donc subsister certaines inégalités qui exerceront sans aucun doute une influence négative sur les échanges mondiaux. De plus, elles influenceront non seulement sur les relations entre l'Europe et les États-Unis, mais également sur la situation des pays tiers qui pourraient être amenés à intensifier, en direc-

tion des pays européens, leurs exportations des produits qui demeureront soumis à un régime tarifaire très élevé aux États-Unis, et à inonder ainsi lesdits pays de leurs produits bien plus encore qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Ajoutons que la structure tarifaire des États-Unis n'est pas particulièrement facile à comprendre. Le groupement de marchandises différentes en une même position entraîne de nouvelles règles tarifaires dans lesquelles le fournisseur ne peut pas facilement se reconnaître.

Les objections soulevées par les gouvernements membres de la C.E.E. contre des réductions linéaires de 50 % se défendent fort bien. Si j'avais le choix, je donnerais la préférence à la solution préconisée par la C.E.E. Je pense que, dans l'ensemble, elle résoud mieux le problème que la proposition des États-Unis. Mais avons-nous le choix? Autant que je puisse voir, il n'en est rien. Il est parfaitement vrai, comme l'a indiqué M. Struye, que les propositions américaines impliquent un cadre, alors que les propositions européennes sont plus souples. Cela vient de ce que les structures constitutionnelles sont différentes. La Constitution des États-Unis exige que, pour ce genre de dispositions, il soit fixé un cadre. En Europe, nous avons l'avantage, si c'est bien sous cet angle qu'il convient de voir les choses, de posséder des constitutions plus souples, en vertu desquelles nos gouvernements peuvent convenir de telle ou telle chose sans avoir à demander d'abord l'autorisation du Parlement. Cela n'est pas possible aux États-Unis. C'est pourquoi il est à mon avis totalement irréaliste de croire qu'il sera possible d'obtenir que des amendements soient apportés au *Trade Expansion Act* au cours des négociations du G.A.T.T. Tous ceux qui ont quelque expérience directe de la politique américaine se rendront compte que le Président a réalisé un exploit en arrachant au Congrès son accord sur le *Trade Expansion Act* tel qu'il se présente aujourd'hui. Obtenir maintenant un élargissement de cette loi, l'extension des pouvoirs du Président avant d'avoir enregistré un résultat quelconque de cette loi sous sa forme actuelle, cela dépasserait les possibilités de tout Président des États-Unis.

Par conséquent, nous n'avons pas le choix. Il ne s'agit pas d'amener les Américains à consentir de plus fortes réductions tarifaires. Il s'agit de limiter au minimum les réductions tari-

faibles consenties par l'Europe. Cela nous est toujours possible. Nous pouvons toujours avoir recours à ce procédé si les réductions américaines ne sont pas supérieures à 50 % : les nôtres n'auront qu'à être inférieures à ce taux. En fin de compte, toutefois, nous en viendrons vraisemblablement à des réductions linéaires de 12 % ou d'un taux voisin. Cela est parfaitement possible si c'est bien cela que nous voulons.

Je prétends, quant à moi, que ce n'est pas cela que nous voulons. Je prétends que ce que nous souhaitons, ce n'est pas de permettre que le mieux soit l'ennemi du bien, mais de parvenir à un résultat dès aujourd'hui. Partie remise n'est pas partie perdue. Si le *Trade Expansion Act* se révèle viable, si nous sommes en présence de résultats, si le Président des États-Unis peut tirer argument d'un élargissement des débouchés de produits américains grâce au *Trade Expansion Act*, alors, et non pas avant, il lui sera possible d'obtenir des pouvoirs plus étendus, d'aller plus avant et de reprendre les discussions. Si nous échouons, si nous limitons au minimum les réductions, ce sera aux dépens des pays qui pratiquent des tarifs relativement peu élevés. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai en la matière une opinion bien arrêtée, car j'appartiens à l'un des pays à bas tarifs. D'autre part, ce sera aussi aux dépens des pays et des régions insuffisamment développés qu'avantagerait un abaissement linéaire des droits en Europe et qui en pâtiront si cette réduction n'a pas lieu.

Il est un organisme qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent dans le débat. Il s'agit de l'O.C.D.E. L'Assemblée consultative passe, à juste titre, grâce à de nombreux rapports sur les relations économiques entre l'Europe et l'Amérique, pour appuyer l'O.C.D.E. Au risque de me répéter, j'insiste encore une fois sur le fait que nous devons tenter de faire de l'O.C.D.E. une organisation active. L'est-elle aujourd'hui? La question est quelque peu discutable, mais, après tout, ce sont les conversations Dillon entre les États-Unis et le Marché commun qui sont à l'origine de cette idée. Il incombe aux pays du Marché commun et aux pays d'Amérique du Nord de faire de l'O.C.D.E. une organisation menant une action positive. Membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous tenons absolument à appuyer cette

évolution de l'O.C.D.E. Nous estimons qu'il serait utile qu'une assemblée parlementaire, sous une forme ou sous une autre, soit attachée à l'Organisation, ne serait-ce que pour éliminer un certain nombre de malentendus transatlantiques qui surgissent continuellement. Toutefois, avec ou sans assemblée, nous, qui sommes les parlementaires du Conseil de l'Europe, nous tenons simplement à apporter tout notre appui à l'Organisation.

J'ai tenté de démontrer que des possibilités s'offrent pour une politique raisonnable dans les relations entre l'Europe et l'Amérique du Nord, que la voie est ouverte pour un *partnership* atlantique véritable dans le domaine économique, et peut-être aussi dans le domaine politique. Parmi les orateurs qui m'ont précédé, certains ont fait part de leur optimisme. Au risque de susciter un débat, puis-je dire que je ne suis pas toujours aussi optimiste que j'aimerais l'être? Au moins pour l'avenir immédiat, des solutions raisonnables, des politiques raisonnables, s'offrent à nous, mais ceux qui sont au pouvoir seront-ils raisonnables? C'est une question totalement différente. La vanité, le ressentiment, le sentimentalisme, des craintes déraisonnables, l'emportent souvent en politique sur la raison, nul ne l'ignore. Les gens se laissent facilement influencer par des considérations de ce genre — considérations raisonnables — plutôt que par la raison pure.

— La formation scolastique de certains des hommes politiques que nous sommes ne nous aide pas le moins du monde à cet égard. Toutefois, une chose, j'en suis convaincu, est vraie pour l'avenir immédiat : nous devons avoir bon espoir. En fin de compte, nous ne devons pas renoncer à l'espoir de créer une Europe unie coopérant sur un pied d'égalité avec les grands peuples d'Amérique du Nord à la réalisation d'un *partnership* atlantique véritable. (*Applaudissements.*)

PRÉSIDENTE DE M. CRATHORNE**Vice-président de l'Assemblée consultative**

M. le Président. — La parole est à M. Dillon.

M. Dillon (Irlande). — (*E*) Rendant hommage, hier, à la mémoire de Robert Schuman, M. Gaetano Martino a tenu à rappeler « combien sa mort afflige tous ceux qui ont pour idéal la liberté ». Je me souviens des sentiments enthousiastes d'espoir en l'avenir dont étaient soulevés tous ceux qui étaient présents au Conseil de l'Europe ce jour où j'ai pris la parole pour la première fois devant cette Assemblée, il y a quelques années. Je me rappelle avoir dit à cette occasion que je ne pouvais croire qu'un tel enthousiasme et un tel espoir auraient rempli les cœurs en cette vaste assemblée d'hommes politiques expérimentés si, en travaillant pour une Europe unie et pour un *partnership* atlantique, nous visions seulement une plus grande prospérité pour tous. Selon mon opinion, disais-je à l'Assemblée consultative, et je le répète aujourd'hui, si nous perdons de vue l'objectif réel de l'union européenne et du *partnership* atlantique, l'enthousiasme indispensable à la réalisation de ces idéaux s'éteindra.

Je pense que c'est à juste titre que M. Martino a dit hier que la mort de Schuman représente une grande perte pour la cause de la liberté car il avait foi en une Europe unie et il a su inspirer à d'autres la même foi. Il avait foi en un *partnership* atlantique parce qu'il savait qu'en cas d'échec la liberté même aurait peu de chance de survivre dans le monde, et je crois que nous devrions l'affirmer. Qu'il me soit permis, à l'occasion de cette réunion jointe, d'émettre l'avis que le danger le plus redoutable que courent les grands idéaux est le fait que l'enthousiasme initial qu'ils engendrent tend à dégénérer en résolutions plus ou moins routinières. Le rôle de cette réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe devrait consister à empêcher que les choses se passent ainsi et à réaffirmer la conviction de tous les parlementaires ici présents que la réalisation d'une vraie union européenne, suivie d'un

partnership atlantique, est une question de vie ou de mort pour la liberté.

Si nous acceptons cette tâche, je crois que nous devrions procéder de temps en temps à un examen de conscience et nous demander si notre désir d'agir avec tact et politesse ne nous entraîne pas, dans cette Assemblée, à nous contenter de formalités stériles. Si nous ne déclarons pas aux hommes politiques européens — largement représentés ici — qu'ils doivent se souvenir de l'exemple de Schuman et agir en conséquence et si nous ne sommes pas disposés à faire honneur à ce précepte dans nos parlements respectifs, nous ferions mieux, dans l'intérêt du monde entier, de fermer boutique à Strasbourg le plus tôt possible.

J'ai écouté avec un profond intérêt les discours documentés et saisissants que nos collègues ont prononcés ce matin devant nous. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier la définition donnée par M. Hallstein du *partnership* atlantique. Mon collègue et ami, M. Heckscher, a reculé devant la responsabilité que M. Hallstein a prise non sans prudence. Je suis entièrement d'accord avec M. Hallstein. J'estime que sa définition du *partnership* atlantique est constructive et qu'elle est de nature à enthousiasmer et à faire battre plus vite le cœur des jeunes qui viennent écouter nos délibérations.

Je ne suis pas sûr qu'il se soit trouvé sur un terrain aussi solide lorsqu'il a essayé de définir l'avenir du marché commun. Lorsqu'il a prononcé les mots « quasi fédéral », j'ai senti trembler les murs de l'Élysée. Il est vrai que ces questions de définition constituent un terrain dangereux, mais je sou mets à M. Hallstein une idée qu'il pourrait peut-être développer en une autre occasion. Il existe une différence fondamentale entre la Communauté européenne et le *partnership* atlantique et il semble qu'en haut lieu certains l'aient négligée. Le *partnership* atlantique pré suppose l'égalité entre ses membres, tandis que la Communauté européenne affirme qu'ils sont inégaux. C'est une entreprise d'un genre tout différent.

Il s'était établi en Europe des relations — j'espère qu'elles

subsistent — qui permettaient au Luxembourg de collaborer en toute confiance avec la France, qui autorisaient le Danemark à espérer qu'il aurait l'occasion de collaborer avec la Grande-Bretagne dans une communauté économique et qui justifiaient les aspirations de l'Irlande à devenir un partenaire économique de l'Allemagne. Je me demande si ce remarquable esprit a survécu aux événements de janvier dernier. J'espère que oui. Il se manifestait dans la conception même de la Communauté, en permettant à des membres manifestement inégaux de collaborer en toute confiance, parce qu'ils savaient que l'intérêt commun était en jeu.

Le Président Kennedy a expressément déclaré que la communauté atlantique, le *partnership* atlantique n'étaient concevables que si le partenaire européen se trouvait sur un pied d'égalité avec les États-Unis d'Amérique, et que ce *partnership* serait fondé sur le principe d'une stricte égalité. Je me souviens d'avoir relevé ces mots dans son discours de Philadelphie tandis que je prenais part aux débats de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Le Président de la République française semble ne pas en avoir tenu compte lorsqu'il a évoqué le danger que court la Communauté économique européenne d'être diluée en quelque vague communauté atlantique dont la France ne veut pas.

Il est capital pour nous de nous rappeler qu'il y a une distinction fondamentale entre le principe de la Communauté, association de membres inégaux, et celui du *partnership* atlantique, association de partenaires égaux défendant une cause commune. Les gens ne cessent de se demander quel est en définitive le but de toutes ces discussions complexes de caractère économique et politique, de tous ces efforts, tendant à passer de la Communauté européenne à un *partnership* atlantique? Pourquoi nous sommes-nous engagés dans cette voie, hérissée de difficultés considérables comme l'a fait remarquer M. Hallstein? M. Struye, je crois, a souligné qu'elle exigeait d'importants sacrifices de la part de ceux qui désirent, en toute bonne foi, participer à cette entreprise.

L'objectif, le but ultime du *partnership* atlantique est d'édifier un bastion de liberté, afin d'avertir les tyrans ou les aspirants

tyrans qu'il y a là une citadelle disposant de ressources telles qu'elles ne laissent aucun doute sur sa capacité de résister victorieusement à tous les assauts, d'où qu'ils viennent. Réaliser cela, c'est assurer la paix, certes, mais les esclaves qui se trouvent dans des prisons acceptables jouissent de la paix, non de la liberté.

La beauté du *partnership* atlantique réside dans le fait qu'il donnera à tous ceux qui sont prêts à y participer non seulement la paix, mais la garantie de la paix dans la liberté. Voilà ce que demandent les hommes libres. Sans ce bien inestimable, la vie, pour les hommes nés libres ne vaut pas la peine d'être vécue.

J'aimerais évoquer deux questions particulières. M. Hallstein a mentionné le danger que présentent les exportations des pays à bas salaires vers des marchés plus évolués qu'elles risquent de désorganiser. J'aimerais poser une question. Allons-nous prétendre sérieusement que les produits d'une main-d'œuvre non qualifiée et mal rémunérée peuvent être vendus à meilleur prix, compte tenu de la quantité et de la qualité, que les produits fabriqués par les procédés les plus modernes auxquels l'automatisation industrielle peut avoir recours en Europe? Avec tout le respect que je dois à M. Hallstein — et je le respecte profondément — je crois que c'est là une conception victorienne absolument périmée.

Nous avons tendance à considérer que, si les pays en voie de développement déploient des efforts effrénés pour produire des articles susceptibles de concurrencer les nôtres, nous sommes en droit d'appliquer des contingents et des restrictions. Ces populations voient des procédés industriels d'un tel degré de complexité et auxquels des investissements si énormes ont été consacrés qu'elles sont dans l'impossibilité complète de participer à leur mise en œuvre, et elles estiment également ne pouvoir exporter la production de leur propre main-d'œuvre de crainte de bouleverser l'économie des pays automatisés.

Que pensera un habitant de la Malaisie si on lui dit de prendre garde à ne pas désorganiser l'économie de la France? Lorsqu'une occasion favorable se présentera, j'aimerais entendre

M. Hallstein nous dire quels termes on emploie dans la deuxième moitié du xx^e siècle pour justifier la limitation des exportations des pays à bas salaires, pour le motif qu'elles menacent de désorganiser les économies des pays plus évolués.

Cependant, en intervenant aujourd'hui dans le débat, mon intention première était d'inviter cette assemblée à renoncer à la fascination des discours hautement techniques et brillants qu'il nous a été donné d'entendre pour revenir aux simples faits politiques qui continuent à remuer le cœur des hommes, comme l'a reconnu même un théoricien aussi distingué que M. Heckscher. Si nous pensons tous, comme je le pense moi-même, que l'union européenne et le *partnership* atlantique constituent le seul moyen efficace pour défendre la liberté, affirmons-le et exigeons des hommes d'État européens de poursuivre leur œuvre et d'édifier une citadelle. En revanche, si nous croyons que Khrouchtchev ne veut plus nous enterrer, ou si nous sommes assez déraisonnables pour croire que le communisme international n'est plus capable de nous enterrer, et si nous nous séparons en factions rivales, alors nous n'avons plus à nous préoccuper de l'union européenne ou du *partnership* atlantique.

Mais si nous croyons, comme je le crois, que le communisme international ne change jamais son objectif ultime — ses partisans peuvent discuter entre eux des meilleurs moyens de nous enterrer, mais l'objectif ultime de Moscou et de Pékin n'en est pas moins de détruire la liberté telle que nous l'entendons — notre seul espoir de salut est d'édifier une citadelle qui les avertira que rien de ce qu'ils pourront entreprendre contre nous ne nous privera de la chose que nous chérissons le plus.

Si telle est notre conviction, déclarons aux hommes d'État d'Europe que cette réunion jointe, qui assemble les hommes politiques représentant les parlements européens, s'attend à ce qu'ils poursuivent leur œuvre, qu'ils cessent d'entretenir des espérances chauvinistes de domination ici ou ailleurs et qu'ils se rendent à cette évidence, que l'esprit de l'avenir doit être un esprit permettant la collaboration entre le Luxembourg et la France, l'Irlande et l'Allemagne, le Danemark et la Grande-Bretagne, et que c'est

dans cet esprit, et dans cet esprit seulement, que réside notre sécurité future à tous. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Radoux.

M. Radoux (Belgique). — Monsieur le Président, lorsque le Conseil de l'Europe et le Parlement européen sont réunis, c'est toute l'Europe qui est présente, j'entends bien l'Europe de 1949, celle qui, dans les murs de cette maison, a connu tant de grands débats, tant de discussions, pour savoir comment il fallait reconstruire pour nous sauver.

Tout au long des années 1950, nous nous sommes souvent heurtés, et opposés, croyant, certainement de bonne foi, les uns aux vertus de la coopération entre États, les autres aux vertus d'une méthode nouvelle : la méthode communautaire.

Voilà pourquoi, bien que nos esprits soient sans doute ailleurs, bien que nous pensions davantage aux négociations avec Washington et à l'accord de Moscou, je ne pense pas que nous puissions passer sous silence les événements qui se sont produits en Europe depuis notre dernier rendez-vous de septembre 1962.

Pays de la zone de libre-échange et pays du marché commun, la querelle des années 1950 ne nous préoccuperait déjà plus — car elle est un peu dépassée à l'heure du *partnership* et de la coexistence pacifique — si une suite favorable avait été réservée à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ce choix était suffisant pour infléchir définitivement le cours des choses. De même qu'est finie l'époque d'une nation dominante en Europe, de même serait fini le schisme de l'Europe coupée en deux.

Tant de choses auraient changé si nous n'avions pas connu la tragédie du mois de janvier dernier, car la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ce n'était pas seulement un appoint considérable qui venait s'ajouter à la Communauté, c'était une cascade d'autres adhésions. Pour ceux qui ne voulaient ou qui ne pouvaient pas adhérer, c'était, sous une forme ou sous une autre,

l'établissement de liens étroits, irréversibles, avec le marché commun. Enfin, c'était la possibilité de résoudre, plus facilement que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, les problèmes de l'Europe dans ses rapports avec l'Asie et surtout avec l'Afrique.

Mais la réalité est tout autre. Nous avons connu un échec, mais avec cette particularité que la situation entre nous tous, après l'échec, n'est plus et ne sera plus ce qu'elle était avant. C'est dans une optique nouvelle qu'il faut désormais travailler et c'est parce que l'Europe n'a plus à se préoccuper seulement de ses propres problèmes, c'est parce que l'Europe va être engagée, dans quelques mois, dans l'une des plus importantes négociations que nous ayons connues qu'il est nécessaire d'être attentifs à ce qui se passe entre nous.

Depuis janvier dernier, l'atmosphère n'est plus tout à fait la même. Sans se faire aucune illusion, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, il faut se féliciter que, dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, un lien soit rétabli entre le continent et la Grande-Bretagne. Il faut se féliciter aussi de la façon dont les séances de travail sont envisagées. Elles permettront de discuter d'une façon pragmatique et opportune. Il faut aussi se réjouir de notre intention commune à tous de ne rien faire qui puisse distendre les liens économiques et commerciaux existant actuellement entre la Communauté et les autres pays européens. Nul ne peut dire quand de véritables négociations pourront reprendre, mais tous, nous savons, par l'expérience que nous avons de nos politiques nationales et de la politique internationale, combien, en très peu de temps, soit par la volonté des hommes, soit à la suite d'événements imprévisibles, beaucoup de choses peuvent changer ou en remettre bien d'autres en question.

Après avoir rappelé ce qui me paraît bon dans l'évolution de nos rapports réciproques, je me permettrai une remarque.

Il aurait été question, paraît-il, de songer à institutionnaliser l'association européenne de libre-échange.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne puis, bien entendu, qu'exprimer une réflexion et formuler un vœu. Comme

membre du Parlement européen, je prie mes collègues du Conseil de l'Europe d'accepter ma réaction comme le reflet de ma fidélité à l'idéal européen.

Je dirai bien franchement qu'institutionnaliser l'association européenne de libre-échange ne me paraît pas une très bonne idée. Ne faisons rien qui puisse compliquer la situation, au moment où les États-Unis s'adressent à l'Europe, et ne faisons rien qui puisse nous gêner de part et d'autre en Europe. Ne consolidons pas en invalidité permanente ce qui n'est encore, aujourd'hui, qu'une incapacité temporaire.

Monsieur le Président, je voudrais dire un mot maintenant de l'Europe des Six.

Il ne me paraît pas superflu, abordant plus spécialement les problèmes du Marché commun, de rappeler que, dans l'esprit des auteurs du traité, mais aussi dans l'esprit de l'immense majorité des membres du Parlement européen, le Marché commun est une communauté ouverte.

Le Marché commun n'a pas été fait sur mesure pour six pays. Il a été fait pour l'Europe démocratique tout entière. Il est évidemment normal que les six pays qui le composent aujourd'hui jouissent d'avantages et de facilités qui ne sont que le résultat des sacrifices qu'ils consentent en commun. Et pour ceux qui ne peuvent pas adhérer, l'association est une voie à laquelle nos collègues grecs et turcs ont recouru; nous nous en félicitons.

Les intérêts bien compris de tous les Européens, c'est que le Marché commun réussisse, continue sur sa lancée, que le traité soit appliqué, que les étapes soient brûlées; qu'on rationalise et qu'on s'organise mieux, car le monde entier nous regarde. En effet, l'Europe communautaire fait irruption dans les affaires du monde. Nous sommes, pour les uns, un partenaire potentiel, pour les autres, un exemple à suivre, pour d'autres encore, une force à respecter ou simplement une espérance.

Si nos nationalismes ont fait souffrir le monde, notre Communauté peut beaucoup pour qu'au ressentiment succède l'amitié.

Voilà pourquoi je voudrais insister sur deux points qui me paraissent essentiels. L'un concerne directement la vie de tous les jours de nos trois Communautés, l'autre, une étape à plus longue échéance.

Ce qui peut être fait tout de suite, ce qu'il est aujourd'hui possible de réaliser, c'est la fusion des Exécutifs. Je crois que Talleyrand aurait dit que ce ne serait pas un crime, mais une faute de ne pas saisir la chance qui s'offre à nous, de faire un pas qui pourrait bien être un bond.

Fusionner les Exécutifs, c'est multiplier la puissance interne de toute la communauté. C'est également lui donner un renforcement considérable d'autorité, à la mesure des responsabilités nouvelles qui l'attendent. Je songe, notamment, aux négociations avec les États-Unis.

Je forme le vœu sincère que cette étape soit franchie dans les tout prochains mois.

La deuxième action à entreprendre paraît être une tentative dans le domaine politique. Il faudrait, je crois, reprendre le texte de la déclaration de Bonn du 18 juillet 1961, relative à une autorité politique.

C'est le rôle des parlementaires d'entrer en scène quand les gouvernements sont en panne. Il serait faux de dire que le Marché commun actuel ne fait pas de politique. Beaucoup d'exemples, au contraire, montrent qu'il en fait et qu'il en fait d'excellente. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de réaliser le but de toute l'entreprise européenne créée à Messine. Le Marché commun est un moyen. Le but, c'est l'Europe politique.

L'éminent rapporteur du Conseil de l'Europe remarque, avec justesse, que nous ne pourrons donner une réponse valable aux États-Unis que si nous créons une union politique, car, si un *leadership* se reconnaît ou s'admet, un *partnership* s'organise, s'institue, s'institutionnalise au niveau des Exécutifs et à celui des Parlements. Tant que nous ne serons pas organisés politique-

ment, les États-Unis conserveront sur nous, dans les affaires du monde, un avantage incontestable.

« Une union politique », dit le rapport du Conseil de l'Europe. Mais je crois devoir, en ma qualité de membre du Parlement européen, poser la question suivante : Quelle union politique ? Une formule spéciale pour l'Europe ? Une innovation pour ce continent qui ne ressemble à aucun autre ? Sans doute. L'essentiel, c'est qu'il n'y ait pas d'équivoque. Il faut un organe communautaire ; il faut être fidèle à l'esprit de Messine. Il faudrait aller vite, or nous sommes terriblement en retard ; l'Amérique nous invite au *partnership* et nous ne sommes qu'imparfaitement préparés.

Les relations avec le monde communiste nous concernent tous directement, mais c'est séparément que nous prendrons part au mouvement qui s'amorce, et c'est plus séparés encore que nous risquons de nous retrouver ensuite. Vraiment, nous gagnerions tous à faire un effort vers la véritable union politique.

Monsieur le Président, les très bons rapports qui nous ont été remis par le Conseil de l'Europe et par le Parlement européen traitent, en grande partie, des prochaines négociations avec les États-Unis et c'est fort à propos que le président Hallstein a centré son remarquable discours sur cette question.

Si la négociation concerne, bien entendu, la politique commerciale et la politique économique, c'est malgré tout de politique tout court qu'il s'agit. Les négociations, si elles sont un succès, faciliteront la solution des problèmes commerciaux entre nous, Européens. Elles seront la base de relations nouvelles entre nous et les Américains. Elles permettront enfin d'offrir aux pays en voie de développement un salut qu'ils attendent tant de l'Europe que des États-Unis, car ensemble nous sommes capables de le leur donner.

La promulgation du *Trade Expansion Act* prouve que le président des États-Unis a vu juste.

L'Occident, ce n'est plus un continent, d'une part, et beau-

coup de pays, d'autre part. C'est aujourd'hui l'Amérique et l'Europe qui doivent trouver ensemble de nouvelles bases à leur coopération. Mais il faudra tirer toutes les conséquences du *partnership* : économiques, politiques et militaires. Si le *Trade Expansion Act* est un de ces piliers, le projet de force multilatérale en est un autre. Si, de part et d'autre de l'Atlantique, on s'appliquait à accepter la logique du système, de nouveaux progrès pourraient être accomplis dans la voie de la coopération entre l'Amérique et l'Europe dont non seulement la défense est indivisible, mais dont la coopération politique et économique assurerait à l'Occident un prestige inégalé dans le monde. Si l'on voulait bien s'expliquer sur le passé, peut-être que l'on pourrait arriver par là à de meilleurs résultats dans l'avenir.

Après les excellents discours que nous avons entendus sur la question, je me bornerai, Monsieur le Président, à dire de ces négociations qu'il faut féliciter les États-Unis de les avoir proposées; que nous devons nous réjouir, en Europe, de ce que c'est l'existence du Marché commun qui les a rendues possibles et qu'enfin — ceci me paraît important — l'esprit dans lequel elles se dérouleront sera un test des conditions dans lesquelles continuera à se développer notre propre Communauté.

Je dirai un dernier mot sur les relations entre l'Ouest et l'Est. La question qui se pose est de savoir si l'on considère l'accord de Moscou comme une simple mesure, en quelque sorte technique, sans autre portée ou si, au contraire, on estime qu'il est le point de départ de quelque réalisation réellement importante dans les relations entre l'Est et l'Ouest.

J'avoue me rallier à l'opinion de ceux qui croient que l'accord de Moscou est non seulement important, mais qu'il constitue ce qu'on appelle un événement. Replaçons-le dans son véritable cadre. Il est vrai que ce n'est pas un accord portant sur le désarmement, ce n'est, en aucune façon, le renoncement à la lutte idéologique. Mais c'est peut-être, dans l'état actuel, quelque chose de beaucoup plus important que cela. C'est le premier acte encourageant, en quinze ans d'affrontements, de défis et de méfiance. C'est un premier pas vers le véritable dialogue.

Mais c'est aussi la preuve que Russes et Américains se sont découvert certains intérêts communs, et cela compte davantage que les serments et les déclarations solennelles.

Faut-il s'arrêter là? Lorsqu'en 1959, à Novosibirsk, M. Khrouchtchev a déclaré que le monde communiste emploierait tous les moyens, sauf le recours à la force, pour que le monde entier jouisse des bienfaits de sa doctrine, des gens l'ont cru. Est-il faux de dire que leur nombre a augmenté de plus en plus? Je crois que, dans les mois qui viennent, le nombre des personnes qui vont considérer que quelque chose d'extrêmement important s'est passé et va se passer ira croissant. Pendant des années, nous avons vécu dans la peur, dans la guerre froide. Qu'espérions-nous? Que le communisme disparaîtrait un jour comme par enchantement? Certainement pas. A quoi étions-nous résignés? A la guerre, dont seuls les fatalistes croient encore qu'elle est inévitable? Pas davantage? Ce que nous pensions, c'est que la négociation serait un jour possible. Eh bien! réussir la négociation, telle est la tâche d'aujourd'hui.

J'avoue éprouver un peu d'inquiétude et de tristesse à constater que certains semblent refuser la négociation comme si elle était synonyme de recul et d'abandon. Si nous pouvons négocier, c'est parce que l'Occident est fort. Notre sécurité, il n'est pas question d'y porter atteinte; mais la sécurité n'est pas non plus synonyme d'immobilisme. Mes collègues néerlandais comprendront bien cette expression : « de stok achter de deur », « le bâton derrière la porte ». A la condition qu'il y soit placé, la porte peut livrer passage, le contact peut être rétabli et la confiance peut progressivement renaître.

Nous sommes évidemment encore loin de toute démarche importante, mais l'essentiel, aujourd'hui, c'est d'être actif, c'est d'explorer, c'est de ne pas lâcher prise.

Après le télétype, après l'accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, d'autres pas devraient être faits. Nous les connaissons d'ailleurs; ils ont fait l'objet de publications.

Je voudrais me borner à dire que deux questions me parais-

sent, en tout état de cause, devoir retenir notre attention. C'est le problème allemand et c'est la situation à Berlin.

Comme nous l'avons appliqué dans la Communauté des Six, nous devons appliquer, dans les négociations avec l'Union soviétique, le principe de la non-discrimination vis-à-vis de la République fédérale.

Je ne songe pas tellement, en disant cela, à ce qu'il est convenu d'appeler le problème allemand. Il n'est pas habituel, dans une négociation, de commencer par les problèmes sur lesquels on a les conceptions les plus éloignées. Je songe aux nombreux projets de zone de désengagement. J'en suis partisan, mais sous certaines conditions, notamment à la condition qu'une telle initiative ne porte pas atteinte à notre sécurité sur le sol européen et ne constitue pas une discrimination vis-à-vis de la République fédérale.

Quant à Berlin, je me bornerai à dire que sa sécurité nous concerne tous et que la question est de savoir si son statut, qui date de vingt ans, ne pourrait être modifié sans, pour autant, que cette sécurité soit altérée.

Cela étant dit, je crois que, parmi toutes mesures dont on parle, la plus intéressante me paraît être celle qui concerne l'installation de postes fixes d'observation tendant à prévenir les attaques par surprise. Quel succès pour la politique de paix si nous pouvions réussir et si nous pouvions, en quelque sorte, ajouter à notre sécurité un élément supplémentaire, dont la valeur n'échappe à personne!

Mais, je le répète, pour aboutir, ce qui importe aujourd'hui c'est l'action. La sagesse ne me paraît pas être de se refuser au dialogue mais de le susciter, à la condition expresse de ne pas relâcher nos efforts pour conserver intacte notre sécurité, ces efforts qui, précisément, permettent aujourd'hui de négocier.

Monsieur le Président, comme le président Pflimlin l'a dit ce matin, avec son talent habituel, notre Europe vit aujourd'hui dans un monde qui non seulement la garde, mais la recherche.

Nous avons retrouvé nos forces. Elles sont immenses. La question est de savoir si nous serons capables de les utiliser. Le meilleur service que nous, Européens, nous puissions rendre au reste du monde c'est, d'une part, contribuer à construire un Occident solide, dirigé par les deux forces potentielles qui le composent — mais, pour cela, il faut continuer à construire une véritable Europe unie; il faut rester fidèles à l'esprit de Messine — c'est, d'autre part, dans le dialogue entre l'Est et l'Ouest d'être actifs sur la route de la paix sans laquelle tout le reste n'a plus beaucoup d'importance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gustafson.

M. Gustafson (Suède). — (*E*) On nous a demandé de concentrer autant que possible ce débat sur deux questions : les prochaines négociations du G.A.T.T. et l'association atlantique. Avant d'en aborder l'examen, j'aimerais dire quelques mots sur les événements qui se sont déroulés depuis notre dernière réunion jointe, il y a un an, et sur la situation actuelle, telle que je la vois.

Lors de la réunion jointe de l'année dernière, nous étions à bien des égards plutôt optimistes. C'est ainsi que nous avons prévu une nouvelle expansion en Europe, notamment dans le cadre de la C.E.E., et là nous avons raison. Il est vrai que le ralentissement de la cadence de l'expansion a persisté, et que les progrès accomplis au cours de l'année dernière peuvent peut-être se caractériser par la manchette de l'une des plus importantes revues économiques du monde : « la C.E.E. se hâte lentement ». Quoiqu'il en soit, le taux d'expansion a été satisfaisant.

Peut-être étions-nous moins optimistes quant à l'issue des négociations sur l'élargissement de la Communauté. Mais, bien que bon nombre de ceux qui prirent part au débat aient fait retentir une note plutôt pessimiste, nul n'a prophétisé que les négociations se solderaient par un échec total. Les difficultés ne nous échappaient pas, mais nous pensions qu'elles pourraient être surmontées.

Dans l'introduction à son sixième Rapport général, la Commission de la C.E.E. affirme qu'au moment où les négociations

ont été interrompues il y avait des chances assez sérieuses de parvenir à un accord.

« Il ne peut faire aucun doute » déclare-t-elle, « que les chances de réussite étaient suffisamment grandes pour justifier la poursuite des négociations. »

La Commission ajoute que cette interruption a suscité pour la première fois une crise majeure au sein de la Communauté. Ce fait est souligné dans l'excellent rapport de M. Biesheuvel, où il affirme que l'espoir d'atteindre définitivement le but de l'unification des peuples européens a rarement été aussi près de s'effondrer. Rarement, en tout cas, cet espoir a été aussi souvent découragé qu'au cours de la période étudiée dans son rapport.

Ce manque d'attitude concertée de la C.E.E. à l'égard de cet important problème ressort en outre des paroles prononcées par le président Hallstein au cours de la réunion jointe de l'année dernière, où il avait déclaré :

« La capacité de la Communauté d'agir vis-à-vis de l'extérieur comme une personne unique dont la voix représente l'unanimité de ses membres doit être maintenue, même quand le nombre de ses membres aura augmenté. »

A cette déclaration, nous ne pouvons ajouter que ceci : bien qu'il n'ait pas été donné d'accroître le nombre de membres, des difficultés ont surgi à cet égard.

J'ai été très franc. Certains pourront même prétendre que j'ai été brutal. Mais je ne suis cependant pas allé au delà des critiques formulées par la Commission de la C.E.E. elle-même, et je n'oublie nullement les progrès réalisés dans d'autres domaines. En tant que rapporteur de la commission économique de l'Assemblée consultative, j'ai pris connaissance avec grand intérêt du sixième Rapport général et, comme d'habitude, j'ai été impressionné par les succès remarquables enregistrés dans bien des domaines.

Mais le succès peut plus ou moins prendre soin de lui-

même, aussi n'avons-nous pas besoin de nous attarder si longtemps sur ces questions. En revanche, ce qu'il nous faut étudier soigneusement en cette réunion jointe, étant donné la responsabilité commune qui nous incombe à l'égard de l'Europe, ce sont les mesures que nous pouvons prendre afin d'aller de l'avant et de poser de nouvelles fondations pour l'intégration de tous les pays membres du Conseil de l'Europe en un marché unique; cette intégration représente à nos yeux, la condition préalable de l'union toujours plus étroite entre les pays européens que nous nous sommes tous engagés à réaliser tant en vertu du traité de Rome lui-même que du statut du Conseil de l'Europe.

Certaines lignes de conduite destinées à encourager de nouveaux progrès vers une intégration plus poussée sont indiquées dans le rapport général. Certains progrès ont été réalisés après la publication de ce rapport, mais, à mon avis, cela ne suffit pas. Nous attendons de nouvelles initiatives de la Commission de la C.E.E. qui, en tant que gardienne du traité de Rome, ne saurait considérer que les traités d'association conclus avec la Grèce et la Turquie — si bons qu'ils soient en eux-mêmes — représentent une réalisation suffisante des devoirs qui lui incombent à l'égard d'autres pays européens. Bien entendu, il incombe aux autres pays et notamment aux membres de l'A.E.L.E. de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter toutes dispositions qui éloigneraient encore davantage les pays européens les uns des autres, et prendre au contraire toutes mesures, si limitées soient-elles, susceptibles d'être actuellement adoptées en faveur de l'intégration économique de l'Europe.

J'en viens maintenant à la question des négociations du G.A.T.T., ou encore des négociations Kennedy. Elles réuniront les trois grandes puissances commerçantes du monde : la C.E.E. qui est la plus importante, les États-Unis et l'A.E.L.E., qui ont la même taille sur le plan des échanges mondiaux et qui, à cet égard, ne viennent pas loin derrière la C.E.E. Mais ces négociations ne sont pas uniquement l'affaire des trois grands. Bon nombre de pays en voie de développement seront présents et auront aussi leur mot à dire, comme ils le font de plus en plus à la Conférence mondiale des Nations Unies sur le commerce.

Ce qu'ils réclameront, au cours de ces négociations, ce n'est pas la charité. Ils exigeront la reconnaissance de leurs droits légitimes. Ils peuvent à juste titre affirmer qu'ils ont financé partiellement l'expansion économique des pays industrialisés, grâce à la baisse des prix des matières premières et ils peuvent nous critiquer de n'avoir pas été capables de résoudre le problème de la stabilisation de ces prix.

Un défi nous est lancé, non pas à l'échelon de la C.E.E., ni à l'échelon de l'Europe, ni même à l'échelon atlantique, mais sur le plan mondial, et nous ne pouvons nous permettre d'échouer dans ces négociations. En 1958 et 1963, nous avons dû enregistrer sur le front européen des revers qui étaient assez graves. Mais un échec dans les négociations du G.A.T.T. aurait de telles répercussions économiques et politiques que tout doit être mis en œuvre pour obtenir un résultat positif.

Bien des conjonctures ont été avancées quant aux différentes associations que deux des trois grandes puissances commerciales du monde pourraient conclure contre la troisième. Mais nous ne pouvons certainement pas nous payer le luxe de nous livrer à une querelle de famille, alors que l'avenir du monde libre tout entier est en jeu. Il ne faut pas que la négociation Kennedy se transforme en une négociation entre les États-Unis et l'A.E.L.E. ni même en une négociation entre les États-Unis, la C.E.E. et l'A.E.L.E. Elle doit évoluer en une négociation mondiale, fondée sur une politique libérale des échanges et sur la coopération avec les pays en voie de développement.

A cet égard, je suis pleinement d'accord avec les propos tenus par M. Hallstein dans le discours si lucide et clairvoyant qu'il a prononcé aujourd'hui, lorsqu'il a signalé qu'une telle politique libérale des échanges doit s'accompagner d'une politique économique concertée. Comme les trois grandes puissances commerciales du monde se sont toutes prononcées en faveur d'une politique libérale des échanges, les perspectives des négociations devraient être favorables. Nous ne devons cependant pas perdre de vue les difficultés, notamment sur le secteur des problèmes agricoles.

Dans son rapport, M. Biesheuvel souligne que la politique commerciale commune de la C.E.E. a pour objet de faciliter et non pas de restreindre les échanges internationaux. Au moment de déterminer sa politique agricole, la C.E.E. doit être liée par l'article 110 du traité de Rome, qui est un engagement de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial. Cette obligation doit à mes yeux être interprétée comme une prise de position contre toute tentative d'autarcie à l'intérieur des frontières de la C.E.E.

Dans le discours qu'il a prononcé en mars à New York M. Hallstein a déclaré :

« La poursuite d'une politique libérale est pour la Communauté plus qu'un choix : un devoir. »

Cette affirmation est vraie non seulement de la C.E.E., mais également des deux autres puissances commerciales du monde que sont les États-Unis et l'A.E.L.E. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Toncic.

M. Toncic (Autriche). — (A) Monsieur le Président, à la page 17 du rapport de M. Biesheuvel est cité l'article 228 du traité de la C.E.E. qui confère à la Commission de la Communauté économique européenne le droit et le devoir de conduire les négociations avec d'autres États. Le rapport mentionne également que cette obligation, dont il convient de se féliciter, n'a pas été ou n'a pu être respectée lors des négociations relatives au G.A.T.T. et à l'adhésion de la Grande-Bretagne, les gouvernements ayant assumé eux-mêmes l'essentiel de la responsabilité ou du fardeau de ces négociations.

Il est conforme à la nature d'une institution qui veut s'élever progressivement au-dessus des souverainetés nationales que ses organes soient habilités à mener des négociations au nom de l'ensemble de la Communauté. Ce qui est stipulé à l'article 228 est absolument logique et souhaitable. Du point de vue des États qui ne font pas partie de la Communauté économique européenne, il serait bon que les dispositions de cet article soient appliquées;

la situation des pays tiers serait nettement facilitée si la Communauté économique, alliant l'unité organique à l'unité de vues, présentait un front unique lors des négociations. Les pays qui ne sont pas membres de la C.E.E. n'ont pas encore traité le thème de la Communauté se présentant comme partenaire unique aux négociations. Ce thème revêt cependant une grande importance pour la question dont je vais maintenant parler.

Das un chapitre de son rapport, le rapporteur traite des relations avec les États qui ont demandé à s'associer à la Communauté. Il nous soumet, dans l'ensemble, des idées très positives, ce dont je lui suis très reconnaissant. Il a créé — comme cela a d'ailleurs été le cas dans d'autres réunions — un climat très favorable à la poursuite des négociations. A la page 42 du rapport, lorsqu'il cerne le problème de plus près, il déclare que deux voies lui paraissent exclues pour la solution du problème de l'association :

« Dans la pratique, une simple zone de libre-échange n'est pas réalisable, ni du point de vue technique ni du point de vue politique. »

Le principe d'une zone de libre-échange ne lui semble indiqué ni techniquement, ni politiquement pour résoudre le problème. Il poursuit :

« De même, une union douanière qui ne serait pas complétée par une politique commune dans certains secteurs, notamment dans celui de la politique commerciale, ne peut être qualifiée de réaliste. »

Il déclare donc que du point de vue théorique comme du point de vue pratique deux solutions lui paraissent devoir être écartées. L'union douanière ne lui semble possible que si elle se fonde sur une attitude politique à peu près identique.

Ici le problème se complique, le rapport excluant la possibilité de recourir aux deux seules voies — zone de libre-échange ou union douanière — qui nous sont offertes pour mettre en œuvre une politique jugée souhaitable. Aussi, je me demande quelle méthode le rapporteur estime applicable ?

Je me souviens à ce propos du discours célèbre qu'a prononcé le jour où il a quitté l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, un ancien président de l'Assemblée, M. Spaak. Il évoquait alors la sagesse de nos considérations et de nos conclusions. Mais il précisait en même temps qu'il s'agissait d'une sagesse meurtrière. Je crois que cette phrase qu'il a prononcée à l'époque — il y a dix ans! — reste vraie. Si nous nous efforçons constamment de démontrer que telle solution est impossible, sans montrer ce qui est possible, notre sagesse sera en définitive non pas productive, mais négative. On ne peut pousser à l'extrême l'emploi du mot « non » lorsqu'il s'agit de l'intégration européenne.

Une telle manière de procéder, de laisser sans réponse la question principale mérite d'autant plus d'être critiquée qu'à la page 49, le rapport mentionne le cas concret de la solution positive d'un problème d'association, lorsqu'il dit en parlant de l'association des Antilles néerlandaises :

« ... elles deviendraient partie intégrante de la zone de libre-échange que représente essentiellement l'association. »

Dans ce cas il indique donc que la solution de l'association correspond essentiellement à la notion d'une zone de libre-échange.

Dans ces conditions je me demande pourquoi l'on estime que le principe d'une zone de libre-échange est admissible dans un cas spécial — celui qui vient d'être cité — mais ne l'est pas pour la solution d'un problème européen? Le rapport n'indique pas pourquoi cela est impossible. Certes, il s'agit de choses tout à fait différentes, ainsi qu'on me le signale à l'instant. Mais le rapport ne précise pas en quoi consiste la différence et c'est à cela que je veux en venir.

J'aimerais savoir en quoi consiste, en définitive, cette impossibilité. Pourquoi est-il tout à fait exclu qu'un traité d'association, un arrangement ou un accord — quelle que soit la désignation adoptée — soit conclu entre un membre de la zone de

libre-échange et la Communauté économique européenne dans son ensemble sur une base de libre-échange?

Je vous sou mets, d'autre part, l'idée suivante : je ne pense pas que quelqu'un puisse concevoir, par exemple, qu'un arrangement susceptible d'être conclu — comme je l'espère — entre un État membre de l'A.E.L.E. et la C.E.E. puisse prévoir une augmentation des droits de douane entre ce pays et les autres pays membres de l'A.E.L.E. Un tel accord ne tiendrait pas compte des réalités.

En revanche, il ne serait pas absurde d'envisager une solution selon laquelle ce membre d'une zone de libre-échange réduirait ses droits de douane à l'encontre de la Communauté économique européenne, ce qui représenterait un grand progrès dans la voie de l'intégration européenne, mais maintiendrait dans des circonstances particulières, en vertu de son autonomie douanière, ses droits à l'égard de ce pays tiers. Il appartient en tout cas à ceux qui rejettent cette solution d'en démontrer l'absurdité.

Voilà le point qui m'intéresse. Ce n'est tout de même pas une attitude condamnable que d'essayer de trouver une solution à ce problème. On ne le résoudra pas en disant toujours non, en se contentant de déclarer, chaque fois qu'une solution est proposée, qu'elle n'est pas admissible. Bien au contraire, il convient de formuler des propositions concrètes, positives, pour pouvoir progresser. On ne peut considérer comme condamnables ou méprisables les efforts que nous déployons pour essayer de déterminer la manière de progresser.

Sur ces considérations vient se greffer une autre idée que j'aimerais vous exposer à présent. Je parlerai franchement. Chaque fois que nous avons eu, en Europe, une idée audacieuse, il s'est trouvé quelqu'un pour nous asséner un coup sur la tête. Je me souviens que lorsque nous avons discuté dans cette Assemblée, dans cet hémicycle, l'idée d'une communauté politique européenne les gouvernements nous ont dit : — avant même qu'il ait été question d'un traité — c'est une illusion pure et simple, ne vous occupez pas de ces questions!

Ce fut ensuite le tour de la Communauté européenne de défense. Nous étions sur le point de créer une communauté de défense authentiquement européenne, je peux même dire supranationale, et on nous a de nouveau mis au pas.

Puis, lorsqu'il s'est agi de l'élargissement de la Communauté économique européenne, nous en étions à nouveau au point où l'association avec la Grande-Bretagne et, par voie de conséquence, avec la Norvège, l'Irlande, le Danemark et d'autres États allait se réaliser. Une fois de plus, un coup nous a été asséné.

Il me semble que nous devrions en tirer une leçon. Peut-être notre continent n'est-il pas encore prêt. Peut-être avons-nous tant de défauts et de lacunes qu'il nous est impossible de mener à bien des projets aussi grandioses. Si nous ne pouvons réaliser ces grands projets, la solution, sur le plan individuel, ne peut consister à dire tout simplement : la supranationalité ou rien. Il faut dire, bien au contraire : ou rien du tout ou quelque chose de plus modeste. Si les efforts déployés dans la voie d'une grande intégration européenne n'aboutissent pas, que l'on se contente d'abord de quelque chose de plus modeste, dans l'espoir ou avec la conviction qu'un nouveau pas dans la voie de l'intégration sera ainsi rendu possible dans le contexte d'une solution pan-européenne.

Peut-être les pays européens pour lesquels la solution grandiose de la C.E.E. n'entre pas en ligne de compte non pas parce qu'ils ne veulent pas, mais parce qu'ils ne le peuvent pas pour une raison ou une autre — pensent-ils que la notion d'une zone de libre-échange correspond, provisoirement, à ce qu'il est tout juste possible de réaliser. Aussi ne faut-il pas dire : je refuse telle solution parce qu'elle n'est pas parfaite et je me contenterai de ne rien faire.

Tel est, en toute franchise, Mesdames et Messieurs, le problème auquel nous devons faire face. Lorsque nous sommes en présence d'un imposant rapport qui ne donne pas de réponse à cette question fondamentale, qui n'indique pas d'une manière positive et concrète ce que l'on peut faire, la question subsiste et nous continuons à nous la poser.

Je n'ai pas encore eu de preuves concrètes, logiques et convaincantes qu'il est impossible, politiquement et économiquement, dans certaines régions d'Europe, de parvenir provisoirement, sur une base de libre-échange, à une solution des problèmes qui se posent à la Communauté économique européenne et aux États qui n'en font pas encore partie.

Voilà ce que je tenais à vous exposer, Mesdames et Messieurs. J'espère que les membres de la Communauté économique européenne ne m'en tiendront pas rigueur. Lorsque nous posons une question et que cette question demeure sans réponse, elle reste en suspens. Mais ce n'est pas la faute de celui qui pose la question s'il existe un problème. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duft.

M. Duft (Suisse). — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec un très vif intérêt que j'ai écouté les remarquables discours de MM. Furler et Hallstein et de M. Struye, et que j'ai pris connaissance du rapport de M. Biesheuvel, rapport qui témoigne d'un sens très vif des responsabilités. Tous ces exposés révèlent les sérieuses préoccupations que cause la situation actuelle en Europe. Ils donnent l'impression que l'unification de l'Europe est aujourd'hui très compromise.

Il est certain qu'on ne voit guère d'issue à la crise survenue en Europe au mois de janvier dernier. Nous devons nous rendre à la triste évidence que depuis que la France a opposé son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, toutes autres initiatives en vue d'une collaboration plus ou moins étroite avec la C.E.E. sont en quelque sorte renvoyées aux calendes grecques.

Je ne vous cacherai pas que l'on considère, en Suisse, que les efforts déployés en vue de l'intégration européenne traversent une phase périlleuse en raison des aspirations nationalistes excessives qui se font jour. De surcroît, dans cette phase périlleuse, la volonté souvent proclamée par la Commission de la C.E.E., de parvenir à une structure fédéraliste de l'Europe unie, menace de s'effondrer.

Ce n'est donc pas par hasard qu'au cours des dernières semaines, les Suisses en sont venus de plus en plus à penser que, face aux besoins spécifiques et immédiats de la vie démocratique et à la ferme volonté d'indépendance qui en résulte naturellement, certains milieux compétents ne font pas preuve de la compréhension indispensable à toute collaboration efficace et fructueuse.

Cependant, si l'on se rallie d'une manière générale, à Bruxelles, aux constatations du rapport Biesheuvel, il n'est pas exclu que cette compréhension se développe. Dans la partie politique de son rapport, l'auteur constate, en effet, que l'existence des pays neutres présente un intérêt, aussi bien pour la Communauté que pour les autres puissances, et qu'il devrait être possible de parvenir à des solutions pragmatiques. Il déclare d'autre part, à la page 13 :

« Étant donné les relations de bon voisinage en Europe et pour répondre à l'esprit du traité, il faut tendre vers des formes de coopération avec les pays neutres qui, loin de créer une position de négociation dominante basée sur la supériorité économique disproportionnée des actuels États membres, visent à des solutions correctes, tenant compte des situations de fait. »

Malgré les perspectives incertaines de l'évolution de l'intégration européenne, la Suisse, qui prend au sérieux sa profession de foi européenne, ne veut pas laisser les choses suivre simplement leur cours. Dès l'origine, elle a eu sa propre conception d'une politique d'intégration, conception que la situation précaire qui règne en ce moment et les oppositions qui se manifestent en Europe, ne font que fortifier. Il s'avère plus que jamais, que nous avons toutes les raisons de nous en tenir aux principes éprouvés de notre politique extérieure, à savoir le maintien de notre indépendance démocratique et fédéraliste et de notre neutralité.

Le fait que nous coopérons activement au succès de la négociation Kennedy dans le cadre du G.A.T.T. prouve que nous ne voulons pas nous en tenir à des manifestations purement verbales

de notre conscience d'Européens. Nous espérons que les négociations internationales qui auront lieu dans le cadre du G.A.T.T. en vue d'une réduction des droits de douane, et dont l'importance décisive est également mise en relief dans les rapports que j'ai mentionnés, montreront qu'il est indispensable qu'une politique d'échanges universelle prenne le pas sur le régionalisme économique. A cet égard, les négociations tarifaires serviront de test.

Le plan Kennedy accentue la nouvelle évolution technique dans le domaine des droits de douane qui donne la préférence, non plus à des réductions par positions, mais à des modifications dites linéaires des tarifs douaniers.

On sait que du point de vue des négociations, il s'agit non pas de marchandages réciproques, relatifs à des droits de douane isolés, mais d'un abaissement général uniforme de séries entières de droits, sinon de tarifs entiers. Ceci résulte, en définitive, de ce que les négociations tarifaires sur les positions, qui ont eu lieu ces dernières années au G.A.T.T., ont eu des résultats de plus en plus médiocres jusqu'aux décevantes négociations Dillon.

On peut également mentionner que la C.E.E. aussi bien que l'A.E.L.E. se sont déjà engagées dans la voie du processus linéaire. Le principe de la linéarité offre de nombreuses possibilités de compromis et permet de tenir compte des différences qui subsistent entre les pays membres du G.A.T.T. du point de vue de la structure de leur économie, de l'orientation de leur production et de leur degré d'évolution. Il y a cependant lieu d'ajouter que le succès des efforts tendant à empêcher une discrimination réciproque en matière d'échanges, dépendra de la bonne volonté des partenaires, de leur désir sincère de libéraliser les échanges commerciaux occidentaux.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le fait de réduire de moitié, ou tout au moins dans des proportions appréciables, les droits de douane occidentaux, y compris ceux de la C.E.E., contribuerait sensiblement à la libéralisation des échanges occidentaux. En même temps, le danger d'une discrimination réciproque croissante entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. diminuerait. Peut-être le succès de la négociation Kennedy offrirait-il précisément le moyen de sortir de la pénible impasse dans laquelle est entrée

la politique d'intégration européenne, menacée par les oppositions et les contradictions. Dans un mémorandum de novembre 1962, la Commission de la C.E.E. elle-même insiste sur une large utilisation des possibilités qu'offre le *Trade Expansion Act* pour libéraliser la politique douanière des pays occidentaux, car le succès de ces négociations tarifaires contribuerait largement à résoudre le problème des relations entre le Marché commun et les pays tiers d'Europe qui ne font pas partie de sa zone préférentielle.

Si l'on tient compte de ces faits, il devrait être possible de parvenir à un arrangement destiné à permettre une politique d'échanges universelle, en dépit de certaines disparités importantes des droits de douane entre les États-Unis, la C.E.E. et l'A.E.L.E. On ne peut purement et simplement refuser, sous prétexte qu'il n'est pas justifié, le nivellement des droits de douane particulièrement élevés, qui permettrait de fixer une limite supérieure plus ou moins générale. Mais il ne faut pas en faire une question de prestige ou de tactique. On peut se reporter, à cet égard, au début des années 1950. Les responsables de la politique suisse en matière d'échanges avaient déployé, dans le cadre de l'O.E.C.E., des efforts en vue d'une réduction douanière générale. Nos négociateurs s'étaient toutefois heurtés, dès cette époque, à une forte opposition à ce principe de la part des pays protégés par des droits de douane élevés, notamment la France. Ces pays ont ainsi fourni le prétexte authentique ou diplomatique au rejet de l'ensemble du programme de réductions tarifaires. Il m'a paru utile de citer cet exemple car il jette une lueur caractéristique sur les négociations tarifaires qui s'ouvriront l'an prochain dans le cadre du G.A.T.T.

Tout en reconnaissant la complexité et les difficultés considérables du problème de l'agriculture qui a provoqué une forte tension entre la C.E.E. et les États-Unis, il ne faut tout de même pas le considérer uniquement sous l'angle d'une autarcie alimentaire de l'Europe occidentale. D'autre part, on peut faire remarquer aux États-Unis que, de leur côté, ils ne doivent pas accorder une importance démesurée à la solution du problème agricole. Cependant, si l'on ne parvenait pas à un règlement tenant compte

des intérêts agricoles, cet échec entraînerait à son tour l'échec de la négociation Kennedy au sein du G.A.T.T. et les pays occidentaux dans leur ensemble se trouveraient à nouveau devant le néant.

La Suisse a dès le début réservé un accueil favorable au plan Kennedy non seulement pour des raisons d'intérêt politique, mais aussi en vertu de considérations pratiques d'ordre commercial et économique. Il est vrai que les dangers d'une discrimination douanière ne nous apparaissent plus sous un jour aussi tragique qu'au moment où la scission s'est instaurée dans la politique des échanges. Grâce à la période de prospérité que nous traversons, cette discrimination n'a pas eu des effets aussi sensibles que nous le redoutions. Au cours des dernières années, les exportations de la Suisse vers les pays membres de la C.E.E. ont constamment augmenté. En 1962, leur niveau était supérieur d'environ 10 % à celui de 1961, et de 50 % à celui de 1957, date à laquelle le traité de Rome venait d'être signé. Au cours de ces cinq années, la part des pays membres de la C.E.E. dans le total des exportations suisses est passée de 38,5 % à 42 %. En admettant que cette part ne diminue pas exagérément, l'économie suisse devrait être en mesure, dans bon nombre de ses secteurs, de maintenir un volume d'échanges appréciable avec la C.E.E. même en cas de scission dans la politique d'intégration. C'est pourquoi, il est également dans notre intérêt d'empêcher que les deux blocs économiques européens ne s'éloignent davantage l'un de l'autre, et nous sommes persuadés que cela ne serait pas non plus dans l'intérêt de l'Europe.

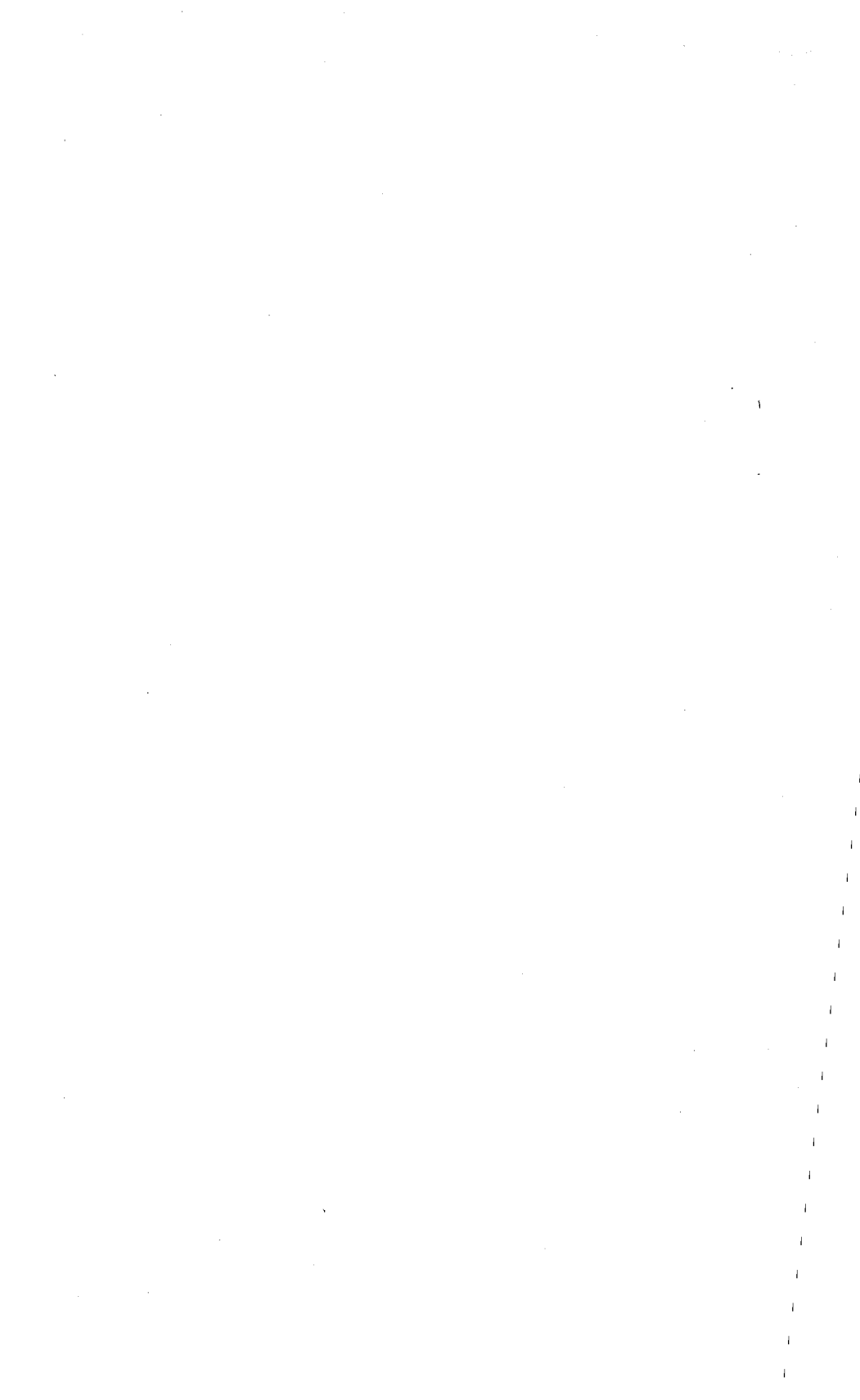
C'est dans ce même esprit que nous nous efforçons de consolider l'A.E.L.E. Le moment venu elle servira peut-être à jeter un pont. En poursuivant les efforts d'intégration qui n'atteindront leur but que grâce à une meilleure faculté d'adaptation, la collaboration future avec la C.E.E. sera facilitée. Le succès de la négociation Kennedy au G.A.T.T. aurait favorisé utilement ces activités préliminaires. C'est pourquoi, les pays de l'A.E.L.E. acceptent les inévitables difficultés que comporte l'accélération de la petite zone de libre-échange. Ceci est dans l'intérêt des Sept et dans l'intérêt de l'Europe, puisqu'il n'a pas été possible de jeter un pont entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. par un accord multilatéral ou bilatéral. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La liste des orateurs est ainsi épuisée. Je voudrais ajourner le débat à demain.

Personne ne demande plus la parole?...

Le débat reprendra demain à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 15.)



DEUXIÈME SÉANCE
MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1963

PRÉSIDENTENCE DE M. GAETANO MARTINO

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Activité du Parlement européen (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen.

La parole est à M. Ridley.

M. Ridley (Royaume-Uni). — (*E*) J'ai le privilège, en qualité de rapporteur de la Commission économique pour les questions d'énergie, de prendre la parole devant l'Assemblée. J'aimerais remercier les orateurs d'hier, notamment M. Sassen, de l'Euratom, et M. Coppé, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, des rapports qu'ils nous ont présentés. Dans mon discours, dont je promets qu'il n'aura pas une longueur

excessive, j'évoquerai des questions qui intéressent tant l'Euratom que la Communauté du charbon et de l'acier.

Les deux orateurs précités regrettent, comme nous le faisons tous, la rupture des négociations de Bruxelles. On ne peut faire plus que de regretter. Il est impossible, autant pour nous que pour tout autre pays, d'adhérer à la Communauté du charbon et de l'acier ou à l'Euratom au lieu d'adhérer au Marché commun pris dans son ensemble. Nous devons participer à toutes ces organisations ou à aucune. Pour autant que nous puissions voir, c'est à aucune que nous ne participerons.

Nos pensées se tournent tout naturellement vers les délibérations engagées entre les deux groupes en Europe. Nous avons la regrettable habitude de parler du Royaume-Uni et du Marché commun. Nous devrions penser, d'une part, au Marché commun, d'autre part, au reste des membres du Conseil de l'Europe, et non pas simplement au Royaume-Uni. Il se peut fort bien que dans les deux domaines du charbon et de l'acier, d'une part, et de l'énergie nucléaire, d'autre part, c'est notre pays qui ait le plus à offrir, mais nous ne devons pas laisser les choses aller trop loin dans ce sens en ne parlant que du Royaume-Uni.

Je ne puis m'empêcher de penser que nous adoptons maintenant une attitude très décourageante et négative, quand tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il nous faut collaborer pour que, dans toute la mesure du possible, la politique générale d'un groupe n'entre pas en conflit avec celle de l'autre, et vice versa. Il y a quelques mois, nous espérions tous que la montagne accoucherait d'un éléphant; elle n'a accouché que d'une souris. Si l'on considère la politique générale du charbon et de l'acier, puis celle de l'énergie, on constate à quel point celles-ci sont liées aux politiques nationales qui continuent à prédominer, car nous n'avons rien de mieux à offrir que notre décision de collaborer. Dans ces circonstances, si la question qui se pose est une question de votes et de concessions politiques, et nul d'entre nous n'ignore à quel point le problème du charbon est délicat, je suis convaincu que ce sont les politiques nationales et non pas les politiques européennes qui l'emporteront.

Dans tous ces domaines, nous dépendons dans une très

large mesure les uns des autres. Cependant, à défaut de la volonté politique de nous unir et de ce que M. Struye appellait un minimum de bonne volonté, nous n'aurons aucune chance de réaliser une collaboration de grande envergure dans ces domaines. Bien certainement vous m'approuverez si j'affirme que le secteur où la collaboration est la plus riche d'espérance est celui de la recherche. Je pense que cette affirmation est corroborée par les deux projets de rapports qui feront l'objet d'un débat au cours de cette semaine, mais que nous pouvons, à mon sens, examiner utilement à la présente réunion jointe : le projet de rapport sur le rapport général de l'Euratom et le projet de rapport sur le rapport général de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Au paragraphe 7 de ce dernier projet de rapport, sont décrites les recherches en cours sur les nouvelles utilisations qui s'offrent au charbon. Comme il occupe d'année en année une place toujours plus réduite sur le marché de l'énergie, tout ce qui peut être fait pour lui trouver de nouvelles utilisations, est manifestement souhaitable.

A mon avis, il est certain que, dans ce domaine, tous les pays d'Europe pourraient fort bien coopérer. Il en est de même de ce nouveau phénomène économique qui commence à se manifester : à mesure que le produit national brut des pays industrialisés s'accroît, que leur richesse augmente, la consommation de l'acier n'augmente pas dans une égale proportion et sa cadence d'accroissement est beaucoup plus lente. Les raisons de cet état de choses sont complexes et difficiles à déceler, et nous nous félicitons de l'enquête que la Haute Autorité a entreprise à ce sujet. Je suis certain qu'en collaborant avec le Royaume-Uni la Communauté découvrirait qu'il y avait beaucoup à apprendre sur ce point.

Quant à la collaboration, nous insistons tout particulièrement sur l'importance de la coopération scientifique et technique dans les divers domaines de l'énergie nucléaire. Ce problème dépasse le profane que je suis, mais il doit apparaître clairement à tous qu'il existe un danger de chevauchement et aussi que des groupes et des pays différents consacrent des sommes énormes à des activités identiques. Plus la coopération sera accentuée, moins nous gaspillerons nos précieuses ressources.

On prétend que dans le domaine de la recherche nucléaire, tant d'activités ont une valeur commerciale que si nous essayions d'échanger un trop grand nombre de renseignements, un groupe donnerait à un autre des secrets d'une immense valeur financière. Nous l'admettons, mais il est certain qu'en procédant à l'échange de ces connaissances dans des conditions de plus ou moins grande égalité, nous pourrions en même temps nous épargner bien des ennuis. Je prie instamment toutes les parties intéressées de coopérer dans toute la mesure du possible, afin d'éviter les doubles emplois.

Il est ensuite un autre domaine dans lequel nous pourrions coopérer : celui des stocks pétroliers. Je voudrais m'excuser auprès de M. Gustavson, car cette question est de son domaine, mais je suis certain qu'il ne m'en voudra pas si je fais une brève allusion aux stocks pétroliers de l'Europe. Notre politique, au Conseil de l'Europe, est bien connue. Nous ne pensons pas qu'il soit sage de voir dépendre à l'excès des approvisionnements en pétrole du bloc communiste. Nous considérons en revanche qu'il serait prudent de porter à un niveau très haut les stocks pétroliers de l'Europe, de façon que nous soyons en mesure de surmonter toute crise suivie de bouleversements militaires ou politiques qui se solderaient par un arrêt des approvisionnements en carburant. Cette observation vaut pour les investissements consacrés à la production, aux raffineries et aux réseaux de transport nécessaires.

Il est évident que s'il se trouvait une seule brebis galeuse en Europe pour s'abstenir de constituer des stocks, ce pays devrait faire appel pour ses approvisionnements aux autres pays européens qui auraient pris la peine de les faire. Une telle situation serait néfaste. C'est pourquoi, je me félicite de l'étude que la Commission consacre actuellement à la question des stocks pétroliers. Voici un domaine où l'Europe doit, de toute évidence, prendre les mesures nécessaires pour que tous les membres du Conseil puissent maintenir leurs stocks à un niveau élevé et soient ainsi à même de surmonter toute crise qui pourrait surgir.

J'en viens maintenant à la question de l'acier. A ce propos, M. Coppé a formulé des observations encourageantes sur les

efforts actuellement déployés pour éviter que des excédents s'amoncellent sur le marché mondial de l'acier, ce qui ferait baisser les prix et obligerait les gouvernements membres à recourir à l'octroi de subventions, masquées ou non, soit à la production de l'acier lui-même, soit à la production des industries qui utilisent largement l'acier. Si cette situation persiste, personne n'y trouvera son compte. Plus vite les pays européens pourront coopérer dans leurs efforts avec la Haute Autorité, plus tôt nous sortirons de ce difficile dilemme.

Le problème essentiel que je voudrais examiner ce matin concerne la politique énergétique de l'Europe. On n'a cessé de l'étudier depuis que les Communautés ont été créées. Dans le programme de travail que la Communauté économique européenne s'est fixé pour l'année en cours, je lis ceci :

« Le Conseil décide en outre de poursuivre et d'intensifier ses efforts vers l'établissement d'une politique énergétique commune. »

Après six ans, il est triste pour un Européen de penser qu'il est nécessaire de recourir à des termes énergiques sur une question aussi évidente qu'une politique énergétique commune. M. Sassen nous a parlé hier des deux groupes interexécutifs de l'énergie et des rapports qu'ils ont soumis au Conseil de ministres sur la façon dont une politique énergétique commune pourrait être réalisée. L'Assemblée du Conseil de l'Europe a beaucoup étudié cette question, pour tenter d'apporter son aide. Le document 1463 en constitue un témoignage important, car il contient beaucoup de renseignements essentiels et un grand nombre d'excellentes suggestions. Cette année nous l'avons complété d'un additif statistique pour mettre tous les renseignements à jour et codifier les modifications les plus récentes.

Mais rien ne se passe. Aucun accord sur l'énergie n'a été adopté. Certes, nous ne méconnaissions pas les difficultés. Nous comprenons que certains pays d'Europe, gros producteurs de charbon, désirent protéger ou subventionner leurs industries charbonnières. Mais d'autres pays sont gros importateurs de pétrole, ne disposent pas de ressources nationales et désirent pro-

l'ité de l'énergie la moins chère qu'ils peuvent se procurer et fonder leur marché industriel sur l'énergie la plus avantageuse sur le marché mondial. Nous voyons le dilemme entre ces deux points de vue. Nous comprenons la difficulté suscitée par le fait que la structure de la Communauté est fractionnée en trois éléments : l'Euratom, la Commission du Marché commun et la C.E.C.A., qui tous les trois s'occupent de questions d'énergie : l'Euratom de l'énergie nucléaire, la C.E.C.A. du charbon, et la C.E.E. du pétrole. Nous nous rendons pleinement compte des difficultés suscitées par une telle situation, mais ces raisons ne sauraient justifier l'absence d'une politique énergétique, car le mobile essentiel de nos réunions, de l'unité européenne même, est précisément d'aplanir les divergences entre ces points de vue.

Pire encore, on soupçonne qu'il est peut-être une raison plus profonde à l'absence d'une politique énergétique en Europe. D'autres négociations, d'autres discussions, d'autres enquêtes se poursuivent, dont certaines en Algérie, sur l'avenir de ces vastes réserves de pétrole actuellement disponibles au Sahara. Nous savons tous qu'en période excédentaire rien ne sert de produire du pétrole, rien ne sert pour un pays de disposer de vastes réserves pétrolières, à moins qu'il y ait un marché où ce pétrole puisse être vendu. Il est certain que l'existence d'un marché où le pétrole saharien puisse être vendu dépend de l'existence d'une politique énergétique en Europe occidentale et de la nature de cette politique. Nous pouvons ainsi voir qu'il n'y aura peut-être pas de politique énergétique pour l'Europe et qu'aucun progrès ne sera réalisé en ce sens, tant que ce problème du pétrole saharien ne sera pas résolu. Il s'agit là d'une sorte d'étau économique dans lequel certains pays parviennent à serrer les Algériens.

C'est là un autre exemple des ombres s'étendant sur l'Europe, un autre exemple de la façon dont l'unité européenne est actuellement faussée et déformée au profit d'un seul objectif national limité. Certes, il aurait été difficile de résoudre le problème de la politique énergétique même en l'absence de toutes ces difficultés. Il aurait peut-être été plus malaisé encore de lui trouver une solution, si le Royaume-Uni avait adhéré au Marché commun. Le Royaume-Uni produit 200 millions de tonnes de charbon et 30 millions de tonnes d'acier par an. Il est triste aussi

de penser que si nous avons réussi à adhérer au Marché commun, il aurait probablement été bien plus difficile encore de réaliser cette politique énergétique.

Il est bien évident que ce problème doit être résolu dans le contexte non pas du seul Marché commun, ni de la seule A.E.L.E., mais de l'Europe entière à laquelle il convient d'ajouter l'Amérique du Nord, car le charbon que nous exportons vers l'Europe provient d'Amérique du Nord, et, que nous l'aimions ou non, que nos systèmes politiques reflètent cette vérité ou non, les deux marchés sont intimement liés. Hier nous avons beaucoup parlé de l'association atlantique. Voilà un cas concret où une association atlantique serait immensément bénéfique pour les affaires économiques de l'Europe. Je ne puis m'empêcher de penser, bien que ce soit peut-être une digression, qu'il a été extrêmement bénéfique et encourageant d'apprendre que cette réunion jointe était si vivement axée sur la création d'un *partnership* atlantique, mais il est très étrange qu'on m'ait déclaré à moi, qui suis Anglais, que c'est en raison de l'éventualité d'un *partnership* atlantique que mon pays ne pouvait pas adhérer au Marché commun.

Alors que nous sommes divisés en groupements économiques, alors qu'existent l'A.E.L.E., le Marché commun et ceux qui ne sont membres ni de l'un ni de l'autre, l'industrie pétrolière internationale a les moyens de désagréger et d'anéantir nos politiques des carburants. Il est vrai que l'industrie pétrolière est maintenant dotée d'un statut international, alors que nous qui en parlons tant, nous qui sommes des hommes politiques, nous nous attardons dans ces petits groupements fragmentaires. Dans cette situation, alors que le monde des affaires fait subir sa loi aux hommes politiques, l'industrie pétrolière sera toujours en mesure d'accorder ici des subventions, de relever là-bas ses prix, de faire chanter sa propre musique à tout le marché mondial de l'énergie et c'est nous et ce sont nos peuples qui en pâtiront.

C'est pourquoi nous suggérons dans nos rapports l'essai d'une autre tactique; il s'agit là, pourrez-vous dire, d'une mesure très limitée; il est cependant bien certain que quelque chose peut être réalisé, et cela sur le plan international. Il doit y avoir, à

notre avis, un système concerté qui permette d'évaluer les possibilités de compétitions des centrales nucléaires dans toute l'Europe occidentale.

En raison du grand nombre de facteurs en cause, il est très difficile de déterminer si une centrale nucléaire pourra entrer en compétition avec des centrales classiques. Il s'agit de savoir si elle sera incorporée dans un complexe industriel existant ou implantée sur quelque péninsule éloignée, loin des autres installations énergétiques. Il se pose la question de savoir quel est son régime à pleine charge et si elle ne fonctionnera qu'aux heures de pointe, ou jour et nuit.

Il se pose enfin la question de savoir quel sera le taux d'intérêt du capital investi, quelle sera la période d'amortissement et bien d'autres problèmes tout aussi importants.

Il semble qu'à l'heure actuelle les divers groupes nucléaires du monde se livrent tous à une surenchère en prévoyant la date à laquelle leurs stations deviendront compétitives. Nous nous trouvons dans une confusion totale sur le sens du terme « compétitif » et sur la date à laquelle les centrales atteindront ce stade. J'espère qu'il sera possible, comme nous le suggérons dans notre projet de recommandation, que toutes les institutions intéressées se réunissent et adoptent des critères permettant de définir ce que l'on entend par compétitivité.

Je prie M. Sassen de me dire si les prévisions qu'il a faites au sujet de cette capacité de concurrence reposent sur des critères connus, et quels devraient être les taux d'intérêt et les périodes d'amortissement, car faute de ces renseignements je ne peux rien comprendre à ces prévisions.

Pendant de nombreuses années, le miracle économique de l'Europe a été attribué aux institutions, aux trois Commissions qui la régissent. C'était parfait. Tout a admirablement bien marché, tant que le nationalisme est demeuré subordonné à la volonté de ces trois Commissions. Mais si le nationalisme réagit, il réduira peut-être ces institutions à l'état de volcans éteints, dépourvus de puissance et sans objet, à l'état de monstruosité

bureaucratiques, mortes à tous égards, telles les sept cités de Delphes, oubliées, inutiles.

Il est peut-être intéressant que ce soit maintenant l'Association européenne de libre-échange qui fasse le plus de progrès. Elle remporte de grands succès, bien qu'elle n'ait ni institutions, ni rouages, ni réseau. J'en suis convaincu, le nationalisme est l'ennemi. C'est la volonté de réussir, la volonté politique de réaliser l'unité qui importent, et non pas la structure d'un groupe ou les institutions dont il est doté. Je confie à l'Assemblée les rapports de l'Euratom et de la C.E.C.A. en lui recommandant avec toute la vigueur dont la Commission économique de l'Assemblée consultative peut disposer de poursuivre la réalisation d'une politique énergétique commune et la démonstration de sa volonté d'union. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gredler.

M. Gredler (Autriche). — (A) Monsieur le Président, à l'avant-plan de cette réunion jointe des deux Assemblées européennes — initiative si heureuse qu'on en vient à regretter que cette session soit si courte et ne se tienne qu'une fois par an — se trouve le problème du *partnership* atlantique. L'éminent orateur qui m'a précédé a abordé ce thème il y a quelques instants. Il a tenu, à ce sujet, des propos fort intéressants auxquels je voudrais ajouter ceci : le *partnership* atlantique est certainement un problème important et c'est aussi un problème actuel en raison des négociations du G.A.T.T., qui se tiendront à Genève en mai 1964, et de la conférence mondiale sur le commerce, qui doit également avoir lieu l'an prochain.

Mais vous me pardonnerez si, dans le flot des exposés — « magistraux », comme nous avons coutume de dire ici — que nous avons entendus hier, je glisse une parole empreinte de scepticisme. C'est le scepticisme qu'éprouvent surtout l'écrasante majorité d'Européens qui aspirent à cette « concorde et unité » dont M. Hallstein a parlé hier. A notre époque, où en fait ni la concorde ni l'unité ne règnent en Europe, je voudrais souligner la nécessité de cette « nouvelle renaissance » de la politique

européenne qu'un grand Européen libéral, le président français du mouvement européen, René Mayer, a récemment réclamée.

Tout en reconnaissant pleinement la nécessité et l'importance d'une discussion sur le problème du *partnership* atlantique, et tout en admettant qu'il est parfaitement juste — comme on l'a dit hier — que l'Europe puisse partager avec les États-Unis la responsabilité des affaires mondiales, j'estime qu'il est tout aussi juste de faire remarquer que cela présuppose l'égalité des partenaires, que cela exige un partenaire assez fort pour agir. Mais l'égalité des partenaires implique également un certain équilibre entre eux et cet équilibre ne sera atteint que par une véritable communauté européenne.

Plus que l'établissement d'une communauté atlantique, il conviendrait, à mon sens, de discuter de la création d'une vaste et d'une véritable communauté européenne, des objectifs qui doivent être ceux de la « nouvelle renaissance ».

Étant probablement l'un des plus jeunes membres de cette Assemblée, — bien que j'aie déjà derrière moi près de onze années d'activité parlementaire, dans mon pays, l'Autriche —, je n'aurais certes pas l'audace de vous donner des conseils, à vous qui êtes plus haut placés et plus compétents que moi. Je suis chef de groupe et porte-parole pour la politique étrangère du parti de loin le plus petit des trois partis représentés au Parlement de l'un des plus petits pays européens, l'Autriche. Moi qui suis probablement, et depuis de nombreuses années, l'orateur que l'on entend le plus souvent au Parlement autrichien, je n'ai que très rarement pris la parole ici, d'une part, par raisons de modestie dont je viens de parler et, d'autre part, de mon rôle de suppléant libéral n'ayant pas les mêmes opinions que celui qu'il remplace.

Mais, comme cette session m'offre sans doute la dernière occasion de prendre la parole en qualité de représentant à l'Assemblée consultative — car je serai probablement appelé à servir l'Europe et ma patrie dans d'autres fonctions —, je me permets de vous communiquer aujourd'hui mes réflexions.

N'avons-nous pas très souvent tendance en Europe, à parler par exemple de la cinquième étape avant la première ou la seconde, et même à la franchir? Il est juste et bon d'étudier le *partnership* atlantique. Mais une clarification des problèmes intérieurs de l'Europe s'impose. Il est juste et bon d'accueillir à l'O.C.D.E. le Japon — que je connais pour m'y être rendu — mais avant d'édifier une structure atlantique et pacifiste, il faudrait enfin résoudre la question de savoir comment renforcer la cohésion de notre continent. C'est de cela, M. le Président, que nous devrions nous occuper très sérieusement avant toute autre chose, de toute urgence et sans relâche.

Si je m'efforce de tracer, de façon superficielle peut-être, la pyramide de l'intégration, je dirai qu'elle commence par la consultation, passe ensuite à la coordination, à la coopération par l'intermédiaire d'organes intereuropéens, et, à un stade supérieur, supraeuropéens, pour aboutir à une véritable union, et même peut-être un jour, à une véritable fédération européenne, qui me paraît être l'objectif final à atteindre.

Mais le chef de l'État français — que l'on critique trop souvent à mon sens — n'a-t-il pas raison lorsqu'il parle, pour le présent, de la nécessité d'une Europe des patries, en un temps où il s'avère que nous sommes, en Europe même, encore éloignés de la première étape à savoir celle d'une consultation vraiment intraeuropéenne?

M. le Président, l'opinion publique européenne a le sens des réalités. Offrons-lui ces réalités en construisant une base réellement européenne, mais hâtons-nous! La Communauté européenne des Six, que je salue, que j'admire, je dirais presque passionnément, ne peut à la longue, constituer cette base.

Je puis vous dire cela car j'ai toujours préconisé, au sein de mon Parlement, la création de liens aussi étroits que possible entre l'Autriche et la C.E.E., et j'avoue même avoir tenu des propos sceptiques à l'égard de l'A.E.L.E. J'ai donc bien le droit d'exhorter les parlementaires de la C.E.E. à faire en sorte que la porte reste ouverte ou qu'elle le soit plus largement.

J'ai parlé de l'opinion publique. Je connais très bien les raisons profondes des différends qui paraissent parfois tout à fait grotesques aux masses européennes, et qui entravent et menacent manifestement l'unité européenne, et donc le *partnership* atlantique. Cette opinion publique, M. le Président, ne comprendra jamais qu'un problème comme celui de la viande de kangourou en boîte puisse provoquer des difficultés pendant des mois. Et, en ce qui concerne la guerre transatlantique du poulet, j'oserai prononcer quelques paroles hérétiques : bientôt apparaîtra comme le meilleur défenseur de l'unité européenne et du *partnership* atlantique, celui qui se révélera capable de dévorer dans le plus court délai le plus grand nombre de poulets de l'Arizona ou du Minnesota!

On entend souvent dire ici que nous avons le temps. Peut-être est-ce vrai pour de grands projets à l'échelle mondiale, mais cela ne l'est pas pour la construction d'une base vraiment européenne. Aujourd'hui, le conflit sino-soviétique nous laisse un répit; utilisons-le pour réaliser nos projets, pour mener des négociations ayant un but bien précis. Les conférences de l'année prochaine, qui revêtent une grande importance sur le plan de l'économie mondiale et, partant, sur celui de la politique, exigent que les États européens présentent un front uni. En d'autres termes — j'ai souvent évoqué cette question lors des réunions du groupe libéral, et je n'ai pas toujours été pleinement compris —, cette position commune doit être la résultante des opinions des gouvernements européens et non pas seulement la résultante des opinions des membres d'un groupe d'États européens, et il est évident que cette position commune doit ensuite conduire à un front commun.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, M. Hallstein a parlé de la solidarité européenne. Elle est indispensable. Qu'attendons-nous pour la créer? (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel (Danemark). — (*E*) Le but de cette réunion jointe des deux Assemblées a pour objet de confronter la poli-

tique de la Communauté économique européenne avec les objectifs de politique générale des pays membres du Conseil de l'Europe. Au cours de cette réunion, la première depuis l'échec des négociations de Bruxelles, notre objectif essentiel doit être de rechercher les moyens permettant de renforcer l'intégration de l'Europe, qui a subi deux grands revers, le premier en 1958, et le second en 1963.

Nous devrions, à mon avis, nous rappeler qu'en politique, on ne revient pas sur les bases de négociations qui ont échoué. Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous sommes en présence des objectifs du traité de Rome qui sont identiques à ceux du statut du Conseil de l'Europe et consistent à œuvrer en faveur de l'unité politique et économique de notre continent. De 1955 à 1957, alors que le traité de Rome prenait forme, il était évident que l'opinion publique des six pays de la Communauté était beaucoup plus avancée que celle des autres pays européens en ce qui concerne la réalisation d'une forme d'union fédérale.

A partir de 1958, alors que la faiblesse relative à l'A.E.L.E. était démontrée, l'opinion publique des pays non membres des Six, a évolué dans le sens des conceptions politiques dont s'inspire le traité de Rome. Il s'est révélé une fois de plus qu'il y avait là une étape qu'on ne pouvait pas encore franchir. Nous qui ne faisons pas partie de la Communauté des Six, nous avons tout naturellement espéré qu'elle montrerait la voie, car cette Communauté était politiquement plus évoluée et mieux à même d'entreprendre la construction dans laquelle s'inscrirait plus tard une Europe unie. Sur ce point, notre espoir a été déçu.

Il est vrai que la Communauté réalise des progrès dans certaines sections de la politique économique, mais l'unité politique ne progresse pas. Je me demande si nous devons réellement nous en étonner. Le traité de Rome a été conçu comme un instrument économique, orienté cependant vers un objectif politique précis. L'idée qui l'inspirait était que l'unité politique des Six devrait naître de la coopération économique. Dès lors, si nous essayons brusquement d'insérer, par des moyens artificiels, une nouvelle forme d'activité politique dans l'évolution actuelle, on ne pourra pas s'étonner de courir à un échec.

J'ai été très déçu en entendant hier mon collègue M. Struye, suggérer que l'on devrait reprendre l'examen du plan Fouchet. Tout ce que je puis dire, c'est que cela favoriserait une certaine forme d'autarcie politique au sein des Six, sans faire progresser le moins du monde les deux parties de l'Europe vers cette intégration qui est notre objectif commun. Il se peut que l'harmonisation des politiques économiques finisse par créer un nouveau climat politique dans lequel les Six constateront que leur unité politique se trouve soudain réalisée, sans qu'il ait été nécessaire de prendre une nouvelle initiative par le simple fait d'une Communauté en évolution et il se peut aussi que cela les amène à penser que cette Communauté pourrait parfaitement être élargie. Mais nous devons nous rappeler — et ceci concerne tout particulièrement nos collègues de la Communauté — qu'il n'en résulte pas que nous puissions nécessairement reprendre les négociations au point où elles ont été interrompues. Nous devons rechercher les moyens de réaliser l'intégration que ce soit sur la base de la Communauté ou sur une autre base nouvelle.

Ici, pour l'instant, nous nous sommes bornés à fonder nos espoirs sur une heureuse issue des travaux du G.A.T.T. sur la négociation Kennedy. Hier, M. Hallstein exprimait un certain optimisme, mais en même temps il indiquait nettement que, selon la Commission — et je considère qu'il s'agit là d'une opinion largement répandue dans les pays de la Communauté, — rien ne peut être entrepris qui puisse, d'une manière quelconque, entraver ce qu'il appelait l'évolution et le développement de la Communauté dans le sens des principes du traité de Rome.

Il semble que ce traité soit assez souple et que ni la Commission, ni les gouvernements des Six ne doivent s'en tenir strictement aux formes dans lesquelles la Communauté évolue actuellement. Chacun peut constater que le fossé qui divise l'Europe s'élargit. Les divergences s'accroissent, les courants d'échange se rétrécissent tandis que nos divergences politiques vont en s'accroissant. Je n'ai pas grand espoir que toutes ces divergences qui existent en Europe puissent être aplanies au cours des négociations du G.A.T.T. mais si chacun fait preuve de bonne volonté, il est ce qu'on est permis d'espérer qu'une heureuse issue de la négociation Kennedy pourra également aboutir

à une réduction des barrières douanières intérieures entre les deux groupements dans lesquels l'Europe est divisée.

Au cours de la séance d'hier, M. Hallstein déclarait à juste titre que le problème de l'agriculture serait au premier plan des négociations du G.A.T.T. Je voudrais terminer mon exposé par quelques considérations sur ce problème des politiques agricoles. Nous avons devant nous la déclaration faite hier par M. Hallstein et le remarquable rapport de M. Biesheuvel qui, comme chacun sait, est un éminent expert des questions agricoles. Je le connais depuis de nombreuses années et je regrette vivement que ses nouvelles fonctions l'empêchent d'être aujourd'hui parmi nous. J'ai la plus grande admiration pour son intégrité intellectuelle. Lorsqu'il s'exprime avec une certaine obscurité, cela tient simplement au fait que la question qu'il expose est obscure en elle-même.

Dans sa description de la politique agricole des Six, il précise malheureusement d'une façon tout à fait nette, ce qui du reste était évident pour beaucoup d'entre nous, à savoir qu'il existe, au sein de la Communauté économique européenne, une tendance à l'autarcie. Cela ressort du paragraphe 108 de son rapport où, décrivant l'état actuel des négociations sur le règlement relatif à la viande bovine, il déclare :

« Ce règlement assure la protection vis-à-vis des pays tiers au moyen d'un droit de douane, d'un prix d'écluse et de l'établissement d'un certificat d'importation. Les importations faites dans ces conditions donnent lieu dans certains cas à la perception d'un prélèvement. La protection vis-à-vis des États membres est assurée au moyen d'un droit de douane. »

Le principe de la protection de l'agriculture se trouve ici clairement exposé.

A propos de la politique des prix, problème que les Six devront évidemment aborder, M. Biesheuvel déclare au paragraphe 113 :

« Les prix de ce marché (*le marché mondial*) ne doivent constituer des éléments de comparaison acceptables que dans la

mesure où les denrées auxquelles ils s'appliquent viennent de producteurs travaillant dans les mêmes conditions et susceptibles d'offrir le produit en quantité suffisante et à qualité identique. En tout état de cause, le niveau intérieur commun des prix ne saurait être affecté par les distorsions et les fluctuations anormales du marché mondial. »

Comment s'imagine-t-on pouvoir réaliser quelque chose qui ressemble au libre-échange des produits agricoles si on laisse prévaloir les principes ainsi exposés?

De même, dans le discours prononcé hier par M. Hallstein et où celui-ci exprimait nettement que les échanges agricoles doivent être au premier plan des négociations du G.A.T.T., nous trouvons cette déclaration qui montre quelle confusion règne actuellement dans la Communauté à propos de la production et des prix agricoles. Je cite ce passage en allemand. M. Hallstein déclare que ceux qui participent aux négociations du G.A.T.T. :

« ... müssen versuchen, zunächst die Binnen- und dann die Weltagrarmärkte zu reorganisieren, ohne das Wohl der landwirtschaftlichen Bevölkerung einem liberaleren Agrarhandel zu opfern » ⁽¹⁾.

Par conséquent, nous nous trouvons en présence des intérêts contradictoires d'une Communauté économique en voie d'expansion, d'un monde libéral, et en même temps, d'un système restreint d'autarcie avec, à l'arrière-plan de tout cela, le problème social et le problème électoral de la population agricole. Voilà où se trouve la pierre d'achoppement qui bloque toute nouvelle avance vers une Communauté économique plus libérale en Europe. On se demande pourquoi le secteur agricole devrait être traité comme une sorte de vache sacrée.

Je me rappelle qu'il y a quelques années, à l'Assemblée consultative, j'avais discuté cette question avec M. Charpentier, que je suis heureux de voir participer à notre réunion jointe.

⁽¹⁾ « ... doivent essayer de réorganiser tout d'abord les marchés agricoles intérieurs et puis les marchés agricoles mondiaux, sans sacrifier le sort de la population agricole sur l'autel d'un commerce agricole plus libéral. »

J'avais alors déclaré que les prix du marché mondial étaient des prix de braderie et que l'œuf envoyé de Hollande en France, pondue par une poule qui avait été nourrie de grain vendu à un prix de braderie, était également un produit dont le prix était faussé, et qu'il n'y avait aucun moyen de convaincre les agriculteurs français que les prix du marché mondial pouvaient être un facteur permettant de déterminer si certains secteurs de leur production étaient rentables ou non.

Il faut admettre qu'il existe dans l'agriculture — en raison de la négligence dont ce secteur économique a eu à souffrir dans la plupart de nos pays — un grave problème social. Mais ce problème social n'est sûrement pas différent de celui qui se pose dans l'industrie minière comme, d'ailleurs dans n'importe quelle industrie qui se trouve supplantée par de nouvelles inventions. Par conséquent, nous qui sommes à l'extérieur, nous avons l'impression que la Communauté fait un pas en arrière et rend plus difficile l'évolution vers l'intégration en Europe, lorsqu'elle concentre toute son attention sur la production agricole, et non pas sur les échanges de produits agricoles qui, après tout, représentent une part considérable de notre consommation. Cette question devra certainement être évoquée lors des négociations du G.A.T.T.

Je tenais à dire tout cela, mais il existe évidemment beaucoup d'autres points sur lesquels des progrès sont en cours tant à l'intérieur de la Communauté des Six que de l'A.E.L.E. et qui tendent à élargir le gouffre au lieu de rapprocher nos économies respectives. Sans ce rapprochement, il y a bien peu d'espoir, à mon sens, de voir se réaliser cette unification politique qui est si manifestement conforme aux intérêts de tous, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des Six. Il y a là un problème que les Six doivent examiner avant tous les autres. Vont-ils suivre une évolution politique telle que nos chemins seront forcément amenés à s'écarter? Ou bien la Communauté des Six deviendra-t-elle une Communauté ouverte qui favorisera les échanges au lieu de les restreindre, comme elle le fait actuellement, et de compromettre les courants d'échange avec le monde extérieur en supprimant peut-être une part considérable de ce secteur si important

que représentent les échanges de produits agricoles? (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Matteotti.

M. Matteotti (Italie). — (I) Monsieur le Président, chers collègues, les participants à cette réunion jointe se montrent particulièrement préoccupés, et ce à juste titre, par la crise survenue dans les rapports entre les États européens, d'une part, et entre les États européens et les États-Unis d'Amérique, d'autre part. Je crois que cette crise peut être considérée comme logique puisqu'elle surgit, comme on l'a fait justement observer, à la suite d'une modification des équilibres internes au sein de l'Alliance atlantique.

Au cours des dix dernières années, on l'a fait remarquer à juste raison, nous avons assisté à un développement économique très rapide de l'Europe occidentale, tandis que certains phénomènes de récession et des préoccupations de caractères financier et économique se manifestaient aux États-Unis. Nous nous trouvons donc en présence d'un déplacement de forces internes au sein de l'Alliance atlantique; et peut-être, comme on l'a dit, en sommes-nous arrivés au stade historique du déclin de la domination mondiale par deux « super-puissances ». C'est, au fond, pour faire face à ce déplacement — et par suite de ce déplacement — qu'est entrée dans la conception commune l'idée de *partnership* qui, dans la pratique, trouve en somme à l'intérieur de l'Alliance un large accord — je dirais même l'unanimité — non seulement dans notre monde parlementaire mais aussi dans les déclarations explicites de nombreux chefs d'État.

Je crois, cependant, que nous ne devons pas commettre l'erreur de nous contenter de cet accord sur un plan abstrait, mais que nous devons au contraire descendre sur le plan concret des problèmes, là où ce *partnership* doit être réalisé pratiquement et non plus seulement proclamé. Il faut, précisément, avoir ce courage.

Il ne fait aucun doute, à mon sens, que la question numéro un, la question de fond qui sous-tend la crise actuelle, provient

d'un grave déséquilibre qui s'est créé au sein de l'Alliance entre les forces économiques et la puissance militaire. En d'autres termes, nous avons, au stade actuel, des forces économiques équilibrées entre les États-Unis d'Amérique et les États européens : la production d'acier, par exemple, est maintenant du même ordre de grandeur sur le continent européen et sur le continent américain. De même pour la production des automobiles et autres productions de ce genre.

Dans cette situation, où le *partnership* est en train de se concrétiser, il n'est pas douteux que les nations qui détiennent, en raison de leur développement technique, le monopole pratique de l'armement atomique, en auront aussi la disposition. Cela ne fait pas honneur à notre civilisation. Il est bien triste de devoir constater, mais nul ne saurait en douter, que cette disposition serait absolument déterminante en cas de guerre, d'autant plus que ces armes ont également envahi le domaine tactique. Elle serait déterminante aussi dans les batailles isolées. Elle est déterminante pour la politique mondiale et pour l'influence qu'exercent les nations, prises individuellement, dans la politique mondiale. Et cela ne fait pas honneur à notre civilisation.

Nous avons ainsi un déséquilibre de fait qui s'est créé au cours de ces dix dernières années et c'est là, à mon sens, le point central de toutes les controverses, le point que nous devons regarder avec courage et sincérité, parce que la question des barrières douanières à abaisser, les attitudes de nos Assemblées, ne sont que le corollaire de ce grand problème toujours présent.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne crois pas être loin de la réalité en affirmant que certaines positions ne sont pas historiquement soutenables. Aucune arme, à plus forte raison aucune arme atomique, ne peut rester le monopole d'un groupe d'hommes, de sociétés ou de nations. Jamais.

Il ne faut pas oublier que l'énergie atomique a d'importants usages civils — auxquels aucune nation ne veut renoncer — et, dès lors, il est juste que chacun s'efforce d'avoir entre les mains les instruments nécessaires. On en arrive en ce moment à cette situation éminemment absurde qu'au sein de l'Alliance nous

avons, d'une part, un commandement unique parfaitement intégré et fonctionnant à merveille pour les forces classiques et, d'autre part, trois commandements atomiques.

Le désordre est total.

On demande, à présent, que personne d'autre ne mette la main sur ces armes. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que surgisse une crise des rapports entre les États qui font partie de cette alliance où règne, du moins en ce domaine, un ordre aussi peu logique. Je crois que le phénomène de la France, plus qu'un phénomène français, est le premier symptôme de la nouvelle situation qui est en train de s'instaurer. Nous voyons en effet l'exemple d'une nation qui continue à procéder à son armement atomique dans un désordre évident et, naturellement, en brûlant les étapes économiques.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que l'armement atomique, comme toutes les armes, deviendra meilleur marché et sera ainsi plus facile à obtenir; en outre, l'expérience des autres profitera aux nouveaux États. Le meilleur exemple en est que l'Angleterre et l'Amérique ont engagé des dépenses énormes pour leurs bombardiers atomiques et pour leurs bases d'engins, alors qu'aujourd'hui les pays qui commencent directement leur armement par les sous-marins trouvent ces dépenses fort dépassées. Il est donc aujourd'hui bien plus facile d'entrer en possession de ces nouvelles armes. D'autres pays s'organiseront et la multiplication de ces armes comportera, comme conséquence pratique, une probabilité accrue de conflit.

Monsieur le Président, chers collègues, je crois que c'est là le centre de la crise qui sévit et notre devoir est de trouver au plus vite une solution pratique. Je ne crois pas qu'il soit très profitable de continuer éternellement d'inutiles polémiques; il faut, à mon sens, regarder en face les choses telles qu'elles sont et essayer, fût-ce en prenant notre temps, de trouver une solution radicale.

Je ne crois pas qu'aujourd'hui, et surtout dans l'avenir proche qui verra la montée de ce péril, il y ait (du moins à

l'intérieur de l'Alliance atlantique) une autre formule possible (à moins que quelqu'un n'ait une idée plus géniale) que de soumettre cet épouvantable instrument de puissance, en temps de paix comme en temps de guerre, à un contrôle collectif et international au sein de l'Alliance. Naturellement, cette solution se heurte à des difficultés techniques et politiques que je ne méconnaissais pas. Il est bien évident que les nations qui ont dépensé des centaines et des centaines de milliards pour avoir un armement atomique hésitent à se soumettre à un contrôle collectif; je m'en rends compte, mais il ne manque pas d'exemples qui montrent que de telles difficultés peuvent être surmontées lorsqu'il existe une claire volonté politique d'y parvenir. L'existence même d'un commandement atomique atlantique témoigne que la chose est possible.

Nous devons nous rendre compte de la contradiction ridicule dans laquelle on tombe lorsqu'on demande un désarmement général et contrôlé pour résoudre des problèmes mondiaux et qu'ensuite, on démontre son incapacité à mettre en place un contrôle entre amis et alliés pour l'usage collectif de ces armes.

A cette considération s'en ajoute une autre : si l'on n'institue pas maintenant un contrôle collectif international, il faudra le faire de toute façon lorsqu'un plus grand nombre de nations auront obtenu un armement atomique national, et ce sera devenu très dangereux parce qu'on sera alors sur le plan des faits et non plus sur celui des hypothèses. Il faudra l'instituer bon gré mal gré si les peuples veulent échapper à une catastrophe. Mais quelles en seront les conséquences? Une énorme perte de temps, un gaspillage de capitaux, des dangers bien plus graves encore et un prolongement de la crise dans nos rapports internes et dans l'équilibre de puissance.

Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nos Assemblées ne doivent pas méconnaître ce problème et tourner autour de la question, comme j'ai l'impression que cela arrive parfois avec toutes ces discussions sans doute utiles mais qui ne cernent pas la question. Nous ne sommes pas un ensemble de gouvernements ayant des engagements diplomatiques qui les poussent à des mesures immédiates, mais une assemblée consul-

tative qui a de larges possibilités d'exprimer des vœux à lointaine échéance. Je crois que dans la crise internationale actuelle, notre tâche consiste justement à faire face, en ayant le courage de nos opinions, au problème qui se pose, pour en indiquer les solutions possibles et — en indiquant ces solutions — assumer courageusement les responsabilités, fussent-elles modestes, qui sont les nôtres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moyersoen.

M. Moyersoen (Belgique). — Monsieur le Président, je voudrais, à la fin de ce débat, présenter une simple observation.

Je pense que nous devons faire un effort pour sortir de considérations trop abstraites et saisir, en ce qui concerne le *partnership*, les réalités d'une façon concrète et pratique.

On s'est basé, pour définir le *partnership*, sur des déclarations faites par les autorités américaines. Il est toujours bon de mettre ces déclarations sous les yeux de ceux qui les ont prononcées.

Je pense qu'il serait cependant utile de se poser d'abord la question suivante : que doivent penser normalement les Américains de cette puissance européenne qui s'affirme de plus en plus, qui est déjà une réalité en matière économique et qui pourrait l'être un jour en matière politique?

Il est vrai que les Américains ont fait de grands efforts pour aider l'Europe et qu'ils ont appuyé très loyalement notre union. C'est là, Mesdames, Messieurs, une très grande politique dont nous ne pourrions jamais suffisamment souligner le mérite.

Mais aujourd'hui ne doivent-ils pas être quelque peu effrayés de voir cette puissance s'affirmer? J'ai l'impression que, de notre côté, nous nous rendons bien compte de cet état d'âme puisque nous affirmons avec tant d'insistance, une insistance qui parfois peut paraître suspecte, que cette puissance nouvelle n'est dirigée contre personne, qu'elle ne constitue pas une troisième force.

Ces déclarations peuvent-elles suffire pour convaincre les Américains, qui doivent tout de même savoir que, tôt ou tard, lorsqu'on crée une puissance pareille au service des buts propres qu'elle s'est assignés, elle peut arriver à s'opposer à d'autres puissances?

C'est d'ailleurs une loi psychologique assez générale chez nous qu'on est pour quelque chose contre quelqu'un et bien souvent que ce sont les forces extérieures qui ont été à l'origine de la cohésion qui s'affirme.

On l'a dit assez, nous sommes atlantiques parce que, avant tout, nous sommes contre le danger soviétique.

Il faut bien du temps avant que des facteurs positifs remplacent au sein d'une cohésion les éléments externes qui l'ont provoquée. Dès lors, les Américains doivent normalement se demander comment va évoluer cette nouvelle et redoutable puissance européenne.

Comment réagissent-ils? Ils réagissent, d'après moi, d'une façon fort intelligente. Ils se disent : avant qu'il ne soit trop tard, associons-nous à cette puissance nouvelle, afin de suivre de près son expansion, et veillons à ce que cette volonté européenne, si souvent exprimée, de ne pas être une force dirigée contre quelqu'un se concrétise dès le début par des engagements précis.

N'est-ce pas là l'origine du *partnership*, dont la philosophie toutefois s'exprime et se situe à un haut niveau de sagesse et de bienveillance?

Je l'ai dit, on a bien fait de rappeler cette philosophie, mais lorsque nous quittons ces hauteurs, auxquelles les déclarations officielles nous convient, pour voir les propositions concrètes qui nous sont faites, il faut bien reconnaître que nous sommes troublés et quelque peu désenchantés.

Or, en matière de *partnership* il y a, que je sache, outre les déclarations, deux propositions concrètes. La première a été présentée à la Conférence des Bahamas et a été précisée à la Conférence d'Ottawa; l'autre, c'est le *Trade Expansion Act*.

Au sujet de ce qui a été dit à Ottawa, nous avons interrogé à Paris ceux qui ont pris part à la conférence. Ils nous ont dit qu'il avait été convenu d'insérer dans l'O.T.A.N. certaines forces nucléaires : les sous-marins à fusées Polaris, des bombardiers britanniques. Mais les insérer, qu'est-ce que cela signifie? On n'a rien décidé au sujet de la question de savoir qui allait pouvoir user de ces forces; elle ne semble même pas avoir été abordée.

On en est seulement, en cette matière, à une proposition de participation aux efforts. On n'en est pas encore à une offre de participation aux responsabilités. Il est bien évident que c'est à ce deuxième stade seulement que le problème commence — il faut bien s'en rendre compte — et que nous avons encore un grand pas à faire. Je n'insiste pas, puisque cela n'est pas de notre compétence.

Mais une des premières choses à réaliser serait par exemple d'accepter que l'Union de l'Europe Occidentale fasse partie, comme telle, de l'O.T.A.N., ce qui n'est pas encore le cas actuellement, quelque étrange que cela puisse paraître.

En second lieu, il y a le *Trade Expansion Act*. M. Struye nous a rappelé comment, en raison d'une situation préexistante, notamment du fait de la disparité très grande des systèmes douaniers, l'application rigide de la règle établie par le *Trade Expansion Act* conduisait à des conséquences qui sont pour nous inadmissibles et nous laissent, en tout cas, perplexes : la réduction de 50 % aurait pour effet de supprimer en Europe toute protection, alors que, appliquée aux tarifs américains très élevés, elle leur garderait leur caractère protectionniste, à un degré parfois même prohibitif.

M. Heckscher nous a dit hier, répondant en cela, je pense, à M. Struye, qu'il ne faut pas espérer que les Américains modifieront leurs dispositions législatives; c'est institutionnellement inconcevable.

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir comment le Sénat américain a pu décider de donner des pouvoirs suivant cette formule, alors qu'il devait tout de même savoir que ceux-ci

auraient les conséquences que nous réprouvons. On peut difficilement imaginer de la part du Sénat américain un manque d'informations en cette matière. Mais s'il a été averti que cette méthode par trop simpliste devait avoir des résultats qui nécessairement heurteraient les Européens, comment a-t-il pu espérer que nous ne nous apercevions pas de cette conséquence ou bien pourquoi a-t-il cru qu'il pourrait nous imposer de passer outre?

Voilà des questions qui se posent et qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante.

Mesdames, Messieurs, voilà donc les deux propositions concrètes qui sont faites, en matière de *partnership*. Elles ne répondent pas, il faut bien le dire, à l'image que la philosophie du *partnership* éveille en nous. Je crois que nous devons dire clairement qu'il y a là, de la part de nos amis américains, une erreur de jugement et qu'il y aurait lieu, dans la pratique, dans les négociations, de corriger cette mauvaise impression. Quand j'en vois l'illustration dans cette fameuse guerre des poulets, je dois dire que je me sens encore très inquiet. J'ai entendu dire que de très hautes autorités américaines considèrent cette « bagarre » comme le test de notre bonne ou de notre mauvaise volonté. Je dois bien dire que j'en suis étonné.

Je vous prie de m'excuser, Mesdames, Messieurs, de parler à la fin de ce débat avec cette franchise qui peut paraître à quelques-uns un peu brutale. Je supplie les personnalités présentes, qui sont plus au courant que moi, de nous dire si nos vues se fondent sur une mauvaise information, si nous exagérons les conséquences qui ont été dénoncées ici, si celles-ci ne peuvent se manifester que dans un secteur restreint. Il est très important qu'à ce sujet nous soyons tranquilisés. Mais, jusqu'à présent, personne ne semble avoir réagi aux affirmations de M. Struye et d'autres orateurs. Dès lors, je crois qu'il y a intérêt à dire très clairement que nous ne sommes pas d'accord sur ces méthodes et qu'il vaudrait mieux les réformer.

Mesdames, Messieurs, je ne m'offusque pas outre mesure de ces mécomptes. Les intérêts des nations continuent à s'affronter et les égoïsmes ne sont pas supprimés comme par enchantement.

Disons que nous devons avoir la volonté de préparer l'avenir et de suivre en cela l'exemple des Américains qui ont vu très grand dans leur aide à l'Europe, en sachant faire les sacrifices nécessaires. Ne prenons pas pour départ des situations idéales, qui n'existent pas encore. L'euphorie n'est pas un bon climat. Mais j'ajoute — et cette observation correspond à mon tempérament — que le pessimisme est encore pire. Soyons réalistes et faisons comprendre à d'autres qui le sont que nous le sommes aussi un peu. Nous ferons ainsi de la bonne politique. Il y a encore bien des étapes à franchir. Ayons la volonté de le faire. C'est ainsi que nous serrerons de près les réalités et que nous servirons le mieux notre idéal. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Rey, membre de la Commission de la Communauté économique européenne. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, selon une tradition qui remonte déjà à plusieurs années dans notre Commission, c'est à moi qu'il appartient, après que notre président, M. Hallstein, a exposé au début de ce débat les idées qu'il voulait exprimer au nom de notre Commission, de répondre aux observations présentées par les différents orateurs et qui concernent plus particulièrement la Communauté économique européenne.

On voudra bien tout naturellement comprendre que, dans ma réponse, je n'aborde pas certains problèmes qui ne sont pas de la compétence de ma Communauté et notamment, puisqu'il a été évoqué par certains orateurs, en particulier par le dernier, le problème militaire, dont je n'ai pas l'intention de dire quoi que ce soit à cette tribune.

Je crois pouvoir être bref dans ma réponse aux orateurs qui m'ont précédé, car dans l'ensemble leurs interventions m'ont paru refléter une unanimité de vues sur le programme que nous devons définir : celui du *partnership* de l'Europe avec les États-Unis, et je ne crois pas devoir répondre à chacun d'eux. Je voudrais plutôt, dans mon intervention, grouper les remarques qui me paraissent pouvoir être faites à la fin du débat.

Tout d'abord, quant au *partnership* atlantique, je me réjouis des définitions que notre président, M. Hallstein, a données hier. Dans une forme encore plus précise que dans ses interventions précédentes, il a essayé — et je crois, réussi — de dire ce qu'est le *partnership* atlantique, ce qu'il doit être, quelle en est la nature, quelles sont ses possibilités et ce qu'il ne peut pas être.

Sur la nécessité de ce *partnership*, tout le monde s'est exprimé ici d'une façon concordante. Nous n'avons pas trouvé trace dans ces débats d'un certain anti-américanisme « un peu borné et un peu ingrat », qui sévit parfois dans certains milieux de notre continent. Au contraire, nous avons parlé des Américains comme nous devons le faire, c'est-à-dire en discutant avec eux d'égal à égal, mais avec le sentiment que, avec eux, nous avons à construire le monde libre dans la confiance et dans l'amitié.

Mesdames, Messieurs, dans son premier mémorandum de 1959, au lendemain de l'échec des négociations sur la zone de libre-échange, notre Commission avait, en termes sommaires mais déjà bien marqués, exprimé le sentiment qu'il y avait dans le monde libre trois grandes unités qui, par leurs dimensions, avaient des responsabilités particulières dans la conduite et la construction du monde libre : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne.

Sans exclure personne, sans négliger les responsabilités qui incombent à tous les autres, nous estimions à ce moment-là que nous trois, ensemble, nous avions des responsabilités plus grandes.

Je crois que le *partnership* atlantique exprime, sous une forme plus précise, la même idée.

Dans la première moitié de mon intervention je voudrais donc formuler quelques conclusions pratiques que, dans l'immédiat, nous voulons tirer de cette idée, que nous acceptons tous.

La première de ces conclusions, c'est que nous devons faire aboutir les négociations Kennedy.

Notre Commission, vous le savez, est, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, au cœur de ces négociations. Mieux que personne, elle en mesure les difficultés. C'est pourquoi il est peut-être important que j'exprime ici une vue fermement optimiste sur les travaux que nous sommes en train de poursuivre avec nos amis américains et avec les autres membres du G.A.T.T. qui participent, avec nous, aux négociations préparatoires du *Trade negotiation committee*, Comité de négociations tarifaires.

Sans aucun doute nous avons encore six mois de travail ardu devant nous avant d'arriver au début même des négociations, au 4 mai 1964.

Cependant, j'ai une très bonne impression du travail qui a été accompli jusqu'à présent. Sans doute nous rencontrons encore beaucoup de difficultés. L'une provient des États-Unis; une autre provient de la Communauté. Ce sont là, je crois, les difficultés principales.

Du côté des États-Unis, la difficulté vient de la disparité de leurs tarifs. La réduction purement et simplement linéaire des tarifs aurait en effet des résultats injustes et serait cause d'inégalités. De notre côté, se présente la difficulté de nos règles agricoles qui, d'une part, sont compliquées et qui, d'autre part, nous placent devant la responsabilité de trouver un bon système de négociations avec les pays tiers sur des produits agricoles qui ne sont plus protégés par des tarifs douaniers mais qui, au contraire, sont protégés par des prélèvements variables.

Ce n'est pas simple et nous ne sommes pas au bout, tant s'en faut, de nos peines dans ces deux domaines. Cependant, rien ne me permet de penser que nous n'aboutirons pas, de part et d'autre, à concilier nos points de vue. Les progrès que nous avons accomplis depuis six mois au cours de nos contacts bilatéraux avec la délégation américaine, présidée par le gouverneur Christian Herter, ancien secrétaire d'État, progrès qui ont été constants à partir du mois de janvier 1963, me rendent optimiste quant au travail que nous pourrions accomplir au cours des six mois qui nous séparent encore des négociations.

En second lieu, je crois que nous devons régler les conflits localisés. L'an dernier, nous avons un conflit localisé désagréable, qui était celui du tapis et du verre à vitre. Cette année, nous avons également un conflit qui fait un peu plus de fracas et qui est celui de la guerre du poulet.

A la veille des négociations qui vont s'ouvrir je n'entrerai pas dans le détail. Je dirai simplement que nous avons des responsabilités de part et d'autre dans ce conflit et dans sa solution. Les Américains ont, de toute évidence, une responsabilité. Ils ont envahi notre Communauté de leurs poulets avec une ampleur telle qu'ils ne pouvaient pas s'étonner que cela provoquât des réactions. Un chiffre le démontre : en 1958, au début du marché commun, les États-Unis exportaient pour 2 millions et demi de dollars de poulets dans notre Communauté. Quatre ans plus tard, en 1962, ils en exportaient pour 60 millions de dollars, c'est-à-dire vingt-quatre fois plus ! Personne ne pouvait s'imaginer que les producteurs européens — producteurs de notre Communauté ou d'autres pays représentés dans cette salle — resteraient insensibles à cette invasion de volatiles. Il fallait s'attendre à une certaine réaction et elle s'est produite.

A cet égard, je voudrais dire ici, parce que c'est important, certain de m'exprimer non seulement au nom de la Commission, mais également au nom des États membres, que notre Comité ne pourrait pas accepter sans réagir — si nos négociations n'aboutissaient pas dans les prochaines semaines — la menace de représailles tarifaires de la part des États-Unis d'un montant de 45 millions de dollars qu'ils nous ont annoncées et qui ne manqueraient pas de provoquer des contre-mesures de la part de la Communauté.

Chacun voit bien où la guerre du poulet s'engagerait si nous ne parvenions pas à la résoudre. C'est donc une affaire qu'il faut prendre au sérieux en raison de ses conséquences possibles.

Mais, de notre côté, nous avons également des responsabilités. Les producteurs de poulets de la Communauté ne doivent pas ignorer que nous avons une obligation contractuelle, consacrée dans l'accord que nous avons passé à la fin des négociations

tarifaires — article XXIV, § 6 — par lequel nous nous sommes engagés vis-à-vis des États-Unis à trouver une compensation pour le fait que nous avons déconsolidé sur le marché danois — et indirectement sur le marché allemand — une protection au profit des Danois, mais dont les Américains bénéficiaient indirectement. Nous avons déconsolidé ce qui était consolidé au G.A.T.T. Nous avons, en conséquence, une responsabilité contractuelle à laquelle nous devons faire face. Nous ne devons pas nous menacer les uns les autres, mais chercher, avec bonne volonté, des formules de conciliation. Notre Commission en a proposé depuis le mois de mai. Elle a eu beaucoup de peine à convaincre les États membres de la Communauté que ces propositions étaient raisonnables. C'est à peu près réalisé actuellement. J'espère bien qu'après la session du Conseil de ministres qui se tiendra la semaine prochaine à Bruxelles, il nous sera possible de négocier rapidement avec les Américains et de trouver une base d'entente, ce que tout le monde souhaite.

En terminant la première partie de mon exposé sur le *partnership* atlantique, je voudrais exprimer l'idée, en mon nom personnel, que l'expérience que nous venons de vivre dans le *Kennedy round* nous démontre l'utilité d'un contact permanent avec les Américains. M. le président Hallstein l'a exprimé hier, avec raison, et je partage entièrement son point de vue. Il n'est pas question de créer une Communauté entre l'Europe et les États-Unis avec des institutions communes. Nous n'en sommes certainement pas encore là aujourd'hui. Peut-être y parviendrons-nous un jour, mais en attendant, puisqu'un contact permanent avec eux a permis de régler tant de problèmes, nous devrions nous poser la question de savoir si, après le *Kennedy round*, il ne conviendrait pas d'essayer de créer un mécanisme de contacts permanents, qui éviterait peut-être la naissance de ces conflits et, par suite, leur développement. Si ce contact avait existé d'une façon satisfaisante, il n'y aurait pas eu, l'an dernier, de guerre du tapis et du verre à vitre; il n'y aurait pas eu, cette année, de guerre du poulet.

Voilà, Messieurs, ce que je voulais dire quant à la première partie de débat.

La seconde se rapporte à l'unité européenne. Encore une fois, comme il était à prévoir, tous les orateurs se sont préoccupés de l'état actuel de l'unité européenne, de ses succès et de ses échecs.

Au chapitre des succès, nous inscrivons le développement interne de la Communauté économique européenne qui, malgré des difficultés, va de l'avant. Je ne parle pas, bien entendu, car je n'en ai pas la responsabilité, de l'action que poursuivent nos Communautés sœurs et qui, par leurs porte-parole, vous ont dit hier ou vous diront tout à l'heure, quels sont les progrès réalisés.

Le rapport que M. Biesheuvel, représentant de notre Parlement et aujourd'hui membre du gouvernement néerlandais, a rédigé me paraît être un modèle du genre par son contenu précis et clair et par la franchise politique dont il est imprégné d'un bout à l'autre.

Je crois qu'il montre parfaitement, malgré les difficultés que nous avons connues notamment dans le domaine agricole, les progrès constants réalisés par la Communauté des Six dans sa propre construction.

Par contre, on ne peut certainement pas prétendre que des succès aient été obtenus en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté économique européenne. Tout le monde a déploré, tout le monde déplore encore la rupture injustifiée des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne et nous n'avons pas fini, à l'heure actuelle, d'en mesurer et d'en subir les conséquences.

Notre Commission a amplement dit ici ce qu'elle en pensait. Dans cette réunion jointe, je voudrais dire combien nous sommes désireux de reprendre le dialogue partout où nous pouvons le faire.

Il va reprendre avec trois pays. Tout d'abord avec la Grande-Bretagne, dans le cadre de l'organisation de l'union de l'Europe occidentale. Cette organisation se réunira le 25 octobre et la préparation de cette réunion donne à penser qu'on a bien l'intention de ne pas en faire simplement une rencontre de courtoisie ou même d'amitié, mais que l'on y fera un travail concret. Il est

clair déjà que nous avons des choses à nous dire et à réaliser ensemble dans certains domaines où nos politiques ne peuvent diverger. Je songe d'abord au problème agricole. Je songe aussi à la politique tarifaire, aux négociations Kennedy ainsi qu'à d'autres domaines où nous avons les mêmes intérêts.

C'est pourquoi, personnellement, j'attends beaucoup de la reprise de ces conversations avec nos amis britanniques. Notre Commission se prépare activement à prendre une part efficace aux discussions du 25 octobre et à celles qui suivront.

Le second pays auquel je songe est l'Autriche qui, vous le savez, a exprimé le désir de reprendre avec nous les négociations d'association interrompues en janvier dernier.

L'accord a été réalisé entre les Six à ce sujet. Nos conversations, commencées au mois de juillet, sont loin d'être terminées. Elles couvrent un champ très vaste et je n'ai pas l'impression qu'elles aboutiront avant la fin de cette année. Mais il me semble qu'à ce moment nous devrions avoir, de part et d'autre, une vue très claire de tout ce sur quoi nous sommes d'accord et de ce qui soulèvera encore des difficultés.

Comme on peut le prévoir, le problème économique ne soulève que des difficultés mineures. Mais le problème politique, en raison du statut international de l'Autriche, est plus compliqué.

Je n'ai cependant pas le sentiment que ces difficultés soient insurmontables et qu'un *non possumus* quelconque, soit de la part de Vienne, soit de la part de hautes autorités de la Communauté, doive interrompre le cours de ces négociations.

Le Danemark est le troisième État avec lequel nous allons discuter.

Le gouvernement danois a exprimé le désir de rencontrer notre Commission. Nous recevons son représentant M. le ministre Haekkerup, et ses collaborateurs le 8 octobre prochain à Bruxelles. La reprise de ce dialogue pourrait également être fructueuse même s'il ne devait pas aboutir à des solutions fondamentales.

Il est un autre domaine où, éventuellement, nous pourrions faire quelque chose : c'est celui de nos conversations avec l'Association européenne de libre-échange.

A ce sujet, tout le monde est un peu prudent, vous l'aurez constaté au cours de la dernière réunion des ministres de l'A.E.L.E. à Stockholm. Cette prudence se retrouve également un peu, pourquoï ne pas en convenir, dans les milieux de la Communauté.

Je voudrais pourtant, à cette tribune, rendre hommage à la modération dont ont fait preuve les membres de l'Association européenne de libre-échange, soit séparément, soit réunis au sein de leur Conseil des ministres, dans les réunions qui ont suivi la rupture des négociations du 14 janvier.

Cette rupture provient de la Communauté. Les membres de la Communauté se sont amplement disputés à ce sujet et je ne désire pas rouvrir la querelle. Mais nous aurions pu attendre, de la part de nos partenaires européens, plus de reproches et plus d'amertume. Avec beaucoup de sagesse, ils s'en sont abstenus.

Alors qu'il y a quatre ans notre bonne santé leur causait quelque inquiétude, maintenant c'est plutôt notre état de fièvre qui leur donne du souci. Ils souhaitent que nous guérissions et que nous reprenions le dialogue avec eux, le plus rapidement possible. Dès lors, je crois qu'à cette bonne volonté de l'Association et de ses dirigeants doit répondre une bonne volonté semblable de nos Communautés et que nous devons saisir toute occasion qui se présente pour faire ensemble le chemin que nous pouvons couvrir de concert.

Enfin, inévitablement, tout naturellement, nécessairement, on a parlé ici de l'Europe politique et tout le monde est préoccupé de savoir où en sont les travaux de la construction de cette Europe politique. Je crois que le rapporteur, M. Biesheuvel, a bien fait de souligner le lien étroit qu'unit la construction économique et la construction politique et d'ajouter que la construction économique, si avancée soit-elle, ne règle pas, par elle-même et automatiquement, les difficultés politiques et que c'est un grand sujet de préoccupation en ce moment.

Un des orateurs de cette assemblée, M. Struye, président de la commission politique du Conseil de l'Europe, a suggéré que l'on reprenne les travaux de la commission Fouchet. Cette idée me paraît tout à fait intéressante et je dirai tout de suite, à ce sujet, que je ne partage pas les inquiétudes qui viennent d'être exprimées, il y a un moment, par le président Federspiel.

Je comprends très bien qu'une discussion politique ne peut pas en définitive se limiter à six en ce qui concerne l'Europe. Mais peut-être est-il plus sage qu'elle commence à six, car l'expérience vient de démontrer que, lorsque les Six sont en désaccord, la construction économique ou politique de l'Europe s'arrête. Dès lors, je ne crois pas que ceux des États représentés dans cette réunion jointe, et qui ne sont pas membres de la Communauté des Six, aient à s'inquiéter si les Six parvenaient — ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent — à résoudre les contradictions et à surmonter les divergences qui existent entre eux quant à la construction de l'Europe politique.

Est-il possible, actuellement, de reprendre de façon utile ces discussions malgré la distance qui sépare les différentes positions? Pourquoi pas? Qu'y avait-il, en somme, d'inacceptable et qui a mis fin provisoirement aux travaux?

La commission Fouchet s'appelle maintenant, je crois, la commission Catani, du nom de l'ambassadeur, secrétaire général des affaires étrangères d'Italie, qui en a été, si je ne me trompe, le dernier président. Qu'est-ce qui empêche la reprise des travaux de la commission Catani? Précédemment, il y avait quelque chose de vraiment inacceptable : c'était l'idée de construire des mécanismes qui ne soient pas fondés sur l'esprit communautaire et, en même temps, de paralyser la construction communautaire, de l'empêcher de se développer comme si l'on voulait, un beau jour, remplacer une construction par une autre.

Si, au contraire, on acceptait que la construction communautaire s'épanouisse, si l'on acceptait la fusion des exécutifs, puis celle des Communautés, si l'on acceptait le renforcement de leurs pouvoirs et leur extension dans des domaines jusqu'à pré-

sent trop réservés comme le domaine monétaire, si l'on acceptait l'élection du Parlement européen au suffrage universel de tous les hommes et femmes des pays de la Communauté, si l'on acceptait d'augmenter son autorité et ses pouvoirs, il est évident que l'œuvre communautaire ne serait pas en péril. Dès lors, peut-être qu'aux termes d'un compromis acceptable pour d'autres conceptions que celles des Européens de la Communauté, on pourrait concevoir que, parallèlement, on traite, dans un autre cadre, les problèmes militaires ou les problèmes de politique étrangère pure avec la conviction que ces deux efforts se rejoindront un jour.

Vous vous souvenez de cette image d'un penseur français qui avait voulu réconcilier la foi et la raison — ici c'est, je crois, la foi européenne et l'égoïsme national qu'il faut concilier. Ce penseur disait que cela se passerait peut-être un peu comme pour les bâtisseurs de cathédrales. Ceux-ci bâtissaient des piliers en se disant bien qu'ils ne verraient jamais la voûte, puisqu'il fallait parfois des siècles pour achever une cathédrale, mais ils avaient la conviction que les piliers seraient un jour unis par une voûte.

Si nous avons la certitude que l'œuvre communautaire continue, peut-être aurions-nous la sagesse d'accepter que d'autres œuvres se bâtissent à côté, convaincus que nous serions d'être sur la voie qui aboutit à la construction des États-Unis d'Europe.

Peut-être ai-je répondu ainsi à la question posée par l'honorable M. Struye.

Mais ce qui est, en tout cas, inacceptable, et je terminerai par là, c'est de nous dire que l'Europe des nationalités juxtaposées est l'Europe. C'est de cette maison qu'un cri de protestation doit être poussé contre une pareille conception. L'Europe des nationalités n'est pas l'Europe, et nous devons dire ici, paraphrasant un mot célèbre : « le nationalisme, voilà l'ennemi ! » L'Europe des nationalités, c'est celle dans laquelle nous avons vécu pendant quatre siècles. L'Europe des nationalités juxtaposées, nous a valu la guerre de Trente ans, les guerres de Louis XIV, les guerres de Napoléon, la guerre de Crimée, la guerre austro-allemande, la guerre franco-allemande et, pour couronner le tout, les deux guerres mondiales qui ont failli conduire le monde à la ruine et à servitude.

Tout cela donc, ce n'est pas l'Europe, et c'est ici qu'on doit dire que la seule Europe définitivement valable est une Europe qui rassemble toutes les nations libres et pas seulement les Six qui ont fondé les Communautés. C'est une Europe où les nations obéissent à des règles communes librement convenues, obéissent à des institutions et à des autorités européennes librement acceptées. Cela, c'est l'Europe de l'intégration, c'est celle du respect de ses lois, c'est celle de la démocratie, celle de la liberté. Et, Mesdames, Messieurs, pourquoi ne pas dire, aujourd'hui, que c'est l'Europe de Robert Schuman ?

C'est pourquoi je veux terminer ces quelques phrases par l'évocation de ce grand homme. Je prends ma comparaison où il me plaît de la prendre, en pensant aux États-Unis, à notre *partnership* américain. Robert Schuman lui-même apparaîtra de plus en plus à nos yeux comme apparaissent les pères de la grande démocratie américaine : George Washington, Jefferson, Abraham Lincoln, que la conscience civique américaine entoure de son respect, de sa gratitude et de sa ferveur. Pour nous, Robert Schuman est de la même lignée. Nous lui donnerons, de plus en plus, nous et ceux qui nous suivrons, ce titre de Père de l'Europe, car il a été celui qui a, le premier, politiquement accepté la responsabilité de concevoir cette Europe que nous bâtissons et qu'il dépend de notre énergie politique et de notre audace que notre génération la voie pleinement se réaliser. (*Applaudissements*).

M. le Président. — La parole est à M. Coppé.

M. Coppé, *vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.* — Monsieur le Président, je ramènerai le débat à un niveau plus terre à terre, en répondant quelques mots à M. Ridley, qui a discuté les questions concernant la Communauté économique du charbon et de l'acier et de l'Euratom. Je tiens à préciser que M. Sassen, empêché, m'a demandé de répondre à sa place.

En ce qui concerne l'Euratom, M. Sassen me charge de répondre que les bases sur lesquelles ont été établies les perspectives d'Euratom, en matière de rentabilité des centrales

nucléaires ont fait l'objet d'études. Toutes les informations désirées au sujet de la durée d'utilisation, des charges d'immobilisation et des taux d'intérêts ont été publiées dans le rapport de l'interexécutif énergie, dans le rapport général de l'Euratom et également dans un article paru dans le Bulletin d'Euratom, n° 4 de 1962.

M. Ridley pourra donc trouver tous les renseignements qu'il souhaite dans ces différents documents et je ne manquerai pas de demander à Euratom de lui fournir les exemplaires qu'il désire.

Au sujet de la recherche économique et technique, je tiens à dire que, de notre côté, nous ferons tout pour veiller à ce que, dans le Conseil d'association, il n'y ait aucune limite, aucune objection, aucun obstacle à ce que tous les problèmes qui concernent à la fois les recherches pour les nouveaux usages du charbon, les recherches économiques sur l'avenir de l'acier, soient étudiés ensemble. Je suis très heureux que ces études soient menées par la Grande-Bretagne et nous, et qu'elles soient reprises par l'O.C.D.E. à Paris.

Pour ce qui a trait à la politique européenne de l'énergie, je suis reconnaissant à M. Ridley d'avoir fait preuve de compréhension au sujet des difficultés que nous rencontrons.

Personnellement, je ne me suis jamais fait beaucoup d'illusions. En effet, la Communauté européenne rencontrera plus de difficultés pour l'élaboration d'une politique commune de l'énergie qu'elle n'en a rencontré pour élaborer une politique agricole commune. La raison en est que, dans le domaine agricole, nous avons tous le même problème, alors qu'en matière d'énergie, nous avons, au contraire, des situations différentes, donc des difficultés et des intérêts divergents. Nous aurons, dès lors, besoin d'un temps relativement considérable pour aboutir à un accord.

Je souligne tout de suite que nos soucis actuels ne résultent pas principalement des positions différentes des divers gouvernements, mais du fait que, à l'heure actuelle, il ne se trouve aucun vrai demandeur parmi les gouvernements.

Les préoccupations des différents gouvernements sont plutôt

axées sur leur liberté d'action que sur la cohésion. L'opposition vient de la Communauté qui se fonde sur des règles établies par des traités, règles qui demandent donc à être respectées. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous n'avons pas une politique commerciale commune dans le traité de la C.E.C.A. Ce traité interdit des subventions auxquelles, cependant, tous les producteurs de charbon doivent recourir. De plus, ce traité n'assure pas une sécurité de l'approvisionnement suffisante.

Quant à la politique commune de l'énergie, je répondrai à M. Ridley que nous préférons employer l'expression « marché commun de l'énergie ». Elle doit être élaborée dans une optique qui pourrait être définie en prenant simplement pour base le mémorandum des trois Communautés.

Le protocole que nous avons soumis aux pays membres de la C.E.C.A. transforme le traité de la C.E.C.A. Il est aisé de constater que nous l'avons établi dans une optique de marché ouvert. Nous avons d'ailleurs rencontré suffisamment de difficultés, avec cette formule de marché ouvert de l'énergie, pour que nous puissions au moins obtenir les mêmes avantages que les pays qui se trouvent à l'extérieur de notre Communauté.

Pour terminer, Monsieur le Président, mon propos sera un peu en marge de la discussion.

A un certain moment, M. Ridley a déclaré que l'A.E.L.E., sans institutions, progresse plus rapidement que la Communauté européenne dotée d'institutions.

Je ne conteste pas qu'à un moment donné, dans le temps, une communauté sans institution puisse avancer plus rapidement qu'une communauté qui en est pourvue. Cela dépend très probablement des problèmes que l'on a à résoudre et de la conjoncture générale. Qu'il me soit cependant permis de rappeler que je fais partie, depuis onze ans, de la C.E.C.A., c'est-à-dire de la première Communauté économique européenne. Je dirai à M. Ridley que j'ai gardé très clairement le souvenir que nous n'aurions même pas ouvert le marché commun de l'acier si nous n'avions

pas, à une certaine époque, voté, à la Haute Autorité, l'ouverture du marché commun de l'acier — une certaine nuit du mois de mai 1953 — et que le vote ne fut pas acquis à l'unanimité.

Une Europe sans institutions, Monsieur Ridley, est une Europe nécessairement liée à la règle de l'unanimité et, par conséquent, toujours exposée au veto. Personnellement, je ne crois pas qu'une communauté quelconque, fût-ce un ménage, puisse toujours s'astreindre à la règle de l'unanimité.

Je vous remercie, Monsieur le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler, rapporteur du Parlement européen. — (A) Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'ouvrir la discussion par un exposé et, selon une ancienne tradition, c'est aussi au porte-parole du Parlement européen qu'il incombe de clore le débat.

Il est inutile que je m'étende beaucoup. M. le ministre Rey a déclaré que, dans l'ensemble, la discussion avait été satisfaisante; les orateurs ont fait preuve de réalisme, ils ont constaté les difficultés, mais ont évité les heurts. Je voudrais toutefois faire quelques brèves remarques pour clarifier certains points.

Notre ami, M. Dillon, a déclaré que nous devrions maintenant créer une Communauté de partenaires égaux, et a affirmé aussitôt que la C.E.E. était une Communauté fondée sur l'égalité.

Nous sommes ici, Mesdames et Messieurs, en présence d'un problème délicat. Mais les Communautés elles-mêmes se sont efforcées de lui trouver une solution équitable et progressiste. Toute communauté comprend nécessairement de grands États et aussi des États petits et moyens; nous avons toujours, lors de l'élaboration des traités et dans leur application, manifesté un très grand respect pour les petits et moyens États. Je pense que dans l'ensemble de ce système, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg qui, naturellement, exercent une influence moindre que la France ou l'Italie, n'ont jamais eu l'impression — toute

proportion gardée — de n'être pas placés sur un pied d'égalité. La Communauté s'est montrée, à cet égard, très libérale et il est probable que l'on ne peut pas faire beaucoup mieux. L'état de choses qui fait l'objet de critiques, à savoir l'existence d'une certaine prépondérance, nous cherchons à y remédier en commun, dans les travaux des institutions et organes. Nous ne pourrions naturellement jamais parvenir à une égalité complète.

Je voudrais répondre à deux observations de M. Duft, membre du Conseil national helvétique. Il a déclaré « nous sommes tout à fait en faveur de ces négociations douanières et nous nous sommes déjà efforcés d'obtenir une réduction des tarifs douaniers, mais les résultats que nous avons obtenus sont négligeables ».

Il est vrai que tant que les États européens seront divisés, ils n'obtiendront pas de grands résultats, mais la Communauté économique européenne dans son ensemble a déjà beaucoup accompli. Je ne pense pas seulement aux négociations Dillon qui ont exercé une action efficace, mais surtout au fait que la C.E.E. a, par son propre poids, amené les États-Unis à abandonner leur politique très protectionniste et à nous offrir la possibilité d'un *partnership* même en matière douanière. Il y a là un progrès qui n'a pu être accompli que parce que nous agissions de concert. C'est pourquoi, j'ai quelque peu regretté que vous, M. Duft, ayez conclu pour la Suisse, qu'après toutes les expériences — parfois un peu amères — de ces dernières années, il serait bon d'en revenir complètement à la politique de neutralité — dont je ne parlerai pas ici — et à l'action individuelle.

Personne en Europe, ni même dans l'Europe des Six, ne souhaite un nivellement. Nous voulons que les différentes nations conservent leur individualité dans le cadre de la Communauté, mais si l'on ne pense qu'en terme d'individualité, il ne peut être question de communauté ni d'intégration. Je voulais simplement attirer l'attention sur ce fait.

A la suite du rapport présenté par le Parlement européen sur l'Association, M. Toncic a formulé une observation que je qualifierai d'acide et exprimé certains reproches. Il a critiqué la

position prise à l'égard du problème de l'association et a déclaré : le traité de la C.E.E. prévoit que l'association est possible mais la Communauté a élaboré une doctrine qui est un coup d'arrêt : selon celle-ci, la formule de la zone de libre-échange ne convient pas comme l'expérience l'a montré, et celle de l'union douanière ne convient pas davantage. Or, ce sont les seules possibilités. Que devons-nous faire dans ces conditions ? M. Tonic nous a en outre reproché d'avoir dit au sujet des Antilles « dans ce cas, la formule de la zone de libre-échange est possible ».

J'ai déjà exposé la situation en détail à M. Tonic en septembre 1962, dans ce même hémicycle, au cours d'une séance de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Mais il revient sur cette question. Les raisons profondes d'une attitude donnée sont, bien entendu, une certaine volonté, un certain objectif.

L'association des pays d'Afrique n'a rien de commun avec l'association d'États européens. Il y a une correspondance de termes, mais non de contenu. L'association des pays africains, à laquelle les Antilles doivent participer, constitue un cas particulier. C'est quelque chose de tout à fait différent de l'association qui a été conclue avec la Grèce, différent aussi du genre d'association que l'on envisageait avec les neutres ou avec d'autres États qui ne pouvaient adhérer à la Communauté.

Malgré certaines discussions, nous avons toujours déclaré — il suffit de se reporter aux comptes rendus des négociations —, et j'ai toujours moi-même affirmé clairement, que nous ne voulions pas élaborer une doctrine n'envisageant qu'une zone de libre-échange, une union douanière, mais que nous recherchions des solutions pragmatiques. Nous avons précisément déclaré aux neutres que nous voulions une association qui tienne compte de leur statut spécial d'États neutres et ceci bien qu'il y ait eu parmi nous de hautes personnalités estimant que la neutralité elle-même ne faisait aucunement obstacle à l'adhésion complète à la Communauté économique européenne. Il est simplement inexact de prétendre que nous avons usé de manœuvres dilatoires ou rejeté l'association.

Comme vous le savez, l'évolution n'a pas été simple. Actuellement, seule la question de l'Autriche conserve son acuité. Mais il est tout simplement inexact de prétendre que la Communauté a, en quelque sorte, fixé le principe de l'association de telle manière que celle-ci devienne impossible pour les États neutres. Bien au contraire, nous nous félicitons de ce que dans le traité, la notion d'association n'ait pas été précisée, ce qui nous laisse une latitude suffisante pour les négociations et pour la recherche de solutions concrètes et positives.

Je voudrais maintenant dire encore quelques mots au sujet des préoccupations exprimées par notre ami autrichien qui a, en quelque sorte, fait un discours terminant la discussion et qui a déclaré : « Nous savons que vous êtes très sceptiques à l'égard de cette question. » Il était surtout d'avis que nous ne devons pas faire le deuxième pas avant le premier. Il estime que la Communauté européenne ne peut être à l'origine d'une politique véritablement homogène, allant dans le sens de l'unification.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, que devons-nous faire dans ces conditions? Cette unité est notre objectif à tous. Nous avons cherché à l'atteindre grâce à ce système d'intégration économique et sociale que représente la Communauté économique européenne. Nous étions sur le point d'élargir cette Communauté; cette tentative a échoué pour des raisons que nous regrettons, mais qui n'ont rien à voir avec la Communauté elle-même. Il est inutile que je m'étende davantage sur ce point.

Toujours est-il que cette Communauté a suscité en Europe une vie nouvelle orientée vers l'unité. Ce pouvoir, la Communauté, qui s'efforce encore aujourd'hui de s'étendre, ne l'aurait pas eu si nous nous étions contentés de dire : nous devons tout d'abord rechercher une solution idéale. Mais celle-ci n'est malheureusement pas réalisable.

A quoi ont abouti, dans la pratique, les efforts du Conseil de l'Europe pour assurer l'unité de l'Europe? On n'a pas avancé. C'est un fait cependant que les Six avec leur Communauté économique, ont obtenu d'importants résultats et ont influencé l'Europe tout entière; c'est un fait que nous souhaitons réaliser

des progrès dans la voie de l'intégration économique, non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de notre Communauté.

Après des événements que nous regrettons tous — et sans lesquels une solution très satisfaisante aurait pu être trouvée —, nous voici maintenant en présence de l'idée d'un *partnership* atlantique. C'est sur cette idée que nous avons concentré notre attention, et nos débats ont montré que nous étions unanimes à en souhaiter la réalisation.

Mais là encore, ce qui apparaît comme le grand objectif d'une collaboration économique du monde occidental et surtout atlantique, présuppose l'existence, en Europe, d'une Communauté plus cohérente et plus large.

J'ai dit, au début de cette discussion, que la proposition d'un *partnership* atlantique avait été faite alors que la Communauté économique européenne était sur le point — on le pensait, on l'espérait, il y avait des chances pour que cela se réalise — de s'étendre grâce à l'adhésion de la Grande-Bretagne et à l'association d'autres États. Mais sans la Communauté économique européenne et sans le dynamisme de son esprit communautaire, les États-Unis d'Amérique n'auraient sans doute jamais fait cette proposition. Ils n'y auraient tout au moins pas été incités. Le *partnership* nécessite l'existence d'une unité; or celle-ci ne se trouve actuellement qu'au sein de notre Communauté économique européenne.

Ceci nous ramène sur la voie de l'unité européenne. Nous avons toujours souligné, au sein du Parlement européen, que nous ne voulions pas nous couper du monde extérieur, que nous voulions aller de l'avant et agrandir ce noyau que constitue notre Communauté et le mettre au service de l'unification de l'Europe. Mais il nous faut — je tiens à le dire à nos amis des autres États et, sur ce point, il n'existe entre nous aucune divergence d'opinion — doter cette Europe de la capacité d'agir; la Communauté économique européenne possède cette capacité d'agir par l'intermédiaire de ses organes. Une telle capacité d'agir serait difficilement concevable sans organes communs. Je ne parlerai pas trop d'intégration, mais simplement du fait qu'il

est nécessaire que nous disposions de cette faculté d'agir, non pas pour devenir une « troisième force », mais simplement pour devenir une puissance et pour pouvoir négocier l'établissement d'une coopération atlantique.

Cette capacité d'action a été particulièrement mise en relief au cours de ce débat. Elle consiste en ceci que, dans le domaine de la politique du commerce extérieur cette Communauté européenne se renforce de plus en plus et pour finir elle sera seule compétente.

Il existe, bien entendu — je tiens à le dire à la fin de cette discussion, pour terminer sur une note concrète — des divergences de vues au sujet des associations; si nous ne parvenons pas à une certaine unité dans le domaine du commerce extérieur, nous ne pourrons pas non plus présenter un front uni à l'égard du monde extérieur. C'est là que réside le point faible pour ce qui est de l'application pratique de tout accord d'association.

Quoi que l'on puisse penser du scepticisme manifesté ici, il reste que nous traversons une période difficile et cela, non seulement au sein de la C.E.E., mais aussi pour ce qui touche à l'ensemble de l'évolution de l'Europe. Pour l'instant, personne ne peut fournir une recette capable d'assurer l'unité européenne. Nous vivons une période où il est nécessaire de progresser pas à pas, tantôt stimulés par l'idée du *partnership* atlantique tantôt poussés par la nécessité de régler des problèmes concrets. Je regrette naturellement que des différends aient surgi à propos des poulets, des tapis et des verreries. Mais ces petits différends qui se présentent ainsi nous obligent à réfléchir, nous poussent sur le chemin de l'unité et nous contraignent à avoir des vues plus larges.

Lorsque l'on reproche au Parlement européen de s'occuper de trop nombreuses questions particulières comme celles du lait, du beurre ou de la graisse, nous pouvons répondre : c'est bien là, en effet, l'essentiel de notre tâche; ces questions pratiques doivent être réglées et nous pouvons ainsi montrer que nous progressons vers notre objectif ultime. La nécessité de surmonter de tels obstacles nous contraint aussi à en surmonter de plus grands.

Nous devons avoir confiance — je parle aussi ici des États européens qui ne font pas partie de la Communauté économique européenne — confiance les uns dans les autres, et confiance en nous-mêmes. Nous devons surmonter cette crise.

Pour conclure je dirai quelques mots au sujet de l'évolution politique actuelle. Je crois qu'il n'est pas bon de dire : « Nous voulons ressusciter le Comité Fouchet » ou « nous ne le voulons pas. » Des positions aussi tranchées ne peuvent que conduire à de nouvelles discussions.

Il est toutefois une chose indispensable et le Parlement européen l'a toujours nettement souligné : la Communauté économique doit être complétée dans les domaines de la politique extérieure, de la politique de défense et de la politique culturelle. Qu'on appelle cela une union politique ou autrement, c'est une autre question.

On nous a reproché d'être des « intégralistes obstinés ». Or, nous avons montré au cours de nos délibérations — reportez-vous aux comptes rendus des débats du Parlement européen — que nous pensons d'une manière très réaliste. Nous étions prêts à suivre deux voies : sur le plan économique, la voie de l'intégration et, sur le plan politique — pour nous aider à aller de l'avant —, la voie de la coopération sans organes communautaires, dans l'espoir que celle-ci conduirait inéluctablement à une action politique commune; car dès lors que l'on s'efforce de mener l'évolution dans un sens raisonnable, il vient nécessairement un moment où l'on est amené à créer une organisation se rapprochant d'une Communauté.

Tel fut le principal objet des discussions : formerons-nous un bloc ou resterons-nous ouverts au monde extérieur? Nous pouvons resserrer nos liens politiques à la condition de ne pas nous replier sur nous-mêmes, tout en avançant sur la voie de l'unité européenne. Nous devons aller de l'avant et éviter de nous embourber.

C'est pourquoi, je crois que la conception du Parlement européen selon laquelle nous devons non seulement avancer sur

le plan économique, mais aussi resserrer nos liens sur le terrain politique, est juste. Naturellement, nous devons rester ouverts au monde extérieur et capables d'évolution. Ce n'est qu'en saisissant toutes les occasions et en conservant toujours présent à l'esprit notre grand objectif — celui de l'unification de l'Europe dans une Communauté qui respecte les petits et moyens pays et incite les grands à collaborer sans esprit d'hégémonie — que nous parviendrons à une véritable unité de l'Europe au sens moderne et progressif du terme.

Cette discussion laisse l'impression que pour le moment, nous cherchons moins à critiquer qu'à voir les réalités bien en face. Nous devons agir dans le sens du progrès. Nous ne voulons pas renoncer aux idées qui inspirèrent cet homme admirable que fut Robert Schuman, lorsqu'il prit l'initiative fondamentale que l'on sait; mais nous voulons, en partant de ces idées, nous efforcer de parvenir à ce que nous concevons comme une Europe nouvelle, unifiée et moderne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots en conclusion de la discussion, réellement très intéressante, qui s'est déroulée ici.

A l'occasion de nos rencontres périodiques, il a toujours été souligné avec une grande satisfaction que des rapports étroits et solides unissent nos deux Assemblées, animées l'une et l'autre par des principes et des idéaux communs et appelées à jouer, dans le cadre des institutions européennes, un rôle particulièrement significatif et important pour la réalisation de cet objectif qui nous est commun : l'unité européenne.

Laissez-moi relever une heureuse circonstance qui nous permet aujourd'hui de constater, j'oserai dire *de visu*, la profondeur de ces rapports. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a comme président M. Pflimlin, qui est aussi un membre influent du Parlement européen. Grâce à lui, la vie et l'action de l'Assemblée consultative se rapprochent davantage encore de la vie et de l'action du Parlement européen. En présentant, au terme de cette réunion jointe, le salut cordial et empressé et les souhaits du Parlement européen au président Pflimlin et à tous les mem-

bres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, qu'il me soit permis d'exprimer aussi la certitude que la collaboration de nos deux Assemblées est destinée à porter des fruits toujours plus beaux et abondants.

L'examen du rapport du Parlement européen et le débat qui a eu lieu ont permis de mettre en lumière l'état d'avancement du processus de l'unification européenne et de méditer sur l'importance des résultats obtenus, bref de procéder en toute sérénité à un examen de conscience. Cette calme réflexion sur le passé récent nous aidera à mieux comprendre la nature et la valeur de l'œuvre accomplie; mais elle nous aidera surtout à en tirer les enseignements indispensables pour nous engager avec une confiance renouvelée et une vigueur plus grande sur le chemin qu'il nous reste à parcourir.

L'ombre du 29 janvier 1963 plane toujours non seulement sur la vie du Parlement européen, mais sur celle de la Communauté tout entière. Certes, il ne faut pas dramatiser à l'excès, il ne faut pas se laisser aller au découragement, mais il n'est pas permis de sous-estimer ce qui est advenu, en ce jour funeste, au sein de la Communauté européenne. Il ne fait aucun doute qu'à partir de ce moment, la Communauté est entrée dans une phase d'immobilisme et de stagnation. Il s'est agi et il s'agit encore d'une crise très sérieuse, dont la persistance pourrait avoir des effets paralysants sur toute l'action unitaire. On se reporte par la pensée à d'autres crises précédentes, à celle de 1954 par exemple, lorsqu'ont échoué les projets généraux de création de la Communauté européenne de défense et de la Communauté politique européenne, ou à celle de 1958, lorsque fut écarté le projet d'une grande zone de libre-échange. Toutefois, la crise de 1963 semble être et est certainement plus grave que les précédentes, parce qu'elle est survenue à un moment où le mouvement unitaire semblait au maximum de son rythme et de sa vigueur et prêt à entrer dans une phase nouvelle et plus prometteuse encore, celle de l'extension de la Communauté, de son élargissement vers la grande Europe. La déception est toujours plus amère quand un succès considéré comme certain et imminent ne se produit pas.

Pourtant, je crois pouvoir affirmer que, si l'on ne se borne pas à un examen superficiel et que l'on s'efforce de voir le fond des choses, c'est-à-dire les racines, les principes, les raisons qui ont donné naissance au mouvement de l'unité européenne, la crise de 1963 se présente comme une conséquence, difficilement évitable, de la situation historico-politique de l'Europe.

Cette situation a été et est encore aujourd'hui dominée par la lutte entre les forces d'unité et les forces de division qui, depuis des siècles, agissent sur le terrain historique du vieux continent. Cette lutte constitue la trame de toute l'histoire européenne. On a fait justement observer que le trait le plus saillant et le plus caractéristique de notre histoire est « d'avoir repris un des aspects les plus dramatiques de la pensée européenne, la dialectique des contraires ». Lorsque l'opposition entre les forces spirituelles et politiques de l'unité et les forces du fractionnement de la division a trouvé son point d'équilibre, l'Europe a connu ses heures les plus belles, les plus heureuses et les plus fécondes; quand l'équilibre s'est rompu et que les facteurs de dissolution ont prévalu sur les facteurs d'unité, notre continent a connu les heures sombres et tristes des querelles et des guerres fratricides.

On peut dire que depuis un demi-siècle environ, l'Europe cherche anxieusement, désespérément, à atteindre un nouvel équilibre, plus élevé, plus stable, capable de lui ouvrir une autre phase de son existence, dominée par la solidarité complète, harmonieuse et continue de toutes les parties qui la composent. Au cours des vingt dernières années, grâce à une élite d'esprits nobles, courageux et prévoyants, on a vu s'accomplir le miracle : des bases concrètes ont été établies pour l'obtention de cet équilibre qui coïncide justement avec la réalisation, sur un plan nouveau et plus élevé, d'une heureuse synthèse entre les forces historiques de l'Europe. Mais de l'existence de ces bases, on n'a pas tiré, du moins jusqu'à présent, les conséquences qui s'imposaient. On peut certainement affirmer que, surtout ces derniers temps, la volonté précise de continuer la construction politique de l'Europe a fait défaut.

Il est bon de rappeler encore une fois que cette volonté

politique précise animait sans aucun doute les représentants des pays de la C.E.C.A. qui s'étaient réunis à Messine, au début du mois de juin 1955, pour reprendre la marche vers l'unité économique et politique de l'Europe après le rejet de la C.E.D. Malgré les changements apportés au projet initial et les concessions réciproques, inévitables dans la rédaction de tout document diplomatique, nul ne saurait méconnaître que les traités de Rome sont le témoignage clair et irréfutable de la détermination commune d'atteindre, au moyen de l'intégration économique, le but final : l'unification de l'Europe tout entière.

Cependant, nous ne savons que trop bien ce qu'il est advenu au cours des cinq premières années d'application des traités. Alors que la route de l'unité économique était parcourue d'un pas toujours plus rapide, et parfois même à en perdre haleine, la voie de l'unification politique était de plus en plus abandonnée. Il n'est pas impossible que ces prodigieux progrès économiques soient précisément devenus, à un certain moment, des éléments qui aient retardé le mouvement unitaire politique. Il existe en effet une thèse selon laquelle ce sont ces brillants résultats de l'économie intégrée, c'est-à-dire la vague de bien-être général dont toute la population de la Communauté a profité, fût-ce à des degrés divers, qui ont d'une part apporté un soutien ultérieur aux éléments nationalistes des gouvernements et, de l'autre, renforcé chez les peuples les orientations et les tendances chauvines.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'interprétation correcte des traités exigeait que l'on employât parallèlement, et avec la même fermeté et la même détermination, les instruments de l'intégration économique et ceux de l'unification politique. Or, on s'est éloigné de cette interprétation, en renforçant et en exaltant les facteurs économiques et en négligeant et en dépréciant les facteurs politiques, et c'est là l'origine des crises qui, avec une acuité plus ou moins grande mais avec une périodicité régulière, se sont abattues sur la Communauté. Le danger a été dénoncé à mainte reprise non seulement par ceux qui, étant les auteurs et les élaborateurs des traités, étaient pleinement conscients des buts qui leur avaient été assignés, mais aussi et surtout par le Parlement européen qui s'est montré le gardien le

plus avisé, le plus vigilant, le plus fidèle du véritable esprit des traités. Combien de fois en cette enceinte des voix se sont-elles élevées bien haut pour réclamer, adjurer, implorer que l'on mette aussi le pied sur l'accélérateur politique, condition indispensable pour atteindre, ne serait-ce que dans un avenir éloigné, le grand objectif qui consiste, pour reprendre les termes de la résolution approuvée par le Parlement en février dernier « dans la création des États Unis d'Europe, communauté économique et politique supranationale basée sur l'égalité des droits des États membres et dotée d'institutions propres, indépendantes des gouvernements ». A juste titre, le Parlement européen ne s'est jamais lassé de mettre en garde contre la précarité des succès de l'intégration économique si elle n'est pas convenablement consolidée sur le plan politique. En effet, en l'absence d'une évolution parallèle sur le plan politique, non seulement les conquêtes économiques auraient couru constamment le risque de s'évanouir, mais les progrès économiques eux-mêmes ne se seraient pas répartis également sur le terrain de l'économie intégrée. Qui ne se rappelle les difficultés qui ont surgi lors du passage du Marché commun à la deuxième étape? Qui ne sait pas qu'il existe des secteurs entiers et fondamentaux de l'économie communautaire, comme celui de la politique commerciale commune, où aucun pas en avant n'a été fait, ou des secteurs dans lesquels les progrès ont été rares et incertains, comme ceux de la politique agricole, fiscale, énergétique?

Il est donc incontestable qu'en dernière analyse la survie et les possibilités de développement ultérieur de la Communauté économique dépendent aussi de la formation progressive de la Communauté politique. Il est vain de s'illusionner. Une communauté économique qui se stabiliserait au point où nous en sommes arrivés serait vouée, tôt ou tard, à dépérir ou à éclater. Communauté politique et communauté économique représentent, comme on dit, les deux faces d'une même médaille.

La nécessité absolue et inéluctable d'affronter avec décision le problème de l'unité politique de l'Europe est reconnue quasi unanimement par ceux qui, précisément, sont soucieux de l'avenir de la Communauté européenne. A cet effet, de multiples projets et initiatives ont été lancés à différents niveaux. Il convient de rap-

peler notamment le rapport présenté le 2 avril dernier par le ministre des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, M. Schroeder, à la centième session du Conseil de ministres de la C.E.E., rapport dans lequel on a voulu voir, non sans raison, la nouvelle tentative de « relance européenne ». Tout cela confirme le bien-fondé et la justesse de l'action menée à cet égard par le Parlement européen qui — depuis sa création, peut-on dire — l'a poursuivie avec la plus grande persévérance. Toutefois, sans méconnaître, et mettant au contraire constamment en évidence la nécessité de revoir les parties des traités qui sont apparues comme une gêne ou un frein pour l'accélération politique du processus unitaire ou qui, de toute façon, ont été dépassées par les réalités, ainsi que la nécessité concomitante d'introduire dans les traités toutes les règles nouvelles répondant au degré actuel de développement de l'intégration économique, le Parlement européen a toujours insisté sur l'absolue priorité qu'il convenait d'accorder à l'application ponctuelle de toutes les règles des traités, qu'elles aient un contenu économique ou politique. Nous pensons que cela demeure le premier objectif immédiat que la Communauté doit se proposer d'atteindre, surtout dans la situation actuelle issue des décisions du 29 janvier.

Quant à moi, en interprétant la pensée du Parlement européen que j'ai l'honneur de présider, je n'ai laissé passer aucune occasion d'appeler l'attention de ceux qui œuvrent pour l'unité européenne sur la nécessité du respect intégral des principes, des postulats, des dispositions des traités de Rome.

Aujourd'hui encore, saisissant l'occasion qui m'est offerte, je tiens à revenir sur les principales requêtes que le Parlement européen a adressées, spécialement ces deux dernières années, aux gouvernements des six pays pour la mise en œuvre effective du programme visant à la construction politique de l'Europe. C'est un solennel et pressant appel que, de cette place, j'adresse aux gouvernements des six pays de la Communauté pour qu'ils mettent un terme aux incertitudes et aux retards; pour qu'ils explorent avec une volonté politique précise, avec constance, je dirais volontiers avec acharnement, tous les aspects des problèmes communautaires auxquels ils se heurtent encore et qu'ils cherchent les voies menant à leur solution; pour que, une fois

engagés sur ces voies, ils avancent rapidement et en pleine communion d'intentions vers le but de l'union politique; bref, pour qu'ils déploient le maximum d'efforts en vue de dissiper l'atmosphère de méfiance et de pessimisme qui entoure à présent la vie de la Communauté et qu'ils cherchent à conclure un accord, même limité, qui permette de remettre en mouvement les mécanismes de l'unité politique.

Il y a plusieurs questions très urgentes qu'il faudrait résoudre pour se conformer aux engagements solennels pris aux termes des traités de Rome. Je n'en citerai que quelques-unes.

Il y a la question du siège. La Communauté ne pourra pas passer d'un siège qui lui soit propre, destiné à devenir la capitale de ce futur État continental européen dont nous souhaitons la création sous la forme des États Unis d'Europe. Il s'agit là d'une exigence fonctionnelle essentielle. La désignation de la capitale de la Communauté concentrerait en un siège unique ses organismes qui fonctionnent aujourd'hui en des endroits différents. Il est inadmissible que le Parlement européen, expression de la volonté de six peuples, soit encore dépourvu, cinq années après l'entrée en vigueur des traités, d'un siège propre et qu'il soit contraint de recourir pendant les sessions à l'hospitalité du Conseil de l'Europe, si empressée, si aimable et si digne de toute notre reconnaissance qu'elle soit.

Mais réclamer un siège pour la Communauté, c'est réclamer en même temps la mise en place du symbole, visible pour tous, de l'unité européenne. Les mesquines considérations de prestige national doivent céder le pas à un intérêt commun supérieur, tout à la fois idéal et pratique. Comment les peuples peuvent-ils croire aux déclarations de bonne volonté et de foi européenne de leurs gouvernements s'ils constatent que ces derniers ne sont pas encore parvenus à un accord sur une question, certes délicate, mais qui n'est pas parmi les plus graves?

Il y a ensuite la question de l'Université européenne. Vous savez comme moi et mieux que moi combien de fois elle a été débattue au fond, dans tous ses détails, au cours de nos réunions annuelles, au Parlement européen, dans les instances les plus diverses. Et pourtant nous en sommes encore au point de départ.

La naissance de l'Université européenne, comme le choix du siège, a pour la Communauté une valeur pratique et une valeur idéale. L'Université est destinée à être le premier des nombreux centres d'enseignement universitaire, des centres de haute culture, où l'on commencera à parler réellement un langage typiquement européen.

On songe à une pensée de Thucydide qui pourrait être exprimée en ces termes : « La force et l'avenir de l'Europe ne sont pas dans ses navires ni dans ses murs, mais dans ses hommes », c'est-à-dire dans sa pensée.

Enfin, il y a la question du Parlement européen. Elle se présente sous de multiples aspects, mais je crois que pour le moment on ne doit en mentionner que deux : le respect absolu de ses compétences et le système d'élections au suffrage universel direct. De cette façon, la Communauté européenne aura son centre moteur, capable de stimuler et d'accélérer le fonctionnement des autres mécanismes institutionnels et surtout capable de sauvegarder, dans le cadre communautaire, l'esprit et les règles de la démocratie. Le Parlement européen a été conçu comme le cœur des Communautés européennes : c'est ce qu'il doit devenir pour le bien et le progrès de la Communauté elle-même.

En ce qui concerne le problème de l'attribution des compétences supplémentaires au Parlement européen, il ne faut pas oublier que, tant qu'on n'aura pas assuré à celui-ci le contrôle démocratique intégral de toute la vie communautaire, les lois et les coutumes démocratiques ne pourront jamais être considérées comme solidement assises. On sait que, par suite des développements de l'intégration économique, certaines matières ont été retirées aux parlements nationaux, sans pour autant entrer dans le ressort du Parlement européen. Cette lacune, très grave, devra être comblée. Il n'est pas possible, par exemple, que le Parlement européen reste encore longtemps privé d'un des pouvoirs fondamentaux de tout organe parlementaire sérieux et efficace, le contrôle du budget de la Communauté. Une autre compétence qu'il conviendrait de reconnaître, dans les faits, au Parlement est le pouvoir de se prononcer en temps opportun sur les accords internationaux de la Communauté.

Il est évident que, dès que la confiance sera complètement rétablie entre les six pays du Marché commun, il faudra reprendre l'action pour l'extension progressive de la petite Europe vers la grande Europe. Je l'ai déjà dit, mais il est bon de le répéter. Une petite Europe qui déciderait de se cantonner dans les limites actuelles ne durerait pas longtemps. Ceux qui veulent vraiment construire l'État continental européen ne peuvent pas se permettre de s'arrêter; ils ne peuvent pas se permettre de distinguer entre les pays de l'Europe libre « les plus européens et les moins européens ».

Certes, il s'agit de procéder avec circonspection; certes, il s'agit de bien tracer la ligne au delà de laquelle il n'est plus loisible à la Communauté de se mouvoir sans danger sérieux; mais il s'agit aussi et surtout de mettre en œuvre une politique constructive, courageuse, prévoyante, qui ne perde jamais de vue les perspectives les plus lointaines de l'unité européenne tout en tenant toujours dûment compte de la température politique des pays associés. Il faut que cette politique s'inspire de l'exemple et de l'enseignement d'un des grands promoteurs de la Communauté européenne, à la mémoire de qui nous avons rendu hommage hier, Robert Schuman, dont on a dit justement que « à côté de la grande faculté de prévoir l'évolution de l'avenir et de la promouvoir, il avait le sens très vif de la politique qui jamais ne lui a fait perdre le contact avec la réalité ambiante »!

Aller de la petite à la grande Europe : voilà donc, encore et toujours, l'impératif qui s'impose à la Communauté européenne. Tout nous conduit à la grande Europe : le renforcement et l'expansion de notre économie; la nécessité d'une cohésion toujours plus grande et organique avec l'Amérique; la possibilité de représenter l'autre pilier, d'égale importance, de l'Alliance atlantique, instrument indispensable dans le présent et dans l'avenir pour consolider les fondations du monde libre occidental, pour en préserver l'inestimable patrimoine culturel, pour enrichir ce patrimoine et le transmettre à nos fils.

D'ailleurs, nous n'avons pas le choix. Récemment, M. Kennedy a très bien dit que :

« ...à notre époque, aucune nation ne peut construire elle-même son destin. L'ère du nationalisme autarcique est dépassée. Nous sommes à l'ère de l'interdépendance. La cause de l'unité de l'Europe occidentale est fondée sur la logique et sur le bon sens. Elle repose sur des vérités morales et politiques. Elle repose sur des principes militaires et économiques rationnels. Et elle repose sur le cours même de l'histoire. »

Il en est bien ainsi. Toutes les raisons nous poussent à l'unité, aucune ne nous la déconseille. La route vers l'unité est parfaitement synchronisée avec le cours de l'histoire. Nous n'appartenons certainement pas, quant à nous, à la cohorte des utopistes et des visionnaires; nous sommes de ceux qui gardent encore le souvenir d'un passé déplorable qui ne saurait plus revenir et qui, si par malheur il revenait, ne pourrait apporter, une fois de plus, que les remous des vents destructeurs de vie et de biens.

C'est, enfin, vers la Grande Europe que nous conduit aussi et avant tout le besoin de paix de tous nos peuples, de toute l'humanité, cette paix dont les rayons, si faibles et si incertains soient-ils, ont commencé à filtrer à travers les épais nuages noirs qui avaient obscurci jusqu'à présent l'horizon de notre vie.

La grande Europe unie permettrait de faire un pas décisif en avant à l'œuvre qui tend à établir une paix moins incertaine que celle qui a caractérisé les vingt dernières années de notre histoire. « Nous n'aurons la paix que quand nous aurons les États-Unis d'Europe », a écrit de façon prophétique l'Italien Carlo Cattaneo, voici plus d'un siècle. Seule l'unité européenne peut nous donner la paix véritable.

Voilà pourquoi nous avons dit et nous disons encore que nous ne nous laisserons abattre ni par les obstacles, ni par l'adversité, ni par les déceptions. Nous poursuivrons notre bataille avec la plus grande décision, avec la plus grande constance, avec la plus grande ferveur, dans la certitude absolue que la route où nous nous sommes engagés et que nous voulons continuer à suivre est la seule route juste. C'est la route choisie par la meilleure Europe; c'est la route que désigne la Providence divine. (*Applaudissements.*)

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la dixième réunion jointe des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 35.)